

Cent soixante-cinquième session

165 EX/5
(Partie I) (A)
PARIS, le 22 août 2002
Original anglais/français

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS PRELIMINAIRES DU DIRECTEUR GENERAL
CONCERNANT LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET
POUR 2004-2005 (32 C/5)**

PARTIE I

**Résumé analytique des observations et propositions des Etats membres
et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales**

A. CONSULTATIONS REGIONALES

RESUME

La partie I du présent document offre un exposé des résultats du processus de consultation mené à partir du document distribué sous la cote CL/3623 et modifié par le document CL/3623 (dont le texte est reproduit dans le document 165 EX/INF.3). Elle comprend trois sections, qui sont diffusées séparément.

La partie I (A) contient les rapports des cinq consultations régionales des commissions nationales pour l'UNESCO qui ont eu lieu en juin et juillet 2002.

La partie I (B) présente une synthèse des vues exprimées par les Etats membres et Membres associés dans leurs réponses écrites au document susmentionné.

La partie I (C) présente des résumés des observations formulées par les organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (ONG).

A. CONSULTATIONS REGIONALES

On trouvera dans le présent document les rapports des cinq consultations régionales des commissions nationales pour l'UNESCO sur l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (32 C/5). Au total, 184 commissions nationales y ont participé (soit Afrique : 46 ; Etats arabes : 19 ; Asie et Pacifique : 42 ; Europe : 46 ; Amérique latine et Caraïbes : 31).

Les rapports régionaux sont présentés dans l'ordre suivant :

	Page
Etats arabes (6-8 juin 2002, Rabat, Maroc)	3-8
Europe (16-18 juin 2002, Budapest, Hongrie).....	9-14
Asie et Pacifique (24-27 juin 2002, Jakarta, Indonésie)	15-18
Afrique (1er-4 juillet 2002, Dakar, Sénégal)	19-24
Amérique latine et Caraïbes (15-18 juillet 2002, Montevideo, Uruguay)	25-27

Consultation des commissions nationales de la région des Etats arabes

Rabat, Maroc (6-8 Juin 2002)

1. Les débats ont été présidés par Mme Naïma Tabet, secrétaire générale de la Commission nationale marocaine pour l'UNESCO, l'ALECSO et l'ISESCO, le rapporteur étant Mme Fatma Tarhouni, secrétaire générale de la Commission nationale tunisienne pour l'UNESCO. Les 19 commissions nationales de la région étaient toutes représentées.
2. Dans sa présentation, le représentant du Directeur général, M. Hans d'Orville, a rappelé les objectifs de cette consultation, dont les résultats serviraient à l'élaboration des propositions préliminaires du Directeur général concernant le Programme et budget pour 2004-2005 (32 C/5), qui seraient présentées au Conseil exécutif à sa 165^e session. Il a rappelé que le C/5 et le C/4 représentaient les piliers de la réforme en matière de programmation. Il a ensuite présenté en détail le questionnaire relatif au Programme et budget pour 2004-2005 (32 C/5), conçu pour recueillir les observations et propositions des Etats membres et Membres associés, ainsi que des organisations internationales intergouvernementales (OIG) et non gouvernementales (ONG).
3. Les participants ont indiqué qu'ils appréciaient l'organisation de la consultation, la qualité et la clarté du document et sa diffusion en temps voulu, qui facilitaient le processus de consultation et permettaient aux commissions nationales de participer pleinement à l'élaboration du 32 C/5.

Questions générales

4. En réponse aux questions concernant l'établissement du **budget de l'Organisation**, la majorité des intervenants s'est exprimée en faveur d'une croissance réelle zéro pour le prochain Programme et budget (2004-2005), tout en observant qu'il appartiendrait aux Etats membres, à la lumière des propositions détaillées du Directeur général, de se prononcer sur ce point. Certains participants se sont exprimés en faveur de la croissance nominale zéro, d'autres en faveur d'un budget à croissance réelle positive.
5. Au sujet de **la structure et la présentation du budget**, quelques intervenants ont souhaité un complément d'information sur la ventilation budgétaire, notamment des indications en pourcentage sur les crédits alloués au programme, au personnel, aux coûts indirects du programme, et aux coûts administratifs. Ils ont en outre exprimé leur soutien aux efforts faits par le Directeur général pour accroître la transparence et renforcer la mise en oeuvre d'une programmation axée sur les résultats. L'idée a été émise qu'une présentation indiquant le budget prévu pour chaque résultat escompté pourrait être envisagée. Le représentant du Directeur général a indiqué qu'en l'état actuel de la mise en oeuvre de la programmation axée sur les résultats, il était improbable qu'une telle approche puisse être adoptée.
6. Quant aux **liens entre les thèmes et les objectifs stratégiques du 31 C/4 et les activités proposées dans le 31 C/5**, les intervenants estimaient qu'ils étaient actuellement suffisamment mis en lumière, mais il leur paraissait souhaitable d'intensifier les efforts dans ce sens dans le cadre de la préparation du prochain C/5.

Définir les principes de programmation et fixer les priorités de programme

7. Les participants étaient d'avis qu'il convenait de maintenir le principe de **priorités principales** bénéficiant d'un accroissement budgétaire et d'un nombre limité d'autres priorités correspondant à chacun des grands programmes, et, pour l'intitulé des priorités principales, de conserver les priorités retenues dans le 31 C/5 pour l'exercice biennal à venir en modifiant l'intitulé du grand programme "Culture" de façon à mettre l'accent sur le dialogue entre les cultures et les civilisations.

8. En ce qui concerne les **autres priorités**, la discussion qui a suivi a porté seulement sur l'une d'entre elles, à savoir l'éducation pour une culture de la paix. Quelques intervenants ont souhaité que l'UNESCO mène une réflexion visant à préciser le concept de paix. L'idée d'une conférence mondiale qui traiterait de la définition des concepts de paix et de terrorisme a été avancée par les participants. Ils ont souligné à ce propos que l'UNESCO, en tant qu'organisation intellectuelle, pourrait contribuer dans ce cadre à la formulation des réponses à apporter, dans ses domaines de compétence.

9. Les participants ont largement approuvé le principe de poursuivre au cours du prochain biennium les **activités transversales**, autour des deux thèmes identifiés dans le 31 C/4 : l'élimination de la pauvreté et la construction des sociétés du savoir. En outre, le développement durable a été suggéré comme troisième thème à ajouter lors d'une révision éventuelle du 31 C/4, comme prévu par la Conférence générale à sa 31e session. En tout état de cause, les participants considéraient que les activités concernant le développement durable devraient être renforcées dans le 32 C/5, compte tenu aussi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg.

10. Ils ont en outre souligné l'importance de l'**intersectorialité**, qui contribuait au renouvellement des activités menées dans ce cadre au titre des différents programmes. Quelques participants ont demandé la présentation d'une liste des activités intersectorielles menées par l'Organisation en dehors des deux thèmes transversaux.

11. A propos du choix des **autres activités/thèmes** que l'Organisation devrait privilégier, les suggestions suivantes ont été faites : lutte contre l'exclusion et les inégalités ; l'impact socio-économique de la mondialisation ; les risques d'uniformisation culturelle ; la croissance démographique et les transformations sociales ; l'environnement ; la préservation de la biodiversité ; la gestion des énergies renouvelables ; la gestion des ressources en eau ; la réduction du fossé numérique ; l'éthique des sciences ; une interaction accrue entre les secteurs de programme en faveur de l'éducation pour tous.

12. Les participants ont été entièrement d'accord avec la poursuite de l'intégration des besoins des **groupes spécifiques** ainsi que des **groupes défavorisés et exclus** dans l'ensemble des programmes de l'Organisation. Ils ont en particulier souligné qu'il importait d'associer pleinement les jeunes, non seulement en tant que groupe cible, mais encore comme partenaires à part entière, aux activités de l'Organisation.

13. Evoquant l'effondrement récent du barrage de Zeïzoun en Syrie, les participants ont fait part de leur émotion devant cette catastrophe, qui a en particulier concerné les institutions scolaires et culturelles, et ont exprimé leur solidarité avec le peuple syrien. Ils ont invité l'UNESCO, l'ALECSO et l'ISESCO à mobiliser des ressources à travers leurs programmes d'aide d'urgence, afin de venir en aide aux populations affectées, notamment les élèves et les étudiants, et de leur permettre d'affronter les conséquences de cette catastrophe.

14. La formulation, dans le cadre de la Stratégie à moyen terme, de **stratégies régionales et sous-régionales** - comme celle qui a été examinée lors de cette même consultation - a été accueillie très favorablement par les participants, qui y voyaient un instrument important pour rapprocher l'action de l'UNESCO de ses Etats membres. A cet égard, ils ont suggéré que ces stratégies comportent aussi un volet coopération interrégionale, sur le modèle envisagé dans le cadre du projet de Dialogue euro-arabe lancé par les commissions nationales des deux régions. (voir l'annexe).

15. S'agissant des étapes du **processus de programmation**, les participants ont indiqué l'importance d'une interaction étroite entre les commissions nationales et les unités hors Siège ; la possibilité de consultations approfondies au niveau sous-régional, avec les bureaux chargés d'un groupe de pays, a par ailleurs été évoquée.

16. Dans le cadre de la nouvelle **politique de décentralisation**, les participants ont suggéré une augmentation des crédits prévus au titre des **bureaux chargés d'un groupe de pays et des bureaux nationaux**, qui étaient désormais les principaux instruments de l'exécution du programme, et étaient appelés à étendre leur champ d'action à la recherche de financements et la constitution de nouveaux partenariats. Quelques délégations ont souligné la nécessité d'accroître les dotations en personnel des bureaux hors Siège.

17. Les participants à la consultation ont souligné qu'en tant qu'éléments constitutifs de l'UNESCO les **commissions nationales** avaient un rôle essentiel à jouer dans la conception et l'exécution des programmes. Dans ce cadre, il importait de mettre en oeuvre la résolution 30 C/83 et de veiller à ce qu'elles puissent s'acquitter pleinement de leur rôle d'organes de consultation, de liaison, d'information, d'évaluation et d'exécution des programmes.

18. A propos des **partenariats**, les participants ont souligné en particulier qu'il était indispensable pour l'UNESCO de participer aux mécanismes de coopération et de coordination du **système des Nations Unies** - notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) - et à la réalisation des Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire.

19. S'agissant des **contributions extrabudgétaires**, le représentant du Directeur général a indiqué que le rapport des ressources du Programme ordinaire aux ressources extrabudgétaires était d'environ 1 à 5. Vu le volume de ces contributions extrabudgétaires, la Conférence générale avait demandé au Directeur général d'assurer une complémentarité entre les deux sources de financement afin d'éviter une dilution des objectifs stratégiques et des priorités budgétaires. Les participants ont été d'avis qu'il convenait de redoubler d'efforts pour assurer une complémentarité entre le Programme ordinaire et les activités extrabudgétaires.

Structure et présentation du 32 C/5

20. Pour ce qui concerne les **résultats escomptés**, les participants ont reconnu les efforts importants réalisés par le Secrétariat pour améliorer la formulation des résultats escomptés au niveau des axes d'action. Il a été reconnu qu'il s'agissait d'un processus évolutif qui devait être appliqué aussi au niveau des plans de travail, et en particulier au niveau des actions et des activités.

21. S'agissant des **projets phares**, les participants avaient déjà identifié quelques projets sélectionnés dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie régionale pour la région.

22. La discussion sur les paragraphes 22 et 23 du questionnaire, concernant la **présentation du Programme et budget** et les **ajustements à la programmation à moyen terme** (Partie IV), a été intégrée dans les débats précédents (voir en particulier ci-dessus, Parties I et II). Soucieux d'éviter toute répétition, les participants n'ont pas jugé utile de reprendre leurs commentaires sur ces points.

ANNEXE

Dialogue euro-arabe

Stratégie interrégionale "Apprendre à vivre ensemble"

(Suivi du Rapport Delors et de la 46e Conférence internationale de l'éducation)

Résolution adoptée

Les Commissions nationales pour l'UNESCO des Etats arabes

[les (Secrétaires généraux des) Commissions nationales de la région Europe],

- (a) Notant les antécédents du projet de Dialogue euro-arabe, soumis par l'équipe spéciale "Apprendre à vivre ensemble" des Commissions nationales des deux régions,
- (b) Soulignant l'importance des objectifs et modalités proposés,
- (c) Approuvent la stratégie interrégionale présentée ci-après ;
- (d) Invitent les Commissions nationales des deux régions à inscrire ladite stratégie dans le contexte de l'élaboration de leurs plans de travail pour l'exercice 2002-2003, à faire part de leurs engagements et à transmettre leurs commentaires, suggestions et idées aux membres de l'équipe spéciale, notamment en remplissant les formulaires attachés au document de travail intitulé "Dialogue euro-arabe" présenté par ce groupe ;
- (e) Invitent l'équipe spéciale euro-arabe des Commissions nationales à donner suite à la présente résolution et à soumettre son rapport final aux réunions régionales des Commissions nationales qui seront organisées dans le cadre de la 32e session de la Conférence générale en octobre-novembre 2003.

Stratégie interrégionale euro-arabe "Apprendre à vivre ensemble"

Cadre : La Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé), et en particulier les **objectifs stratégiques** suivants :

1. " promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental ..."
2. "améliorer la qualité de l'éducation ..."
3. "promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information ..." et
8. "protéger la diversité culturelle et encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations",

ainsi que les sous-objectifs stratégiques correspondants, et, à l'intérieur de la stratégie concernant le thème transversal des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'objectif stratégique 2, "Accroître les possibilités d'apprendre en donnant accès à des contenus et systèmes de prestation des services éducatifs diversifiés".

La réalisation de la stratégie sur le plan arabo-européen comprend les éléments suivants :

- (i) **coopération interinstitutions** de l'UNESCO avec des organisations intergouvernementales régionales intéressées et actives en ce domaine, telles que l'ALECSO, la Ligue arabe, l'Organisation de la Conférence islamique (OIC), le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE ;
- (ii) **mobilisation de la société civile à travers les commissions nationales**, ainsi que des ONG internationales ou régionales ;
- (iii) **mécanisme pour la réalisation** des projets prioritaires, comprenant l'établissement de la coordination à l'intérieur de l'UNESCO ainsi qu'au niveau interinstitutions et la définition des modalités de financement (sources diverses).

Les résultats escomptés sont, en outre :

- (iv) la diffusion à grande échelle et la promotion du Rapport Delors ainsi que des résultats de la 46e session de la CIE parmi les ministères de l'éducation, les établissements de formation des enseignants et les centres d'élaboration des programmes scolaires, et l'organisation des échanges de personnel enseignant et de responsables de la politique éducative ; la création de réseaux des établissements de formation des enseignants des deux régions ;
- (v) le soutien des Etats membres et des commissions nationales dans le domaine des échanges de jeunes, notamment par des jumelages des écoles des deux régions participant au Système des écoles associées ;
- (vi) une analyse comparative des programmes et manuels scolaires d'un certain nombre de pays des deux régions et la publication d'un numéro spécial de la revue "Perspectives" (BIE) sur le dialogue euro-arabe ;
- (vii) la préparation d'une version améliorée du Guide pratique pour l'éducation aux droits de l'homme et l'éducation à la tolérance et au dialogue entre les cultures et les civilisations, avec un supplément sur les meilleures pratiques pour "Apprendre à vivre ensemble" et "l'éducation à la citoyenneté", préparé en coopération avec le Conseil de l'Europe et l'ALECSO ;
- (viii) à titre de contribution à la réalisation du Plan Arabia, la création d'un réseau des établissements universitaires et instituts de recherche spécialisés dans l'étude de la diversité culturelle du Monde arabe (y compris ceux des régions autres que les Etats arabes et l'Europe) ;
- (ix) la promotion de la coopération interuniversitaire entre les deux régions, notamment par le biais de projets de recherche conjoints (par exemple, dans le domaine de l'icnologie) et la participation au réseau des chaires UNESCO (dans tous les grands programmes) ;
- (x) un appui à des festivals culturels, expositions et séminaires d'information culturelle destinés à favoriser le développement et la promotion du dialogue arabo-européen ;

- (xi) la démonstration, grâce à des projets pilotes, de l'impact de systèmes novateurs de prestation de services éducatifs fondés sur les TIC tels qu'un serveur multilingue de l'UNESCO pour l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie, l'expérience acquise dans le cadre du projet relatif au serveur existant dans la région Europe (à Sarajevo) étant mise à profit pour la création de services similaires pour la région des Etats arabes ;
- (xii) la collecte des meilleures pratiques pour la diffusion des connaissances de l'autre région à travers les médias, sous forme d'ateliers organisés conjointement avec des journalistes et leurs associations professionnelles et de concours et par l'encouragement de la coopération et des échanges entre les médias des deux régions.

Consultation des commissions nationales de la région europe

Budapest, Hongrie (16-18 juin 2002)

1. La consultation était présidée par M. Peter Gresiczki (Hongrie), le rapporteur étant M. Simon Chambers (Royaume-Uni). Les représentants des commissions nationales ont étudié le questionnaire relatif au Projet de programme et de budget au sein de trois groupes de travail siégeant parallèlement, après avoir entendu un bref exposé du Directeur du Bureau de la planification stratégique, qui représentait le Directeur général.
2. Les discussions des groupes de travail ont aussi bénéficié du concours de membres du personnel du Bureau de la planification stratégique, du Bureau du budget, des Secteurs de l'éducation et des sciences, des Bureaux hors Siège de Moscou, Sarajevo et Venise (représentant les Secteurs de la culture et des sciences sociales), du Bureau de la coordination hors Siège et de la Division des relations avec les commissions nationales du Secteur ERC.
3. Les points repris ci-après représentent une synthèse des rapports des trois groupes de travail et renvoient aux différentes sections du questionnaire.
4. Il a été noté que dans sa lettre circulaire du 17 mai 2002 (CL/3623), le Directeur général invitait les gouvernements, "parallèlement aux réunions des commissions nationales", à adresser directement leur réponse par écrit au Directeur du Bureau de la planification stratégique. La date limite fixée à cet effet avait été reportée d'un mois (au 31 juillet 2002), pour attendre la fin du cycle des consultations régionales des commissions nationales.

Note : Une lettre du Bureau de la planification stratégique a par la suite confirmé ce changement.

5. Les résultats des cinq consultations régionales ainsi que des discussions avec les autres parties intéressées seront présentés au Conseil exécutif à sa 165e session, en octobre, par le Directeur général, en même temps que ses propositions préliminaires pour le 32 C/5.

Questions générales

6. Les représentants des commissions nationales ont noté que l'exercice de programmation en cours s'inscrivait dans le cadre de la nouvelle Stratégie à moyen terme (laquelle constituait l'un des éléments principaux des réformes engagées par le Directeur général) et souhaitaient des liens plus nets entre le C/4 et le C/5. Considérés comme lâches actuellement, ces liens pourraient être resserrés, d'une part, par des renvois plus fréquents aux objectifs stratégiques convenus, mais aussi, d'autre part, par l'indication de la progression existant entre les résultats escomptés dans le cadre du C/5 et les effets recherchés au titre du C/4. Il a été relevé que ces derniers correspondraient en général à des situations dans lesquelles le changement procéderait de divers facteurs, dont les actions de l'UNESCO.
7. Il serait bon pour étayer encore le processus de disposer de l'évaluation détaillée de l'exercice précédent, c'est-à-dire du 31 C/3 (portant sur la mise en oeuvre du 30 C/5). A l'heure actuelle, le document C/3 ne devenait disponible qu'à un moment où la préparation d'un nouveau C/5 était déjà bien avancée. Dans le cas du 31 C/5, par exemple, le document correspondant ne le serait pas avant la 33e session de la Conférence générale (et il porterait donc la cote 33 C/3). Voilà qui montrait bien le décalage que les dispositions en vigueur introduiraient entre le bilan d'un exercice et son exploitation effective pour un autre exercice. Avec l'amélioration de la présentation des rapports statutaires du Directeur général au Conseil exécutif sur l'exécution du programme (mieux alignée

sur la structure du C/5, y compris les résultats escomptés), on espérait que les enseignements tirés des rapports semestriels accumulés seraient mis à profit dans la préparation du C/5.

Note : Le représentant du Directeur général a indiqué que la date de mise en diffusion du 32 C/3 répondait dans une certaine mesure à cette préoccupation, puisque ce document serait disponible en même temps que le Conseil exécutif examinerait les propositions préliminaires du Directeur général pour le programme (soit un an plus tôt que ne le prévoyaient les dispositions en vigueur).

8. Dans un souci de cohérence par rapport au processus de réforme, il faudrait, dans le cycle de programmation, faire la même place à la recherche de meilleurs résultats et à l'analyse des activités antérieures et en cours.

9. Les représentants des commissions nationales ont noté que le questionnaire accordait une importance assez médiocre à la forme et au contenu du programme - et ils la jugeaient insuffisante.

10. La structure du questionnaire étant considérée comme inadéquate à certains égards, elle n'a pas été entièrement suivie dans les discussions à la réunion. C'est ainsi que la question du budget a été examinée en dernier - à la lumière des discussions consacrées aux autres points et eu égard au fait qu'elle relève directement des gouvernements des Etats membres.

11. La réunion a vivement insisté en faveur d'une adoption plus rigoureuse de la programmation et la budgétisation axées sur les résultats, de manière à assurer au mieux la répartition des ressources à travers tout le processus. Les résultats obtenus - de même que les effets recherchés au titre du C/4 - ne sauraient être convenablement analysés du seul point de vue quantitatif et devraient aussi être replacés dans le contexte des éléments d'information qualitatifs consignés dans SISTER. Il a aussi été proposé qu'à chacun des résultats escomptés figurant dans le C/5 soit rattaché un budget précis.

Note : Le représentant du Directeur général a indiqué qu'il serait prématuré de relier les résultats escomptés à un budget précis, étant donné qu'au stade actuel la programmation, la budgétisation et le suivi axés sur les résultats n'étaient pas encore établis à l'UNESCO sous leur forme définitive.

Principes de programmation et priorités du programme

12. Les représentants des commissions nationales ont très favorablement accueilli la structure fondée sur des priorités - à raison d'une priorité principale et plusieurs priorités secondaires -, tout en soulignant que toutes les priorités devaient se situer nettement dans les limites des domaines de compétence de l'UNESCO. En dehors des questions de ressources, les priorités retenues devaient favoriser un véritable saut qualitatif dans la programmation et permettre de préciser la valeur ajoutée de l'UNESCO dans les différents domaines. A l'heure actuelle, ce n'était possible que pour un nombre restreint de priorités comme l'éducation de base pour tous, la gestion des ressources en eau, l'éthique des connaissances scientifiques et des technologies ou les droits de l'homme.

13. Les représentants des commissions nationales voyaient mal comment se prononcer sur les priorités à conserver ou à remplacer, étant donné qu'on pouvait difficilement prévoir ce que serait leur mise en oeuvre dans le cadre du 31 C/5 actuel. De plus, il fallait au préalable prendre note des priorités adoptées par d'autres organismes - en particulier pour répondre aux Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Les priorités principales qui avaient leur préférence étaient les suivantes : dans le domaine de l'éducation : l'éducation de base pour tous ; pour les sciences : la gestion des ressources en eau et les écosystèmes qui s'y rattachent ; pour la culture : le

développement de la créativité ; pour la communication : l'accès à l'information, en liaison avec les questions de liberté d'expression. L'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (y compris la bioéthique) a été mentionnée avec insistance comme priorité principale transsectorielle possible et proposée comme thème d'une table ronde des ministres de la science en marge de la prochaine Conférence générale. Quant aux droits de l'homme - pour autant qu'ils relevaient du mandat de l'UNESCO -, ils devaient être considérés comme une priorité principale pour les sciences humaines et sociales.

14. La formule des priorités pourrait aussi être utile pour structurer d'autres activités des secteurs de programme, sans aller pour autant jusqu'à en faire un effort majeur de l'Organisation. Il n'en fallait pas moins définir soigneusement ces activités - afin qu'elles soient effectivement comprises de tous, rattachées aux objectifs stratégiques et inscrites dans des plans d'action clairs. C'est ainsi que l'éducation à une culture de la paix pourrait être repensée, comme la première des *priorités secondaires*, autour de la notion d'éducation de qualité (avec les langues, l'éducation interculturelle et l'initiation aux médias, notamment). Les questions concernant la condition des enseignants (à tous les niveaux) pourraient constituer une autre priorité secondaire. Les participants ont relevé l'importance donnée dans le document aux aspects normatifs de la culture, mais ils considéraient que le rôle de l'Organisation dans le soutien de la créativité y était quelque peu négligé. Il faudrait d'ailleurs insister tout autant sur l'action normative de l'UNESCO dans les autres domaines. L'enseignement scientifique pourrait être considéré comme une priorité pour les deux Secteurs de l'éducation et des sciences et, de leur côté, les liens entre le patrimoine (naturel/culturel) et le développement durable intéressaient à la fois ceux de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines et de la culture (à travers le souci d'un tourisme éthique, par exemple).

15. Ces priorités ne sauraient trouver leur juste expression dans le programme sans une démarche interdisciplinaire et intersectorielle. Les représentants des commissions nationales espéraient voir celle-ci transparaître dans l'ensemble du processus de programmation, comme c'était déjà le cas dans les projets relatifs aux deux thèmes transversaux.

16. Les participants étaient largement favorables à l'adoption de thèmes transversaux ; selon une suggestion, on pourrait en envisager encore d'autres, comme le développement durable (dans la perspective du Sommet de Johannesburg), l'éthique et les droits de l'homme.

Note : Le représentant du Directeur général a indiqué que le thème transversal de l'élimination de la pauvreté correspondait parfaitement au premier des Objectifs de développement pour le Millénaire adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Depuis son insertion dans le 31 C/4 approuvé, il avait pris davantage d'importance du fait que tous les organismes et institutions des Nations Unies l'avaient repris, en particulier dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement. La coopération multilatérale était indispensable pour aider à atteindre cet objectif.

Les représentants des commissions nationales souhaitaient que le concours apporté par l'UNESCO dans les deux domaines correspondants aux thèmes transversaux soit défini plus nettement.

17. Sur un plan plus général, ils attendaient de l'UNESCO qu'elle prenne des mesures pour déterminer quels étaient, dans ses domaines de compétence, les pôles d'excellence, mais aussi les points sur lesquels elle possédait un avantage comparatif manifeste. Il fallait qu'elle s'attache davantage au suivi - et à la préparation (les commissions nationales devraient pouvoir disposer de documents de référence plus détaillés, précisant le rôle de l'UNESCO dans le traitement des grandes conférences internationales, afin de pouvoir participer utilement à leur préparation au niveau national). Dans un domaine aussi important pour elle que la diversité culturelle, il était nécessaire

que l'Organisation soit plus étroitement associée au suivi de la Conférence de Stockholm. En matière de droit d'auteur, la coordination avec l'OMPI envisagée dans le 31 C/5 serait indispensable. S'agissant de l'éducation pour tous, autre domaine clé, il fallait impérativement prendre soigneusement en considération les apports d'autres organismes - et chercher à resserrer les relations avec eux, quand bien même l'UNESCO se considérerait comme investie du rôle de chef de file. Ce n'était qu'en replaçant toutes ses actions dans un contexte extérieur qu'elle aurait clairement analysé que l'Organisation saurait éviter les doubles emplois et favoriser les synergies. Elle pourrait ainsi être amenée à abandonner certaines activités pour en renforcer d'autres, dans des domaines auxquels elle prêtait une attention particulière.

18. Les participants ont applaudi à l'intention de faire en sorte que le processus de programmation traduise la volonté de l'UNESCO de répondre aux besoins des jeunes, des femmes, de l'Afrique et des PMA, ainsi que des groupes défavorisés et exclus, qui étaient à leurs yeux autant de variables importantes, d'une portée différente selon les régions et les programmes.

19. Les représentants des commissions nationales approuvaient l'idée de stratégies régionales, dès lors que celles-ci seraient définies avant le début de la préparation du C/5. Vu la mission mondiale dont l'UNESCO était investie, les commissions nationales devaient aussi être ouvertes à des partenariats interrégionaux - comme la proposition de stratégie euro-arabe adoptée aux récentes réunions de consultation des commissions nationales des deux régions. Les résultats escomptés de cette stratégie interrégionale et interinstitutions intitulée "Apprendre à vivre ensemble", ainsi que d'autres stratégies régionales et interrégionales, devraient être inscrits dans le Projet de programme et de budget 32 C/5. Il a été suggéré qu'une section spéciale y soit consacrée.

20. Comme le document de cadrage dont elles s'inspiraient, à savoir le 31 C/4, ces stratégies régionales prévoyaient des domaines d'activité pour une durée supérieure aux deux années d'un seul exercice.

21. La décentralisation a été généralement saluée comme un moyen de mieux répondre à certains besoins, à condition qu'elle ne compromette pas l'unité d'action et d'inspiration que l'on attendait d'une organisation mondiale. Il fallait par ailleurs faire la distinction entre la décentralisation au sens administratif - le fait de doter à un bureau hors Siège des fonds prévus pour une activité dont l'exécution lui était confiée - et le terme plus large désignant à la fois les activités décentralisées, dirigées depuis le Siège et mises en oeuvre par divers partenaires dans le cadre, par exemple, des programmes scientifiques intergouvernementaux, et les activités menées par les commissions nationales. Il n'était pas toujours indiqué de décentraliser à un rythme déterminé par avance, car les gains d'impact et d'efficacité de l'opération variaient d'un secteur à l'autre. En principe, l'approche axée sur les résultats permettrait des progrès à cet égard.

22. Comme le Conseil exécutif l'avait redit à sa 164^e session (décision 164 EX/7.2) les commissions nationales avaient un rôle reconnu dans la préparation et l'exécution des programmes de l'UNESCO - surtout dans le cadre de la nouvelle politique de décentralisation de l'Organisation (définie dans la résolution 30 C/83, parties I et II). C'était dans ce contexte que les commissions nationales souhaitaient continuer à pouvoir bénéficier d'un appui au titre du Programme de participation, conformément aux résolutions y afférentes, suivant lesquelles les demandes étaient présentées par "les Etats membres par l'intermédiaire des commissions nationales" (résolution 31 C/36). Un certain nombre de commissions nationales étaient favorables à une expansion de ce programme - où elles voyaient le moyen d'accroître leur présence et leur impact au niveau local, tout en accentuant la valeur de la collaboration internationale (et donc interrégionale).

23. La proportion croissante de fonds extrabudgétaires dans les ressources totales de l'UNESCO a été relevée avec quelque inquiétude - tout comme le médiocre taux d'exécution des projets financés sur ces fonds. Les représentants des commissions nationales n'en souhaitent pas moins que l'Organisation continue à bénéficier de ces concours - à condition qu'ils soient alignés sur les priorités et programmes approuvés. Cela impliquait de sa part des efforts pour intensifier ses relations avec ses partenaires qui fournissaient des fonds extrabudgétaires, ce qui serait plus facile si elle parvenait à mieux harmoniser son propre processus de programmation avec ceux de ces homologues - tant au niveau local qu'au plan mondial.

24. Pour en revenir au budget ordinaire de l'UNESCO, un certain nombre de représentants des commissions nationales ont indiqué qu'ils préféreraient une croissance réelle zéro à un nouveau budget à croissance nominale zéro - mais à la stricte condition qu'il soit démontré que la gestion des ressources s'était améliorée. A l'heure actuelle, plusieurs facteurs excluaient toute augmentation du budget en termes réels - entre autres, le report substantiel de crédits du 30 C/5 sur le 31 C/5, l'insuffisance des engagements de dépenses de l'exercice précédent (en particulier pour l'exécution de projets financés sur des fonds extrabudgétaires) et la perspective de réaliser des économies à l'issue du processus de réforme.

Structure et présentation du C/5 et du C/4

25. Les représentants des commissions nationales espéraient fermement que le document C/5 serait à l'avenir plus concis. La chose devrait être plus facile grâce au système SISTER ; les détails supplémentaires pouvaient y être consignés et, au besoin, présentés à part dans des documents d'information. Le document C/5 pourrait alors offrir plus simplement un résumé des activités prévues, indiquant les principaux partenaires et spécifiant les résultats escomptés. Il devrait aussi offrir pour chaque programme un texte de cadrage de l'action de l'UNESCO en collaboration avec ses partenaires et indiquer les points sur lesquels l'Organisation détenait un avantage comparatif. Il fallait que le C/5 fasse clairement ressortir la correspondance entre les résultats escomptés et les effets recherchés (C/4).

Note : Le représentant du Directeur général a indiqué que toutes ces suggestions seraient attentivement examinées - et surtout celles qui concernaient le type d'information proposé et celles qui offraient des possibilités d'améliorer l'articulation entre le système SISTER et les modalités détaillées de préparation du document C/5.

26. Les représentants des commissions nationales partageaient pleinement le souci général d'accroître la visibilité et l'accessibilité de l'Organisation et souhaitent que les coûts y afférents soient étudiés plus avant. Le document C/5 lui-même - qui se présentait à l'heure actuelle sous la forme d'un document technique interne - devrait lui aussi aider à atteindre les objectifs plus larges de communication de l'Organisation.

27. Pour sa part, le 31 C/4 était maintenant pour la première fois conçu comme un document ajustable ; il avait été adopté par la Conférence générale pour six ans, au cours desquels il pourrait être adapté - après quoi, il serait remplacé par un autre document. Les représentants des commissions nationales souhaitent y voir apporter des innovations durant cette période et y trouver des références aux événements internationaux présentant de l'intérêt pour l'Organisation (tels les sommets des Nations Unies).

Note : Le représentant du Directeur général a indiqué que les Etats membres auraient l'occasion de proposer à la Conférence générale, à ses 32e et 33e sessions, des modifications du 31 C/4.

28. La réunion espérait que les documents C/4 et C/5 pourraient tous deux être reformulés pour exprimer avec plus de force la valeur ajoutée de l'UNESCO. Il a été suggéré que la figure retenue dans le 31 C/4 pour représenter la stratégie de l'Organisation (celle de l'arbre, structure qui articule les objectifs et les priorités au tour d'un thème fédérateur pour l'ensemble de l'Organisation) serve de base aux améliorations à apporter au Projet de programme et de budget 32 C/5.

29. Les représentants des commissions nationales ont pris note du texte présenté par leurs collègues des pays nordiques, qui y proposaient des mesures de réforme structurelle de la gouvernance à l'UNESCO et sont convenus qu'il faudrait l'examiner à part.

Réunion consultative des commissions nationales de la région Asie et Pacifique

Jakarta, Indonésie (24-27 juin 2002)

1. Les représentants de 42 commissions nationales ont pris part à la consultation sous la présidence de M. Ariel Rachman (Indonésie), et la vice-présidence de M. Ro Temumu Kepa, ministre de l'éducation des Fidji. Le Directeur du Bureau de planification stratégique représentait le Directeur général. Les directeurs des bureaux hors Siège de l'UNESCO, de même que le personnel des services centraux de l'Organisation (BSP, ERC, BFC, BB) et du Secteur de l'éducation participaient également à la réunion.
2. Au cours de la cérémonie d'ouverture, M. Makmur Muchlas, secrétaire général du ministère indonésien de l'éducation nationale, représentant S. E. M. A. Malik Fadjar, ministre de l'éducation de l'Indonésie, a déclaré que son pays soutenait la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007. Il a insisté sur l'importance de l'apport des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cadre de l'action menée pour éliminer la pauvreté et sur l'ampleur des activités menées par le réseau du Système des écoles associées en Indonésie qui contribuent à l'éducation interculturelle pour la paix. Il a aussi mis l'accent sur la nécessité d'offrir une éducation primaire (de base), qui devrait bénéficier aux populations défavorisées, ainsi qu'un enseignement et une formation professionnels et un enseignement des compétences indispensable dans la vie courante.
3. Le débat s'articulait autour des principales questions posées dans le questionnaire relatif au Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (32 C/5), distribué par le Directeur général.

Questions générales

4. La principale question portait sur les trois options proposées au paragraphe 5 du questionnaire en ce qui concerne la croissance totale du budget de l'Organisation pour 2004-2005, à savoir : croissance nominale zéro, croissance réelle zéro ou croissance réelle positive. Un grand nombre de participants ont indiqué qu'ils étaient en faveur de la croissance réelle zéro, tandis que quelques pays marquaient une préférence, en principe pour la croissance nominale zéro adoptée pour le Programme et budget des trois exercices précédents, à savoir l'absorption de toutes les augmentations de coût liées à l'inflation et aux fluctuations monétaires. Les besoins inhérents au coût du processus de réforme en cours devraient toutefois retenir particulièrement l'attention. Des préoccupations ont été exprimées en ce qui concerne les effets à long terme de la croissance nominale zéro sur l'efficacité des programmes de l'Organisation.
5. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité pour l'UNESCO de formuler des programmes conformes à sa capacité d'exécution. L'Organisation a également été instamment priée de consacrer davantage d'efforts à la sélection de ses programmes et à l'établissement des priorités les concernant, notamment pour les nouveaux projets, et de s'assurer qu'elle dispose bien des ressources nécessaires, y compris de fonds extrabudgétaires.

Définir les principes de programmation et fixer les priorités de programme

6. Tous les participants se sont prononcés en faveur du maintien de la structure actuelle du Programme et budget, selon laquelle chacun des grands programmes s'articule autour d'une priorité principale et de trois à quatre "autres" priorités. Une large majorité d'entre eux ont estimé que les priorités principales définies pour le 31 C/5 devraient également être conservées dans le 32 C/5. Il faudrait toutefois privilégier davantage les approches intersectorielles, telles que l'éthique des sciences et de la technologie. Certains participants ont aussi considéré que le développement durable

devait être l'objectif premier, notamment à la lumière des résultats du prochain Sommet de Johannesburg.

7. En ce qui concerne les autres priorités, les participants ont à nouveau mis l'accent sur plusieurs propositions formulées au cours de l'examen du projet de stratégie régionale (voir le paragraphe 13 ci-dessus). De l'avis général, le soutien à la reconstruction de l'Afghanistan devrait avoir rang de priorité dans tous les grands programmes de l'UNESCO, principalement dans les domaines de l'éducation et de la culture.

8. Les participants ont également suggéré de tenir compte des thèmes suivants lors du choix des "autres priorités" correspondant aux différents grands programmes :

Education

- (a) Alphabétisation et mise en oeuvre de la Décennie de l'alphabétisation des Nations Unies
- (b) Initiative des pays de l'E-9
- (c) Education pour la paix (qui devrait être intégrée dans les programmes d'études aux différents niveaux de l'enseignement)
- (d) Education rurale
- (e) Formation des maîtres
- (f) Développement de l'enseignement technique et professionnel

Sciences exactes et naturelles

- (a) Ethique des sciences et de la technologie
- (b) Lutte contre la désertification (et les tempêtes de sable)
- (c) Développement durable des zones côtières et des petits Etats insulaires
- (d) Développement des énergies renouvelables
- (e) Savoirs traditionnels

Sciences sociales et humaines

- (a) Droits de l'homme et responsabilités
- (b) Elargissement des aspects éthiques du programme, notamment bioéthique et éthique de l'économie
- (c) Egal aptitude à bénéficier de la protection de la loi et du respect des principes édictés par la justice

Culture

- (a) Valeurs culturelles traditionnelles
- (b) Protection du patrimoine culturel, notamment du patrimoine culturel immatériel
- (c) Renforcement du dialogue entre les civilisations
- (d) Mise en oeuvre de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle
- (e) Action normative - dans le Secteur de la culture, mais aussi dans les autres domaines

Communication et information

- (a) Action en faveur du développement social par le biais des TIC
- (b) Amélioration de l'accès à l'information
- (c) Renforcement des capacités aux niveaux national, régional et sous-régional dans le domaine de l'information
- (d) Etude de l'impact social des TIC
- (e) Renforcement des capacités de création de contenus locaux dans les langues locales

9. Il conviendrait, en outre, de continuer à prendre particulièrement en considération les besoins des groupes défavorisés et exclus et des couches les plus vulnérables de la société. En ce qui concerne la décentralisation, il y aurait lieu de concilier les objectifs globaux des organisations et les besoins spécifiques des régions et des pays. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'interdisciplinarité et l'action intersectorielle sont des impératifs pour la région. Les participants ont félicité le Directeur général pour les importants progrès accomplis en matière de programmation intersectorielle, de décentralisation - tant par le truchement du nouveau réseau de bureaux hors Siège que par la décentralisation des fonds de programme - et en ce qui concerne la concentration et le recentrage des programmes et aussi le choix des priorités, de même qu'en ce qui concerne le volume du financement extrabudgétaire.

Structure et présentation du Programme et budget

10. Cette partie du questionnaire a donné lieu à une brève discussion, au cours de laquelle la majorité des participants ont exprimé le voeu de disposer d'un document plus concis et plus facile à utiliser, et ont souhaité que les résultats escomptés soient définis de façon plus précise sur la base des progrès déjà réalisés dans le cadre du 31 C/5.

11. Les participants ont aussi suggéré que le rôle des commissions nationales et de leurs partenaires (des réseaux comme INRULED, ACCU, APCEIU, APNIEVE, APPEND) soit clairement défini dans le texte de cadrage du nouveau document C/5.

12. Lors de la consultation, le site de l'UNESCO intitulé Knowledge Hub for Asia and Pacific (www.ukhap.nic.in) a été lancé, accompagné d'un message du Directeur général et d'une présentation détaillée. Le Directeur général a loué le Bureau régional de New Dehli pour la communication et l'information d'avoir pris l'initiative de mettre au point cet excellent outil de création de réseaux et de partage des connaissances. Tous les participants ont été invités à tirer pleinement parti de ce nouvel outil, et les commissions nationales se sont vu offrir la possibilité de faire ouvrir leur propre site Web, qui sera relié au Knowledge Hub. Tous les participants se sont félicités de l'existence du Hub et ont exprimé l'espoir que cet outil permettrait d'intensifier les échanges tant interrégionaux que mondiaux ainsi que de participer à la société du savoir.

Consultation des commissions nationales de la région Afrique

Dakar, Sénégal (1er-4 juillet 2002)

1. La consultation a été présidée par M. Abel Koulaninga (République centrafricaine). M. Bernard Shamlaye (Seychelles) était le rapporteur. Elle a rassemblé 46 représentants des commissions nationales de la région et plusieurs directeurs des bureaux hors Siège de l'UNESCO. Le représentant du Directeur général, M. Hans d'Orville a présenté le questionnaire sur le Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (32 C/5), en indiquant qu'il avait été élaboré en tenant compte des avis de toutes les parties prenantes - gouvernements, organisations internationales et organisations non gouvernementales. Il en a dressé les grandes lignes, notamment la question de l'enveloppe budgétaire destinée au 32 C/5, celle du choix des priorités de chaque grand programme et leurs relations avec des priorités secondaires ou autres ; le rôle des projets transversaux dans le renforcement des actions interdisciplinaires et multidisciplinaires de l'Organisation ; l'approche d'intégration de l'UNESCO concernant les besoins de l'Afrique, des PMA, des femmes, des jeunes ; la décentralisation ; et la nécessité de maintenir une cohésion entre les objectifs stratégiques du Programme ordinaire et ceux des projets extrabudgétaires.

Questions générales

2. Un grand nombre de délégués ont pris part au débat sur la question du budget global pour 2004-2005. Tous les intervenants à l'exception d'un seul, ont exprimé leur soutien à l'adoption d'un budget en croissance réelle zéro, qui permettrait de maintenir le pouvoir d'achat actuel grâce à un approvisionnement en ressources permettant de réévaluer les coûts et d'anticiper les futures hausses de prix. Un délégué s'est prononcé en faveur d'un scénario de croissance nominale zéro. Rappelant que le Programme et budget pour 2002-2003 ont été élaborés, pour la troisième fois d'affilée, sur la base d'une croissance nominale zéro, de nombreux orateurs ont estimé que l'UNESCO ne pouvait pas se permettre de garder la même ligne de conduite si elle voulait relever le défi des réformes en cours et répondre aux exigences du nouveau programme, notamment celles formulées dans la stratégie pour la région de l'Afrique subsaharienne. Plusieurs intervenants ont également mis l'accent sur la nécessité pour les pays de s'acquitter à temps de leurs contributions, conformément aux recommandations de la réunion de consultation sur l'accroissement global du budget pour 2004-2005. Les participants ont fait remarquer que cette mesure devait s'accompagner d'une plus grande efficacité dans la mise en oeuvre des programmes, la réalisation de l'épargne prévue dans la réforme, le renforcement des approches interculturelles et interdisciplinaires, et la réalisation des résultats escomptés. Plusieurs orateurs ont mis l'accent sur le fait qu'une fois l'enveloppe budgétaire adoptée, il incombait aux gouvernements de payer l'intégralité de leurs contributions comme prévu lors de la Conférence générale.

3. Les participants ont unanimement reconnu que le thème global et les objectifs stratégiques étaient reflétés de façon satisfaisante dans le document 31 C/4, bien que les besoins et les intérêts du continent qui constituent une priorité pour l'Organisation mériteraient d'être davantage mis en exergue. Certains participants ont suggéré que le document 32 C/5 pourrait refléter une progression dans le renforcement des liens entre ces deux documents sur plusieurs biennia. Mais d'autres ont estimé qu'il était prématuré de faire une évaluation de la cohésion et du lien entre les deux documents, puisqu'il faudrait également tenir compte de la mise en oeuvre du programme.

Définition des principes de programmation et établissement des priorités du programme

4. Tous les participants ont reconnu la nécessité de maintenir la nouvelle pratique consistant à identifier pour chaque grand programme une priorité majeure et un nombre limité d'"autres" priorités. Ils ont également convenu que les priorités principales actuelles devaient être retenues, compte tenu du fait que les priorités contenues dans le document 31 C/4 restent pertinentes et de l'importance de chaque priorité principale dans le contexte international présent, notamment en Afrique. Pour permettre de poursuivre ces principales priorités, plusieurs délégations ont suggéré que le Secrétariat continue à chercher des ressources extrabudgétaires et un renforcement du Programme de participation dont les ressources devraient être utilisées en faveur d'activités liées à la priorité principale et aux autres priorités. Plusieurs délégués ont mis l'accent sur la nécessité de mieux refléter les priorités régionales et sous-régionales, notamment celles identifiées dans la stratégie régionale pour l'Afrique, dans le document 32 C/5, en faisant clairement référence aux priorités définies dans le NEPAD. Le point de vue général était que la stratégie régionale qui venait d'être adoptée devait "informer" la rédaction du 32 C/5 et qu'il fallait veiller à ce que l'ensemble des priorités puissent être effectivement programmées.

5. Des ajustements ont néanmoins été proposés. Un participant a proposé que les zones côtières et les petites îles soient désignées comme une priorité principale du grand programme II pour tirer profit des synergies avec d'autres initiatives telles que le Sommet mondial sur le développement durable et la revue de Barbade + 10 en 2004, et également de promouvoir l'intersectorialité au sein de l'UNESCO. Il a également été suggéré que le SIMDAS (Sustainable Integrated Management of Arid and Semi-Arid Regions of Southern Africa) puissent figurer au moins au titre des "autres priorités", et que la nécessité d'une culture de la maintenance soit effectivement reflétée. Certains ont émis des doutes sur la pertinence de la priorité du grand programme III - Ethique des sciences et des technologies - pour l'Afrique, d'autant que le continent a bien du mal à établir une base en matière de recherche scientifique. Le thème des "transformations sociales" a paru plus approprié dans une perspective africaine.

6. En ce qui concerne les autres priorités du grand programme I, de nombreux participants ont souligné la nécessité d'un renforcement de l'éducation pour une culture de la paix. La paix a été considérée comme un enjeu d'importance cruciale, auquel l'UNESCO devait porter toute son attention. Par ailleurs, les intervenants ont souligné la nécessité de mettre davantage l'accent sur la priorité du NEPAD que constitue la "bonne gouvernance" et de lancer une initiative en faveur d'une "éducation pour la démocratie", impliquant les institutions religieuses dans le soutien à l'éducation en faveur d'une culture de la paix. L'éducation des filles et des femmes a également été soulignée comme une priorité, de même que la formation des enseignants. L'éducation des enfants dans les pays sortant de situations de conflits et celle des enfants réfugiés a été perçue comme une question particulièrement cruciale pour l'Afrique. Les autres priorités évoquées ont été l'enseignement professionnel et technique, l'enseignement à distance et plus généralement l'introduction des TIC dans l'éducation (y compris dans les zones rurales) et l'éducation des handicapés. Un participant a proposé que les priorités soient harmonisées avec les recommandations émanant de la Conférence sur l'éducation qui s'est tenue à Maurice du 3 au 6 décembre 2001 concernant l'expansion de l'accès et de la qualité de l'éducation secondaire et de l'enseignement technique.

7. En ce qui concerne le grand programme II, les participants ont estimé que la priorité devait aussi être accordée à un certain nombre de problèmes critiques liés à l'environnement, en mettant l'accent sur "l'amélioration de la base scientifique pour la protection de l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles". Pour le grand programme III, certains ont suggéré que la priorité soit accordée aux programmes MOST et MAB. En ce qui concerne le grand programme IV, de nombreux participants ont mis l'accent sur l'importance d'un dialogue entre les cultures et les civilisations, le défi de l'intégration culturelle et, en général, la culture et le développement. Ces

domaines devant être également considérés dans une perspective éducative. Il a également été recommandé de donner une priorité au patrimoine culturel tangible et intangible.

8. Les participants ont aussi estimé que dans le 32 C/5, l'accent devrait davantage être mis sur l'Education pour tous dans toutes ses dimensions et pas seulement sur l'éducation de base pour tous. Le représentant du Directeur général a confirmé le soutien de l'UNESCO à l'ensemble du Cadre d'action EPT de Dakar, sous toutes ses facettes, comme décrit dans l'Introduction au grand programme I du 31 C/5 et comme reflété dans la stratégie régionale pour la région Afrique récemment élaborée. Il a également souligné que l'UNESCO poursuit une approche multilatérale et universelle concernant l'EPT, et qu'elle s'efforce d'aider les pays à remplir leurs engagements à cet égard, notamment par la formulation de plans nationaux EPT. Le Directeur du BREDA a passé en revue l'approche du Bureau et les activités concrètes effectuées en Afrique pour faire avancer l'EPT. L'ADG/AFR a proposé l'organisation d'un séminaire sur l'harmonisation des objectifs de l'EPT et du NEPAD.

9. En ce qui concerne les projets relevant des projets transversaux du 31 C/4, le représentant du Directeur général a décrit en détail le processus de sélection des thèmes transversaux, en expliquant que ce processus a été un processus compétitif au niveau du Secrétariat, impliquant le Siège et les bureaux hors Siège et que ce processus avait pleinement respecté les principes de la répartition régionale, de la décentralisation et des besoins de l'Afrique, des PMA, des femmes, des jeunes. Pour être examiné, chaque projet a dû être présenté par un membre du personnel de l'un des trois Secteurs, avec l'implication des bureaux hors Siège. Des améliorations seront apportées au processus pour le 32 C/5, en tenant compte des suggestions faites lors des consultations régionales. L'approche adoptée dans le 31 C/5 a été unanimement saluée. Certains représentants ont toutefois estimé que le processus de sélection des projets devrait être plus transparent, y compris en ce qui concerne le choix des critères de sélection, et que les budgets affectés à ces projets en Afrique devraient être plus aisément identifiables. Ils ont demandé à ce que les commissions nationales soient associées à ce processus. En ce qui concerne la mise en oeuvre des projets, les participants ont souhaité une implication plus directe des Etats membres. Les représentants des pays de la SADEC ont proposé l'adoption du SIMDAS, déjà accepté lors de la Conférence générale, dans les futurs projets transversaux et qu'il figure à ce titre dans le document 32 C/5. Certains intervenants ont également suggéré que les régions et les pays puissent soumettre des propositions, pour permettre à l'UNESCO d'avoir une meilleure visibilité et de renforcer les capacités du continent à participer au processus de mondialisation. Tous ont reconnu que l'éradication de la pauvreté doit demeurer une priorité absolue. L'importance des TIC a également été soulignée dans la mesure où elles permettront de combler le fossé numérique dont est tout particulièrement victime le continent africain. Les participants ont toutefois fait remarquer que toute la gamme des TIC traditionnelles comme modernes devait être déployée dans les efforts fournis par l'UNESCO. Il a également été proposé de choisir comme thèmes transversaux à l'avenir "le développement durable" et "les énergies renouvelables".

10. Les participants ont ensuite discuté des questions d'ordre général qui interpellent l'UNESCO. Un grand nombre d'intervenants se sont prononcés en faveur d'un renforcement des divers aspects de la culture dans le travail de l'UNESCO, notamment en Afrique. Parmi les domaines à promouvoir sur le plan culturel, il faut noter la diversité culturelle, notamment le respect de cette diversité culturelle, les langues traditionnelles et les langues nationales, les religions, le lien entre culture et développement, la dimension culturelle de la prévention du VIH/sida, le patrimoine culturel intangible, le dialogue entre les cultures et les approches culturelles dans le règlement des conflits. Les projets phares sur la Route de l'esclave doivent continuer. Il a d'ailleurs été proposé d'accorder à l'Ile de Bounce en Sierra Léone le même statut de patrimoine historique qu'à l'Ile de Gorée. Les intervenants ont soutenu le renforcement d'instituts culturels tels que le Centre régional pour l'action culturelle (CRAC) basé au Togo, l'Académie nationale des langues au Mali et l'Ecole

du patrimoine africain au Bénin. Il a également été question du projet d'Observatoire des politiques culturelles en Afrique qui doit correspondre à l'approche globale de l'Organisation en ce qui concerne les portails du savoir et devrait figurer dans le document 32 C/5.

11. Les participants ont exhorté l'UNESCO à prendre pleinement conscience de son avantage comparatif non seulement dans le domaine culturel mais aussi et surtout dans le domaine de l'éducation, notamment dans la façon d'aborder l'impact de la pandémie du VIH/sida sur les systèmes éducatifs en Afrique. Compte tenu de la priorité accordée par le NEPAD à l'éradication de la pauvreté, l'accent devrait être mis en général sur les ressources humaines, le renforcement des capacités, et l'utilisation des ressources humaines locales, surtout les jeunes. Une attention devrait être portée aux nouvelles formes de solidarité communautaires qui se font jour pour faire face à la pauvreté et qui peuvent constituer autant de réponses positives pour faire face aux tendances à l'exclusion de la mondialisation. Des participants ont également proposé d'accroître le nombre des chaires de l'UNESCO dans les sciences fondamentales et de tout mettre en oeuvre pour créer le maximum de compétences afin de renforcer la compétitivité dans le commerce.

12. Certains participants ont également abordé l'approche de l'intégration prônée dans le document 31 C/5 pour l'Afrique, les PMA, les femmes et les jeunes. Certains délégués ont demandé que l'Afrique se voit accorder un statut prioritaire parmi ces groupes. Certains se sont demandés si cette intégration n'allait pas plutôt provoquer une dispersion des priorités, surtout en Afrique, et par conséquent une dispersion des fonds disponibles. Le représentant du Directeur général a fait remarquer que cette approche d'intégration avait été adoptée au niveau intergouvernemental et que cela ne signifiait pas que des budgets distincts étaient prévus pour certains secteurs. Tous les secteurs doivent désormais intégrer dans leur globalité les besoins de l'Afrique, des PMA, des femmes et des jeunes. Le Sous-Directeur général du Département Afrique a déclaré que son département veillerait tout particulièrement à ce que les allocations budgétaires destinées à l'Afrique, en particulier, ne soient pas détournées de leur objectif initial. Les femmes, les jeunes et la culture de la paix se verront également accorder la même importance dans le contexte de l'Afrique. L'un des participants a suggéré que l'on accorde un intérêt particulier à l'intégration et à l'éducation des réfugiés venant des zones en conflit. La grande majorité des participants ont reconnu que compte tenu des aspects multidimensionnels du VIH/sida, cette question devrait également faire l'objet d'une intégration dans tous les programmes.

13. En ce qui concerne la séquence des consultations conduisant au 32 C/5, un participant a suggéré la tenue de réunions avec les bureaux multipays avant les consultations avec les commissions nationales.

14. Les participants ont salué l'élaboration de stratégies régionales basées sur les processus d'intégration en cours et les priorités fixées et qui visent à adapter les stratégies globales de l'UNESCO aux spécificités, conditions et initiatives locales. L'élaboration de ces stratégies arrive à point nommé avec l'adoption récente par les dirigeants du continent du NEPAD.

15. Les participants ont souligné l'importance de ces stratégies qui peuvent servir de base à l'élaboration, par les bureaux multipays, les bureaux régionaux et les bureaux nationaux, de plans de travail mettant en exergue les activités à mener par l'UNESCO dans la région et les sous-régions dans le cadre d'une décentralisation des ressources issues du Programme et budget approuvés.

16. Les participants ont estimé qu'il était nécessaire de décentraliser au maximum pour que l'action de l'UNESCO réponde davantage aux besoins de ses Etats membres. Pour la plupart d'entre eux, la décentralisation des fonds destinés au programme devrait se faire à 50 % dans le 32 C/5, beaucoup soulignant le degré actuel d'interaction entre les bureaux hors Siège et les Etats membres surtout dans les bureaux multipays. Les participants ont à l'unanimité demandé la tenue de

consultations périodiques entre les bureaux multipays et les commissions nationales au niveau sous-régional, tant pour la planification des programmes, les informations sur les ressources à décentraliser que pour les modalités de mise en oeuvre. Dans ce contexte, les questions suivantes ont été soulevées et les besoins suivants ont été identifiés :

- (a) une clarification des relations de travail entre les bureaux hors Siège et les commissions nationales et l'établissement de mécanismes de collaboration périodiques ;
- (b) un cadre d'action commun entre les bureaux multipays et les commissions nationales, surtout dans l'élaboration des plans de travail biennaux, pour veiller à ce que les priorités sous-régionales et nationales soient pleinement prises en compte ;
- (c) une plus grande implication des commissions nationales, non seulement dans la planification et la mise en oeuvre des programmes, mais également dans leur évaluation et leur contrôle ;
- (d) un renforcement des capacités en ressources humaines des bureaux multipays afin d'offrir des services dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO ;
- (e) l'utilisation de la complémentarité entre les commissions nationales et les bureaux hors Siège et de toute la gamme des ressources et l'expertise existantes ;
- (f) une plus grande transparence dans le recrutement du personnel local des bureaux nationaux et surtout dans la nomination des responsables de programmes nationaux.

17. Le représentant du Directeur général a attiré l'attention des participants sur la récente Note bleue du Directeur général définissant en termes très clairs les responsabilités et les obligations redditionnelles prévues, notamment en ce qui concerne les rôles respectifs du Siège et des bureaux hors Siège.

18. Les participants ont mis l'accent sur l'importance des contributions extrabudgétaires accordées par les donateurs bilatéraux des Nations Unies, les banques de développement multilatérales, les fondations et autres acteurs de la société civile et du secteur privé, et qui constituent les principales sources de financement permettant à l'UNESCO de réaliser ses objectifs. Ils ont estimé que l'Organisation devait déployer davantage d'efforts pour mobiliser ce type de ressources, y compris au niveau des pays. Dans ce cadre, les participants ont salué favorablement l'élaboration d'une évaluation contextuelle identifiant les partenaires devant être associés et précisant le rôle et les contributions respectives de chacun d'eux. Une aide a été demandée pour renforcer les capacités des commissions nationales à mobiliser de telles ressources et à mettre en oeuvre des projets extrabudgétaires.

Structure et présentation du 32 C/5

19. Les participants ont exprimé leur satisfaction concernant la structure et la présentation du document C/5 dans sa forme actuelle. Ils ont estimé que les informations contenues dans ce document - programmes de grande envergure, stratégies transversales, les résultats escomptés et les ressources allouées -, étaient suffisantes et pertinentes. Un des participants a toutefois fait remarquer que le style du document devrait être plus convivial pour toucher le maximum de personnes dans les Etats membres. Il a également été suggéré d'envisager d'inclure le patrimoine culturel et la formation de spécialistes du patrimoine africain dans un éventuel projet phare qui figurerait dans le 32 C/5 ou comme élément du grand programme IV (Culture). Un intervenant a proposé que le Secrétariat assure une formation dans l'utilisation et l'accès à SISTER.

Ajustements à la programmation à moyen-terme

20. Pour finir, en ce qui concerne d'éventuels ajustements au programme à moyen terme, il a été convenu que les commissions nationales examinent plus en détail les orientations et les priorités du NEPAD et évaluent leurs impacts potentiels sur le processus à moyen terme.

Consultations avec les commissions nationales des pays d'Amérique latine et des Caraïbes

Montevideo, Uruguay (15-18 juillet 2002)

1. Des représentants de 31 commissions nationales de la région Amérique latine et Caraïbes ont pris part à cette consultation. M. Antonio Mercader, ministre de l'éducation et de la culture de la République de l'Uruguay, a ouvert la réunion. MM. Hector Gros Espiel et José Carlos Cardoso (Uruguay) ont présidé la consultation. M. Blas Jiménez (République dominicaine) et Mme Sylvia Thomas (Jamaïque) en étaient les rapporteurs. M. René Zapata, directeur de la Division de la planification du programme, du suivi et des rapports, du Bureau de la planification stratégique, représentait le Directeur général.
2. Après que le représentant du Directeur général eut présenté le questionnaire, les participants ont débattu des divers problèmes et questions qui y sont abordés.

Croissance globale du budget

3. A la quasi-unanimité, les participants ont indiqué avec regret que, du fait de la situation présente de la région, leurs gouvernements ne pouvaient proposer mieux qu'une croissance nominale zéro. En outre, le mode de calcul des contributions fait que même une croissance nominale zéro se traduit par un accroissement de la charge contributive des Etats membres qui subissent une forte inflation, comme c'est le cas de nombreux pays de la région. Ainsi, malgré la croissance nominale zéro, la région aura des dépenses accrues en même temps qu'un bénéfice moindre. Il est cependant impossible, pour les pays de la région qui ont à traiter de besoins urgents, de contribuer davantage, pour arriver par exemple à une situation de croissance réelle zéro, comme certains Etats membres l'avaient recommandé. Certains participants ont manifesté leur inquiétude quant à l'augmentation des financements extrabudgétaires par rapport aux crédits inscrits dans le Programme ordinaire : il faut certes encourager l'Organisation à chercher des financements supplémentaires par le biais de programmes attractifs, mais elle ne doit pas pour autant être guidée par ce seul souci. Il est donc nécessaire, pour que l'UNESCO poursuive ses activités et conserve sa marge de manoeuvre, de veiller à une amélioration permanente en matière de gestion et d'exécution du Programme.
4. Il était reproché au Programme et budget dans sa formule actuelle, d'être lourd et de ne pas présenter de chiffres comptables suffisamment clairs, notamment en ce qui concerne la part des coûts de personnel dans les dépenses de programme. Etant donné les besoins extrêmement urgents de certains pays, s'agissant par exemple de faire face aux conséquences de catastrophes naturelles, l'UNESCO devrait s'attacher à réduire les frais généraux inutiles. Les circuits d'information et les responsabilités sur le terrain devraient être définis avec plus de clarté. La demande, de la part de l'UNESCO, de ressources supplémentaires entre en concurrence avec d'autres utilisations, pour un budget national très maigre ; aussi doit-elle être justifiée par du concret, de même que les réalisations d'envergure au profit d'un pays. Si l'on réduit les frais généraux, tout en renforçant la concentration sur quelques domaines et sujets et en mettant résolument le cap sur les résultats, on devrait contribuer à améliorer la réputation de l'Organisation en matière de gestion, condition préalable à toute future augmentation du budget.

Priorités

5. Dans leur ensemble, les participants ont salué l'amélioration apportée dans la programmation de l'UNESCO par l'adoption de priorités, qui sont toutes globalement jugées pertinentes et conformes aux besoins de la région. Le document 32 C/5, faisant fond sur les objectifs stratégiques définis dans le document 31 C/4, devrait permettre d'avoir une plus grande flexibilité régionale, et

ainsi de mieux traduire en réalisations concrètes les indications stratégiques générales. Il pourrait arriver que les priorités sous-régionales s'écartent légèrement du cadre général, auquel cas il faudrait leur permettre de prévaloir : par exemple, dans le cas d'une priorité fondamentale comme l'EPT, il sera certainement nécessaire d'affiner l'axe de travail différemment d'une région à l'autre selon les stratégies élaborées à chaque niveau à l'occasion de diverses réunions des ministres ou par d'autres instances compétentes. La définition des priorités doit rester assez souple et être inspirée par les conclusions d'une consultation d'experts la plus large possible, en particulier par le biais des commissions nationales.

6. Il faudrait que les priorités de l'UNESCO soient en phase avec les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, comme il a été réaffirmé dans le Consensus de Monterrey. Ceux-ci seront également au centre des débats lors du Sommet mondial pour le développement durable, qui doit avoir lieu à Johannesburg en août et septembre 2002. Dans le cadre de l'effort mondial consenti en faveur de ces objectifs, il pourrait être nécessaire dans certains cas d'affiner encore les priorités de l'UNESCO de manière à pouvoir en tirer une valeur ajoutée et une masse critique véritables : on pourrait, par exemple, mettre l'accent sur les zones côtières et les îles dans le cadre du thème plus général de l'eau, ou encore sur la biomédecine dans le domaine prioritaire de l'éthique. Cependant, la notion de priorité ne se prête guère au pluriel et l'idée de priorités multiples serait un premier pas à rebours de l'objectif global consistant à définir des priorités.

7. Rompant avec le sentiment général de satisfaction pour la manière dont le Programme et budget de l'UNESCO a évolué vers une présentation plus structurée facilitant la gestion et la prise de décisions, certains participants ont exprimé leur inquiétude quant aux conséquences négatives qu'une telle orientation pourrait avoir sur la qualité du document lui-même, qu'on appréciera quand il s'agira d'évaluer son intérêt et sa qualité intellectuels. Si l'UNESCO prend au sérieux la diversité culturelle, alors elle doit mettre l'accent sur le partage et l'ouverture, au lieu de réduire le champ de sa mission en limitant les priorités ou en définissant des activités en fonction de différences régionales.

8. La notion de droit à la paix doit être à nouveau au premier plan dans l'engagement de l'UNESCO en faveur de la culture de la paix - sa finalité ultime. En outre, il faut renforcer l'action normative afin que les lois et les normes soient considérées non pas comme de simples textes, mais aussi comme des réalités sociales. Cet aspect, nécessaire au plan national, est particulièrement important au plan international, où il apparaît que le domaine du droit subit une dangereuse régression. La notion de paix elle-même, référence fondamentale pour apprendre à vivre ensemble, devrait être l'objet d'une attention permanente.

9. Les thèmes transversaux ont reçu un accueil favorable en tant qu'efforts prometteurs pour améliorer l'intersectorialité au sein de l'UNESCO. Les commissions nationales souhaiteraient être associées aux avantages de la synergie qu'on attend de ces efforts. Le thème de l'élimination de la pauvreté, laquelle est perçue comme une violation des droits de l'homme, devrait céder la place à une campagne pour l'abolition de la pauvreté. Cette violation mérite une attention plus grande et il faut la combattre avec les ressources nécessaires. En effet, la pauvreté est un problème mondial qui doit rassembler toutes les régions autour de la conscience d'une responsabilité commune et de la nécessité d'une action concertée, par exemple, au profit des migrants. Les participants ont, plus généralement, souligné que l'intersectorialité devait également puiser dans les diverses priorités des grands programmes.

10. Il faudrait que les consultations relatives au document C/5 se fondent sur le document C/3, qui paraît préalablement, et sur tous les autres documents d'évaluation utiles, de sorte qu'on puisse y tirer le meilleur parti de l'expérience acquise.

Décentralisation

11. Les bureaux multipays devraient être mieux dotés en personnel et en matériel pour répondre aux exigences de l'ensemble des pays concernés dans tous les domaines de compétence de l'Organisation. Il faudrait mettre à disposition une synthèse d'informations sur ce sujet pour permettre d'évaluer les activités à ce niveau. Les ressources doivent être utilisées de manière rationnelle, ce qui exige que soient réunis suffisamment de moyens et de compétences dans les bureaux multipays et régionaux. La décentralisation n'a de sens que si les bureaux hors Siège ont une capacité suffisante pour conduire réellement les programmes et que le processus de décentralisation cesse d'être un mécanisme essentiellement financier manié de haut en bas et dirigé depuis le Siège. Une véritable décentralisation passe d'abord par la décentralisation programmatique, la flexibilité et l'autonomie dans l'exécution du Programme. Elle exige ensuite des rapports étroits et ouverts entre le Siège et les commissions nationales.

12. Si l'Organisation est gérée de manière rigoureuse et sous une surveillance efficace, les directeurs des bureaux hors Siège devraient voir accrue leur marge de manoeuvre et être habilités à assumer des responsabilités s'agissant de procéder à des adaptations rapides et souples en fonction de l'évolution de la situation. Le mécanisme de suivi devrait permettre de maintenir toute délégation de compétences dans des limites raisonnables. La structure de la délégation de compétences, les domaines de responsabilités, ainsi que les circuits de communication restant flous pour les parties prenantes extérieures au Secrétariat, il faudrait les rendre plus transparents pour tous. La structure de la décentralisation, encore trop complexe, s'oppose à une exécution efficace du programme. Il faut espérer qu'une évaluation du nouveau plan de décentralisation à un stade précoce donnera lieu aux améliorations escomptées, ainsi qu'à de nouvelles améliorations.

13. Il a également été débattu des rôles respectifs des délégations permanentes, des commissions nationales et du Secrétariat. Ce sont les commissions nationales qui assurent à l'UNESCO sa présence la plus étendue, alors que le réseau des bureaux hors Siège est, lui, réduit. Les commissions nationales peuvent se mobiliser autour de publics plus larges. Aussi plusieurs participants ont-ils suggéré qu'on leur fournisse davantage de ressources et qu'on leur confie davantage de responsabilités, faisant valoir qu'elles sont des éléments à part entière de la présence de l'UNESCO sur le terrain. Le Programme de participation est considéré comme un soutien essentiel au rôle actif que les commissions nationales peuvent jouer. Il a cependant été reconnu qu'il était improbable qu'on assiste à une augmentation substantielle des ressources des commissions nationales, étant donné l'étude présentée au Conseil exécutif à sa dernière session. Il a été rappelé que la responsabilité de l'exécution du programme incombe au Secrétariat, dont elle est une des tâches centrales. D'une manière générale, le programme de l'UNESCO est et doit rester fondamentalement international, avoir une portée et une vocation mondiales et renforcer la coopération internationale, avant de traiter d'intérêts et de besoins locaux spécifiques.

Cent soixante-cinquième session

165 EX/5
Partie I (B)
PARIS, le 13 septembre 2002
Original anglais

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS PRELIMINAIRES DU DIRECTEUR GENERAL CONCERNANT
LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2004-2005 (32 C/5)**

PARTIE I

**Résumé analytique des observations et propositions des Etats membres
et Membres associés ainsi que des organisations intergouvernementales
et non gouvernementales internationales**

**B. SYNTHÈSE DES OPINIONS EXPRIMÉES
PAR LES ETATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS
DANS LEURS REPONSES ECRITES A LA CONSULTATION**

RESUME

La Partie I du présent document expose les résultats du processus de consultation mené à partir d'un questionnaire distribué sous la cote CL/3623. Elle comprend trois sections, qui sont publiées séparément :

La Partie I (A) contient les rapports des cinq consultations régionales des commissions nationales pour l'UNESCO qui ont eu lieu en juin et juillet 2002.

La Partie I (B) offre une synthèse des opinions exprimées par les Etats membres et Membres associés dans leurs réponses écrites à la consultation.

La Partie I (C) présente des résumés des observations formulées par les organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (ONG).

INTRODUCTION

1. Dans ses lettres circulaires CL/3623 du 17 mai 2002 et CL/3625 du 20 juin 2002, le Directeur général a lancé une consultation des Etats membres et Membres associés, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales internationales sur la préparation du Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (document 32 C/5). Le questionnaire annexé au document CL/3623 était destiné à recueillir des observations et propositions sur les principes essentiels, les priorités de programme et les questions fondamentales dont il faudrait s'inspirer en élaborant le Programme et budget pour le prochain exercice.

2. Le présent document s'efforce de résumer les réponses, observations et réactions des 67 Etats membres (voir liste en annexe) qui avaient fait part de leur point de vue au Secrétariat à la date du 19 août 2002.

I. Questions générales

3. Le questionnaire a rappelé que la Stratégie à moyen terme 2002-2007 (31 C/4 approuvé) et les documents correspondant au Programme et budget (C/5) constituent le cadre conceptuel de l'action de l'UNESCO et, pris ensemble, représentent les piliers de la réforme de l'Organisation en matière de programmation. Certains Etats membres se sont félicités "de la rationalisation des contenus des programmes et de la tendance visible à les focaliser plus rigoureusement". Le nombre plus limité d'objectifs, de sous-objectifs et de thèmes transversaux a, en particulier, été favorablement accueilli. Un Etat membre a salué le "retour de l'Organisation à ses domaines d'actions essentiels : l'éducation, la science et la culture". Plusieurs ont considéré que de nouveaux progrès vers une programmation, une budgétisation et une gestion intégrées et fondées sur les résultats devaient être une priorité de l'UNESCO pour qu'elle puisse s'acquitter de sa mission de manière plus efficace, en privilégiant des objectifs et des stratégies clairement définis. De l'avis de ces Etats membres, des progrès sur cette voie sont indispensables dès lors que c'est la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire adoptée par les Nations Unies, dont les buts en matière d'éducation concernent particulièrement l'UNESCO, qui devrait être l'objectif essentiel.

4. Dans ce contexte, le rôle de l'Organisation en tant que centre d'échanges d'informations, laboratoire d'idées et catalyseur de la coopération internationale a été souligné. Comme cela est signalé dans plusieurs réponses, l'UNESCO, en tant qu'institution d'amont, ayant une mission éthique a, depuis sa création, lancé de nouvelles idées et défini de nouveaux paramètres pour le débat international et le dialogue interculturel sur d'innombrables questions relevant de sa compétence. Selon ces pays, le document 32 C/5 devrait continuer d'aller dans ce sens. Un pays a considéré que la contribution de l'UNESCO au développement des capacités était "la modalité d'action primordiale pour le présent et l'avenir prévisible", suivie par sa fonction normative.

II. Enveloppe budgétaire/taux de croissance

5. Plus de la moitié des Etats membres (57 %) se sont déclarés en faveur d'une croissance réelle zéro du budget pour 2004-2005 ; environ un tiers (35 %) pour le maintien d'une croissance nominale zéro ; quelques Etats ont recommandé une croissance réelle et un, une augmentation, allant de 4,2 % à 10 % ou même 20 %. Parmi les pays qui se sont déclarés favorables au principe d'une croissance nominale zéro, certains ont évoqué les restrictions actuelles du budget national ou la conjoncture mondiale qui a eu des répercussions négatives sur de nombreux pays, notamment en Amérique latine et aux Caraïbes.

6. Tout en reconnaissant les difficultés auxquelles s'est heurtée l'Organisation pour gérer des budgets successifs fondés sur une croissance nominale zéro, d'autres pays ont estimé qu'il était possible d'optimiser encore l'utilisation des ressources, notamment en se concentrant sur les activités qui contribuent le plus efficacement à atteindre les objectifs stratégiques et à poursuivre l'action relative aux thèmes transversaux ; en ciblant mieux le programme, y compris le Programme de participation qui, selon certains pays, devrait être davantage axé sur les objectifs essentiels de l'UNESCO et les besoins des pays en développement et en transition ; en gérant plus efficacement les programmes et en rationalisant les dépenses ; en adoptant de nouvelles méthodes de travail, telles que l'externalisation d'activités en les confiant à des institutions nationales ou régionales, ou encore à des ONG ; et en définissant de nouveaux modes de coopération avec des sources de financement extrabudgétaires. De telles mesures peuvent aider à dégager des ressources, aussi bien humaines que financières. Deux pays ont suggéré que l'on réexamine les méthodes de travail des organes directeurs, en particulier du Conseil exécutif, pour voir où des économies pourraient être faites. Parmi les autres pistes proposées à cet égard, figurent une conception à plus long terme des ressources humaines, du point de vue du nombre total de membres du personnel ; le réexamen de certains mécanismes et modes d'exécution du programme comme le "Programme de participation" et le "Programme de bourses" qui, selon un pays, devraient être reformulés et pleinement intégrés dans l'action visant à atteindre les objectifs prioritaires, en particulier l'élimination de la pauvreté et ceux du Cadre d'action de Dakar.

7. Plusieurs pays, y compris certains de ceux qui se sont prononcés en faveur d'une croissance nominale zéro, ont indiqué qu'ils n'étaient pas opposés en principe à ce que le plafond budgétaire soit porté au niveau correspondant à la croissance réelle zéro, ou autrement dit tenant compte des augmentations statutaires et des fluctuations monétaires. Un certain nombre de pays ont toutefois fait observer que les questions budgétaires ne sauraient être traitées isolément mais doivent être liées au processus de réforme en cours, à l'efficacité globale de l'Organisation et à la manière dont les fonds additionnels seraient dépensés, soit pour des activités de programme, soit à des fins administratives. Pour ces Etats membres, la décision finale dépendra en dernière analyse des nouveaux progrès accomplis dans la concentration du programme et des résultats du processus de réforme en cours. Un grand nombre de ceux qui plaident en faveur d'une croissance réelle zéro veulent voir une augmentation de la part du budget consacré aux activités de programme et une réorganisation du Secrétariat en fonction des nouveaux systèmes de gestion.

8. La plupart des pays qui ont abordé la question de la structure et de la présentation du budget ont estimé que la structure actuelle était satisfaisante et qu'il n'était pas nécessaire de la modifier à ce stade. Certains ont toutefois recommandé que le budget soit clairement lié aux objectifs et aux résultats en matière de programme. Un pays, en particulier, a demandé que tous les résultats escomptés comportent des indications budgétaires et fassent donc l'objet d'un suivi portant à la fois sur le programme et sur le budget. Il a exprimé l'opinion que n'assurer un suivi budgétaire que sous l'angle des modalités d'action, alors que celui du programme met l'accent sur les résultats, ne saurait être considéré comme une approche cohérente et devrait être remplacé par un suivi plus intégré des résultats obtenus. Quelques pays ont exprimé l'opinion que les crédits alloués devraient être ventilés par programme, sous-programme et région, en chiffres absolus et en pourcentage. Ils ont suggéré qu'à cette fin, le budget fasse l'objet d'une ventilation plus fine et, plus précisément, qu'y soient indiquées les dépenses de personnel par sous-programme, pour le Siège et pour les structures hors Siège, ainsi que les montants affectés au Programme ordinaire et les fonds extrabudgétaires par sous-programme, au niveau mondial et pour chaque région.

III. Relations entre les documents 31 C/4 et 32 C/5

9. S'agissant des relations entre le C/4 et le C/5, aucune opinion bien tranchée ne s'est dégagée. Certains pays ont estimé que le thème général du C/4 était suffisamment bien reflété dans le 31 C/5 approuvé mais que le 32 C/5 pouvait encore être amélioré. Comme un pays l'a fait observer, si le 31 C/5 faisait apparaître des améliorations sensibles dans la manière dont les thèmes du C/4 étaient associés au C/5, la nature des liens sur le plan opérationnel et programmatique n'était pas toujours évidente. Certains pays ont estimé que le 32 C/5 devrait énoncer plus clairement comment les priorités retenues dans chacun des grands programmes contribuaient aux thèmes fédérateurs formulés dans le 31 C/4 approuvé. D'autres ont exprimé l'avis que les deux thèmes transversaux devraient également être mieux pris en compte et interprétés dans le C/5. Pour un certain nombre de pays, la hiérarchie des thèmes et des objectifs dans la Stratégie à moyen terme devrait servir de base au prochain Programme et budget. L'adoption concluante de la programmation et de la budgétisation axées sur les résultats était considérée à cet égard comme un facteur important. Il a également été recommandé que le lien entre la stratégie et les Objectifs de développement du Millénaire soit approfondi, de même que les liens avec les résultats des grandes conférences mondiales.

10. Par ailleurs, si plusieurs pays se sont déclarés satisfaits de la relation qui était établie entre les objectifs et sous-objectifs stratégiques du C/4 et les objectifs du programme énoncé dans le C/5, un nombre équivalent de pays a demandé que les effets escomptés dans le C/4 et les résultats escomptés dans le prochain C/5 soient associés plus étroitement et mieux articulés. Selon un pays, les liens devraient être beaucoup plus clairs, et il faudrait à cette fin non seulement faire mention des objectifs stratégiques convenus mais également montrer la progression entre les "résultats" exposés dans le C/5 et les "effets escomptés" dans le C/4. Comme certains l'ont indiqué, des améliorations pourraient être apportées par un recours plus systématique aux renvois, un codage ou l'utilisation d'icônes thématiques ou de matrices appropriées qui signaleraient d'emblée la corrélation. D'autres ont proposé que, dans la conception des futurs C/5, une plus grande souplesse soit prévue pour les structures régionales, de manière à pouvoir définir des priorités régionales spécifiques.

IV. Hiérarchisation des programmes

11. Presque tous les Etats membres ont préconisé de conserver une priorité principale et un petit nombre d'autres priorités pour chacun des grands programmes, ce qui devrait contribuer à améliorer la planification et à exprimer la valeur ajoutée de l'UNESCO. Plusieurs Etats membres se sont félicités des résultats déjà obtenus dans la hiérarchisation et la concentration des programmes ; ils ont en outre invité le Directeur général à poursuivre le processus d'examen, d'analyse et de réorientation stratégique du programme lancé dans le 31 C/5, compte tenu également des priorités fixées par d'autres organisations internationales.

12. De nombreux pays ont estimé que les priorités principales - et, dans une certaine mesure, les autres priorités - recensées dans le cadre de l'actuel exercice biennal pourraient être pour l'essentiel maintenues, compte tenu de la nécessité d'obtenir des résultats d'ensemble, de faciliter les activités à venir et d'améliorer la visibilité de l'Organisation et faire en sorte qu'elle soit mieux perçue sur la scène internationale. Certains ont estimé que la sélection de nouvelles priorités ne devrait intervenir qu'après l'évaluation des résultats obtenus. Plusieurs pays se sont déclarés favorables à un accroissement du budget des priorités principales dans le 32 C/5. Certains ont recommandé une hausse de 30 % ; d'autres ont estimé que les ressources actuellement disponibles au titre de la priorité principale du grand programme I (5 % environ du budget global) devraient être sensiblement augmentées, à savoir de 10 % et, dans les autres grands programmes, de 5 %. A cet égard, ils ont recommandé que les ressources nécessaires soient obtenues en supprimant des

activités non prioritaires ou en regroupant certaines des autres priorités, et, également, en mobilisant des ressources extrabudgétaires, y compris auprès du secteur privé.

13. Certains pays ont estimé que le questionnaire faisait une trop large place aux questions touchant à la structure et à la présentation du programme et du budget ainsi qu'au fonctionnement de l'Organisation, et ce au détriment de questions plus fondamentales, ce qui réduirait les contributions en faveur de ces dernières. Enfin, un certain nombre de propositions ont été formulées en vue de recentrer et d'ajuster certaines des priorités et également de fixer de nouvelles orientations et de procéder à un rééquilibrage dans leur mise en oeuvre.

14. S'agissant des **priorités principales**, un appui quasi unanime s'est dégagé en faveur de la poursuite de "l'éducation de base pour tous" considérée comme une priorité principale et "absolue" du grand programme I. L'importance de "l'éducation de qualité " et de "l'éducation préventive", en particulier en relation avec le VIH/sida, de même que "la mise en oeuvre de l'initiative pour l'EPT, y compris des plans nationaux", ont été plus particulièrement mises en évidence. Tout en approuvant, d'une manière générale, le maintien de l'élément "ressources en eau et écosystèmes" à titre de priorité principale du grand programme II, un certain nombre d'Etats membres ont fait observer qu'il était nécessaire d'accorder une attention particulière, dans ce contexte, aux océans et aux travaux de la Commission océanographique intergouvernementale (COI). Certains ont insisté sur le lien avec le développement durable alors que d'autres ont proposé que le "développement durable" soit considéré comme la priorité principale de ce programme. S'agissant du grand programme III, certains pays ont émis l'avis que l'actuelle priorité principale "éthique des sciences et des technologies", dont la "bioéthique", devrait plutôt être considérée comme une priorité "transversale" ou "intersectorielle" de tous les grands programmes. Un certain nombre de pays ont estimé que la priorité principale du grand programme III devrait plutôt être les "droits de l'homme", mais d'autres ont fait valoir que les "droits de l'homme", en tant que thème transversal, devraient être intégrés dans toutes les activités de l'UNESCO. D'autres encore ont suggéré que "l'élimination de la pauvreté" ou "les transformations sociales, y compris la gouvernance et les droits de l'homme", soient la principale priorité de ce grand programme.

15. Le maintien du thème "diversité et pluralisme culturels" en tant que priorité principale du grand programme IV a également suscité un vif soutien, étant entendu qu'il convenait de mettre dûment l'accent sur le suivi de la Conférence de Stockholm, sur la protection du patrimoine culturel et naturel dans le cadre du Centre pour le patrimoine mondial (WHC) et sur les politiques nationales relatives au patrimoine immatériel. Une proposition a été formulée pour que soit envisagé, à titre de priorité principale, "le renforcement des liens entre culture et développement", eu égard notamment à la promotion des industries culturelles et à la gestion des projets durables de lutte contre la pauvreté en faveur des jeunes marginalisés. S'agissant du grand programme V, plusieurs pays ont recommandé que "la liberté d'expression" soit prise en compte et occupe une place privilégiée dans la priorité principale "promouvoir l'accès à l'information, en particulier celle du domaine public". L'accent a été mis également sur le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques d'accès. Un pays a indiqué que le programme devrait faire une très large place aux projets de coopération internationale visant à favoriser l'accès aux sources traditionnelles d'information, dont les bibliothèques, les archives et les centres multimédias communautaires. D'autres ont souligné l'importance de l'accès aux TIC dans la classe, du téléenseignement et de l'emploi des TIC pour "atteindre les laissés-pour-compte" et faciliter l'accès aux groupes marginalisés et exclus.

16. S'agissant des **autres priorités** qui, dans l'ensemble ont été généralement approuvées par les Etats membres, plusieurs thèmes/questions devraient, selon certains, faire l'objet d'une attention particulière ou d'un plus grand intérêt. On trouvera ci-après, par grands programmes, une liste non exhaustive des questions qui ont été soulevées en vue de compléter ou de modifier les priorités déjà fixées :

- (a) grand programme I - le concept "éducation pour une culture de la paix" devrait être recentré sur le concept "éducation de qualité" et prendre en compte l'"éducation interculturelle" ; une plus large place devrait être faite à "l'enseignement des valeurs" et il faudrait veiller à donner une plus grande visibilité au Système des écoles associées, un des éléments clés de l'avantage comparatif de l'UNESCO ; l'enseignement et la formation techniques et professionnels devraient être mis davantage en évidence ; l'éducation pour un avenir viable doit rester une priorité et être adaptée en fonction des résultats du Sommet mondial pour le développement durable ; les questions concernant le travail, la formation et la situation des enseignants devraient constituer une autre priorité ; l'enseignement multilingue devrait être encouragé davantage, de même que les innovations et les pratiques éducatives ;
- (b) grand programme II - le "renforcement des capacités" devrait induire une réflexion critique sur la science de même que sur le développement des infrastructures ; il faudrait faire une plus large place à la vulgarisation de la science et de la technologie ; les mesures devraient être centrées sur la prévision et la gestion des catastrophes naturelles, y compris la réduction des risques sismiques ; le transfert Nord/Sud de technologies constitue une question prioritaire ;
- (c) grand programme III - certains pays ont été d'avis qu'il faudrait donner moins d'importance aux transformations sociales et aux études prospectives ; d'autres ont demandé que soit poursuivie l'analyse des transformations sociales, en particulier des conséquences sur la société du chômage parmi les jeunes générations ; pour d'autres, les études prospectives devaient porter sur tous les programmes ; la nécessité de promouvoir une "culture de la solidarité humaine" a également été mentionnée ;
- (d) grand programme IV - il faudrait privilégier la promotion de la créativité ; les questions relatives aux droits d'auteur ainsi que les politiques et les législations régissant le domaine culturel, en particulier dans les pays en transition, ont également été mentionnées, de même que le développement des industries culturelles, facteur du développement régional ;
- (e) grand programme V - les mesures devraient être centrées sur le renforcement des moyens de communication et sur l'accroissement de l'utilisation des TIC, en particulier dans les pays en développement ; l'éducation aux médias et les études sur l'impact social des TIC devraient faire l'objet d'une attention prioritaire.

17. Parmi les **tâches et défis qui se profilent**, le document de consultation mentionnait, en particulier, le suivi du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) et du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003, et Tunis, 2005), ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre des plans nationaux pour l'EPT et les activités de coordination dans lesquelles l'UNESCO avait un rôle important à jouer. De nombreux pays ont considéré qu'il était extrêmement important que l'Organisation participe activement, dans ses domaines de compétence, à la mise en oeuvre de toutes les décisions issues de ces conférences. Comme certains l'ont fait observer, il était également important d'examiner les interrelations qui s'exerçaient entre les diverses initiatives et la manière dont les objectifs des unes pouvaient être associés aux objectifs des autres et les compléter. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'attribuer une place importante à l'EPT, suivi, dans le même ordre de priorité, par l'intégration des droits de l'homme et le développement durable.

18. Parmi les autres grandes tâches à accomplir qui ont également fait l'objet d'un appui général, il convient de citer, en particulier dans le domaine normatif, le patrimoine subaquatique, le patrimoine

immatériel, la bioéthique, la promotion et la pratique du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace, ainsi que l'intégration des droits de l'homme dans tous les programmes de l'UNESCO pour donner suite à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, 2001). Certains pays ont estimé que la priorité devrait être accordée aux instruments normatifs existants de préférence aux nouvelles initiatives normatives.

19. En général, les Etats membres ont eu le sentiment qu'il existait peu de possibilités d'ajouter de nouvelles priorités aux priorités déjà fixées. Ils ont estimé que les nouvelles tâches et les nouveaux défis, y compris ceux qu'on pouvait attendre des grandes manifestations tant récentes qu'à venir, devraient être examinés à la lumière des avantages comparatifs de l'UNESCO et, de l'avis d'un pays, "être ensuite intégrés dans les priorités existantes en vue de susciter des activités novatrices et des synergies avec d'autres acteurs". Au nombre des domaines dans lesquels l'Organisation détenait un avantage comparatif, les suivants en particulier ont été soulignés : les programmes d'éducation, notamment les réseaux mondiaux existants (le Système des écoles associées/SEA) ; les initiatives adoptées dans le Secteur du patrimoine culturel ; les programmes scientifiques internationaux ; le renforcement des capacités et les applications des TIC dans les domaines de compétence de l'Organisation ; et les statistiques. Plusieurs pays, considérant l'avantage comparatif de l'UNESCO dans le contexte des relations multilatérales et les préoccupations croissantes suscitées par le terrorisme à l'échelle mondiale, ont exprimé l'avis que l'Organisation devrait consacrer davantage d'efforts et de ressources à cette question, en particulier dans le cadre des programmes d'éducation pour une culture de la paix, y compris l'enseignement de la tolérance et des valeurs ; la compréhension des différences culturelles ; et les médias, la paix et le règlement des conflits.

20. Quelques pays ont estimé que l'Organisation pourrait accorder une plus grande attention également aux thèmes suivants : l'impact de la mondialisation sur les sociétés, les aspects éthiques du développement et l'instauration d'une culture de l'innovation dans la société. Tous sont convenus qu'il conviendrait d'abandonner les activités qui ne servaient pas directement les objectifs stratégiques de l'Organisation ou dans lesquelles, en raison d'un manque de ressources, l'UNESCO ne pouvait jouer un rôle notable.

V. L'action interdisciplinaire

21. Les Etats membres et Membres associés ont résolument et quasi unanimement approuvé l'inclusion dans le 32 C/5 de projets relatifs aux deux thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme, à savoir "l'élimination de la pauvreté" et "la contribution des technologies de l'information et de la communication à la construction d'une société du savoir", qui, de l'avis de certains Etats membres, ne pourront qu'être renforcés par les résultats du Sommet mondial sur le développement durable et du Sommet mondial sur la société de l'information. Bon nombre de pays ont estimé que les stratégies pertinentes étaient suffisamment bien énoncées dans le 31 C/5 approuvé et ils ont recommandé que des montants précis soient réservés aux activités correspondantes au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Certains ont proposé d'accroître les montants ainsi alloués de manière à obtenir davantage de résultats concrets dans ces domaines. D'autres ont estimé qu'il faudrait privilégier l'éducation au service de l'élimination de la pauvreté et que les projets entrepris dans ce cadre devraient viser les sociétés et groupes marginalisés et les plus vulnérables. Quelques pays ont estimé que ces deux thèmes transversaux n'étaient pas suffisamment explicités dans le grand programme IV. D'autres, en revanche, ont considéré qu'étant donné la modicité des ressources disponibles, le nombre des projets devrait être réduit et mieux circonscrit, en particulier dans le Secteur des sciences sociales et humaines. De l'avis d'un pays, le système d'appel d'offres adopté pour la sélection des projets en 2001 "a fait ressortir la triple vocation de l'Organisation : transdisciplinarité, innovation et instauration de partenariats".

22. Plusieurs pays ont appuyé les thèmes transversaux existants mais en demandant que des efforts accrus soient faits pour concevoir une approche plus globale et veiller à ce que les travaux liés à ces deux thèmes fassent l'objet d'une présentation d'ensemble cohérente dans le 32 C/5. Certains pays ont estimé à cet égard que les 34 projets existants ne démontraient pas tout à fait que l'Organisation pouvait prendre des mesures coordonnées mettant à profit la synergie entre ses cinq secteurs. Un Etat membre a proposé d'améliorer la présentation de ces thèmes en leur consacrant une section à part dans le C/5 et en les traitant de "manière transversale" au lieu de privilégier "une approche verticale (sectorielle) d'enjeux horizontaux". Tout en approuvant aussi le maintien d'allocations financières spécifiques pour ces projets, un certain nombre de pays ont demandé que le processus de sélection soit plus transparent et que les bureaux hors Siège y soient davantage associés. On a jugé important à cet égard de définir les contributions des partenaires aux niveaux local, régional et international.

23. Un certain nombre de pays ont proposé un nouveau thème transversal, celui du "développement durable". Selon l'un de ces pays, l'UNESCO disposerait alors de "trois stratégies transversales qui portent toutes sur des domaines revêtant une grande importance pour l'avenir de la planète et relèvent toutes clairement de son mandat". Les autres questions ci-après ont été également considérées comme nécessitant des approches interdisciplinaires et intersectorielles et pouvant déboucher éventuellement sur une action et des projets intersectoriels à inclure dans le 32 C/5 : les droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO et la démocratie ; l'éthique, en particulier l'éthique de la science ; l'éducation dans le domaine de l'environnement et l'éducation pour le développement durable ; le développement des sociétés de l'information et de la connaissance ; la promotion du pluralisme linguistique ; etc. De manière générale, et de l'avis de la majorité des pays, une approche plus résolument inter/multidisciplinaire devrait être adoptée dans les programmes de l'Organisation. Cette dimension interdisciplinaire devrait apparaître explicitement dans tous les programmes et principaux axes d'action. Considérant que la grande majorité des programmes et projets devraient être intersectoriels, un pays a proposé de se fixer comme objectif d'atteindre un taux de 80 % d'action interdisciplinaire d'ici à la fin de la période couverte par le C/4.

24. Les pays, très peu nombreux, qui n'ont pas approuvé le maintien dans le C/5 des projets relatifs aux thèmes transversaux, considéraient que les secteurs devraient être en mesure d'apporter la preuve que leurs activités représentent une valeur ajoutée par rapport à ces thèmes. En conclusion, le sentiment général était que pour être une "organisation moderne, utile et efficace", l'UNESCO doit parvenir rapidement au stade où la "grande majorité des ses interventions sont intersectorielles, transdisciplinaires et menées en coopération". La coopération entre les secteurs et à l'intérieur de ceux-ci doit donc "devenir un élément de la culture de l'Organisation".

VI. L'intégration des questions

25. La grande majorité des Etats membres se sont félicités de cette nouvelle approche consistant à renoncer au principe des thèmes et groupes prioritaires et à le remplacer par celui de l'intégration. Il a été largement admis que l'intégration constituait une stratégie efficace et systématique, propre à faciliter l'action interdisciplinaire et à mieux orienter les principaux programmes et politiques vers la réalisation des objectifs définis par les organes directeurs. La plupart des Etats membres ont fait part de leur satisfaction quant à la manière dont les questions intégrées - femmes, jeunes, PMA et Afrique, et culture de la paix - étaient traitées dans le document 31 C/5, mais quelques autres pays continuaient de préférer la notion antérieure de groupes prioritaires. Quelques pays ont estimé que le principe de l'intégration pourrait être appliqué plus efficacement si l'on s'employait plus clairement à limiter le processus "d'appel d'offres" utilisé pour leur identification, et ce, par une approche cohérente - reposant sur des considérations géographiques ou thématiques.

26. L'on a estimé qu'un suivi régulier et systématique des activités correspondantes dans tous les programmes était indispensable pour assurer une application efficace du principe de l'intégration. Par ailleurs, de nombreux pays ont estimé qu'il fallait conférer une plus grande visibilité à chacun des domaines intégrés, notamment par une augmentation des budgets correspondants et une adaptation aux besoins, spécificités et priorités régionaux. La liste actuelle des domaines à intégrer a été jugée satisfaisante par la plupart des Etats membres. Certains pays ont néanmoins recommandé que, en règle générale, une attention accrue soit accordée aux groupes défavorisés et exclus ainsi qu'aux éléments les plus vulnérables de la société. Quelques Etats membres ont considéré que l'Afrique, où les trois autres groupes sont représentés, devrait retenir l'attention en premier. D'autres ont estimé qu'il fallait consacrer davantage de ressources aux programmes destinés à la jeunesse dans l'ensemble du C/5. Il a été également proposé d'envisager l'intégration d'autres domaines, notamment : les stratégies de développement durable des petits Etats insulaires en développement, y compris "Assises des Caraïbes" et "Assises du Pacifique" ; les besoins de l'Afghanistan ; les droits de l'homme et les questions connexes ; le mouvement ASPnet ; le dialogue entre les civilisations ; les besoins spéciaux des enfants des rues et des jeunes vivant dans des situations difficiles ainsi que des orphelins dont les parents ont été emportés par la pandémie du VIH/sida.

VII. Stratégies régionales et chronologie de la programmation

27. En général, les Etats membres étaient d'accord sur le principe de la formulation de stratégies régionales et sous-régionales visant à adapter les stratégies mondiales de l'UNESCO aux caractéristiques, conditions et initiatives locales. Mais, dans le même temps, certains pays ont estimé que l'élaboration de stratégies régionales distinctes pouvait affecter le caractère mondial de la mission et de la perspective de l'UNESCO. Ils ont estimé que ce risque pouvait être dans une large mesure limité par l'élaboration de stratégies interrégionales ainsi que par une collaboration accrue avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales régionales et sous-régionales intervenant dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Un pays, qui jugeait l'élaboration de telles stratégies particulièrement utile, a cité en exemple l'Asie du Sud-Est, où la recherche, au cours des dernières années, de différents partenariats avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, s'est révélée très fructueuse.

28. S'agissant de la chronologie actuelle de la programmation, les Etats membres ont tendance à juger le délai imparti à l'examen du document C/5 trop court et ne permettant pas une véritable analyse des résultats obtenus par les programmes. Il a été proposé d'améliorer l'efficacité de ce processus en distribuant le questionnaire longtemps avant les consultations régionales, pour faire en sorte que soient correctement reflétées les priorités énoncées par les régions, mais également en inaugurant les consultations au niveau des groupes de pays et non à celui des régions. L'accent a été mis à cet égard sur l'importance des consultations avec les Etats membres et les commissions nationales, dans le cadre d'un "dialogue aussi bien virtuel que de vive voix". Quelques Etats membres ont avancé une proposition de modification du cycle de programmation.

VIII. Décentralisation

29. Un grand nombre d'Etats membres ont exprimé leur soutien à la nouvelle politique de décentralisation de l'UNESCO, considérant qu'il s'agit d'un outil important qui permet d'adapter les activités de l'Organisation aux différents besoins régionaux, sous-régionaux et nationaux. Certains Etats membres ont préconisé de fixer un taux minimum de décentralisation de 50 % pour chaque grand programme, mais d'autres ont estimé que le pourcentage de ressources à décentraliser ne pouvait pas suivre une règle stricte, mais correspondre à une disposition plus souple basée sur l'analyse des besoins, la capacité d'exécution, la réalisation des résultats escomptés et le degré de mobilisation de l'ensemble des acteurs sur le terrain. Certains Etats membres craignent que la décentralisation ne réduise la capacité à exécuter le programme, et estiment qu'il faut veiller à ne

pas compromettre l'unité de l'action et la fidélité aux idées et principes que l'on attend d'une organisation mondiale. De nombreux Etats membres ont insisté sur le fait que la décentralisation ne doit pas "remettre en cause la fixation des priorités mondiales" et "aboutir à l'affaiblissement du rôle mondial de l'UNESCO", qui est l'avantage comparatif le plus important de l'Organisation. D'autres ont considéré que la décentralisation doit être vue dans un contexte plus large, couvrant les activités menées hors Siège, y compris celles des commissions nationales.

30. Pour la plupart des Etats membres, le succès de la décentralisation est subordonné à la disponibilité de personnel qualifié, à un financement adéquat, et à des communications aisées dans l'ensemble de la structure hors Siège. Plusieurs Etats membres ont considéré que la définition de la dotation en personnel et des crédits prévus au titre des activités des bureaux et instituts dans la nouvelle structure en réseau des unités hors Siège devrait dépendre de leur contribution à la réalisation des résultats escomptés. D'autres ont estimé que les bureaux multipays doivent être renforcés afin d'assumer pleinement leur rôle de "centres de connaissances spécialisées" et de "centres d'expertise" dans les régions. Un pays a considéré que les bureaux multipays devraient avoir une dotation en personnel reflétant pleinement tous les domaines de compétence de l'UNESCO compte tenu en particulier des besoins des Etats membres du groupe de pays visé. Parmi les autres mesures recommandées, on peut citer l'utilisation accrue d'experts locaux, l'externalisation au profit d'institutions nationales et régionales et d'ONG et le détachement de personnel.

IX. Ressources extrabudgétaires

31. Presque tous les Etats membres ont reconnu l'importance actuelle et future des contributions extrabudgétaires provenant du système des Nations Unies, de donateurs bilatéraux, de banques multilatérales de développement, de fondations et autres acteurs de la société civile et du secteur privé. Ces contributions constituent une source essentielle de financement permettant à l'UNESCO d'atteindre ses objectifs et d'avoir la portée et l'impact nécessaires, en particulier aux niveaux régional et national. Un large soutien s'est exprimé en vue d'une meilleure harmonisation des objectifs stratégiques et des priorités du programme et budget ordinaires et des activités pour lesquelles un financement extrabudgétaire est proposé. Les Etats membres ont appuyé toutes les mesures envisagées pour une plus grande transparence et une meilleure prise en compte des ressources extrabudgétaires dans les futurs documents C/5. Des mécanismes appropriés de suivi et des procédures comptables rigoureuses devraient accompagner cet effort. Une majorité d'Etats membres ont considéré en outre que le texte de cadrage qui a été prescrit devrait figurer au niveau des programmes et des sous-programmes, pour donner une idée claire des liens réciproques et réduire les chevauchements, et aussi pour confirmer les priorités approuvées de l'Organisation. Certains Etats membres ont proposé que le texte de cadrage soit aussi élaboré pour les stratégies régionales et sous-régionales et pour les thèmes transversaux.

X. Rôle des commissions nationales

32. De nombreux Etats membres ont à nouveau souligné le rôle essentiel que les commissions nationales doivent jouer dans la conception et l'exécution des programmes de l'UNESCO, conformément à la résolution 30 C/83 et à la décision 164 EX/7.2. Le renforcement des capacités et la formation pratique du personnel des commissions nationales sont jugés nécessaires et importants à cet égard, comme l'est la définition des modalités de formation faisant appel aux compétences disponibles entre les commissions nationales elles-mêmes. Une majorité de pays ont estimé que les efforts doivent être poursuivis afin de promouvoir les consultations, la collaboration et les partenariats entre les bureaux multipays/bureaux de pays et les commissions nationales, l'objectif étant de renforcer l'impact et la visibilité de l'action de l'UNESCO aux niveaux régional/national. Pour nombre d'entre eux, des communications accrues sur une base régulière, le cas échéant grâce à

des réseaux d'information électronique, seront un facteur clé du succès de l'exécution du nouveau programme. Pour certains pays, la participation active des commissions nationales à la planification et à l'exécution du programme peut être considérée comme relevant de l'effort de décentralisation. D'autres ont rappelé que le rôle principal des commissions nationales est de conseiller leur gouvernement et de faciliter le dialogue entre la société civile et l'UNESCO. Dans ce contexte, ils ont fait référence en particulier à l'article VII de l'Acte constitutif concernant les dispositions à prendre à cet effet par chaque Etat membre ainsi qu'à la Charte des commissions nationales.

XI. Structure et présentation du document 32 C/5

33. La plupart des pays ont considéré que la présentation, la formulation et la structure du document 31 C/5 étaient dans l'ensemble satisfaisantes. Certains ont indiqué que l'actuel C/5 représentait "une nette amélioration par rapport à l'exercice biennal précédent", et ont accueilli favorablement "les progrès réalisés dans la démarche de programmation et de budgétisation axée sur les résultats", avec l'aide des nouveaux outils de gestion, en particulier SISTER. Néanmoins, ils ont estimé que des améliorations sont encore possibles, en particulier dans les domaines suivants : la formulation des résultats escomptés, qui sont encore trop "génériques et vagues" et "plus quantitatifs que qualitatifs", la définition d'indicateurs de performance, de préférence en suivant la méthode du chemin critique, pour faciliter la mesure et l'évaluation des résultats escomptés, et l'adoption de mécanismes de mesure des performances. Certains pays ont souhaité le maintien de la structure actuelle (comprenant les "antécédents", la "stratégie" et les "résultats escomptés") dans chaque "axe d'action"; un pays a toutefois estimé que la section "antécédents" devrait être remplacée par des "textes de cadrage" et des indications sur les avantages comparatifs de l'UNESCO dans le domaine considéré.

34. La notion de programmes et projets phares a semblé à certains pays quelque peu déconcertante et susceptible de créer des malentendus concernant les priorités de l'UNESCO. D'autres souhaiteraient qu'il y ait une désignation plus explicite des projets phares et que la sélection des projets reflète les préoccupations de la majorité des Etats membres. D'autres, toutefois, ont considéré que l'on pourrait désigner davantage de projets phares, en particulier des projets intersectoriaux, mais que leur prolifération risquait d'amoinrir le statut dont ils doivent bénéficier.

35. Dans l'ensemble, de nombreux pays ont estimé que la structure du document C/5 était appropriée. Ils ont toutefois indiqué que les futurs documents C/5 devraient davantage s'inspirer du document C/4 (y compris les objectifs stratégiques et les thèmes transversaux), présenter les principales priorités des cinq grands programmes de manière claire et uniforme, et être plus brefs, plus maniables et plus faciles d'emploi. On a aussi considéré que le format et la visibilité des Eléments techniques, qui restent chargés, pourraient être améliorés. Comme certains l'ont suggéré, un meilleur système de renvois est nécessaire - un système qui serait "accrocheur". Les documents d'information de base et les annexes, y compris les résultats d'évaluation, pourraient être présentés séparément, ou être disponibles en ligne.

XII. Ajustements à la programmation à moyen terme

36. Il n'y a pas eu d'avis tranchés quant à des ajustements éventuels à la programmation à moyen terme. Un certain nombre de pays ont estimé qu'il était difficile d'envisager ces ajustements à l'heure actuelle et que la question devrait être réexaminée juste avant la prochaine session de la Conférence générale. D'autres ont estimé que les propositions faites, telles que le développement d'un nouveau thème transversal sur le développement durable, ou l'importance plus grande qu'ont prise ces deux dernières années les questions liées au suivi de la résolution de la Conférence générale sur le terrorisme, la reconstruction de l'Afghanistan, la reconstruction des institutions

éducatives et culturelles palestiniennes et les différents cas de destruction de biens culturels, sont autant d'éléments clés qui font déjà partie du concept de stratégie ajustable.

37. D'autres encore ont estimé que les ajustements au Programme et budget, apportés par la Conférence générale tous les deux ans, constituaient en soi une démarche ajustable et que le mandat de l'UNESCO et l'adoption du thème unificateur (31 C/4) mettaient l'Organisation dans une position idéale pour relever les défis du monde d'aujourd'hui et de demain. A cette fin, ils ont considéré que la préparation du Programme et budget biennal était devenue encore plus importante et devait placer l'UNESCO dans une situation telle qu'elle reste "ouverte sur l'avenir, pleinement consciente de ses priorités", et qu'elle dispose de "la souplesse administrative nécessaire pour transformer les épreuves en autant d'occasions d'agir".

ANNEXE

**Etats membres ayant répondu au questionnaire du document de consultation
sur la préparation du projet de 32 C/5
(au 19 août 2002)**

Afghanistan	Israël
Andorre	Italie
Argentine	Jamaïque
Australie	Japon
Autriche	Jordanie
Azerbaïdjan	Liban
Bahreïn	Lesotho
Barbade	Jamahiriya arabe libyenne
Botswana	Malawi
Brésil	Mali
Bulgarie	Malte
Burkina Faso	Maurice
Cambodge	Mozambique
Canada	Pays-Bas
Chine	Nigéria
Costa Rica	Norvège
Côte d'Ivoire	Oman
Cuba	Pakistan
Chypre	Pérou
République tchèque	Philippines
Danemark	Portugal
Equateur	République de Corée
Egypte	Fédération de Russie
Danemark (au nom des Membres de l'Union européenne)	Sainte-Lucie
Ethiopie	Arabie saoudite
Finlande	Seychelles
France	Swaziland
Gabon	Suède
Allemagne	Suisse
Ghana	Ukraine
Haïti	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Honduras	République-Unie de Tanzanie
Islande	Zimbabwe
Inde	

Cent soixante-cinquième session

165 EX/5
Partie I (C)
PARIS, le 16 septembre 2002
Original anglais

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS PRELIMINAIRES DU DIRECTEUR GENERAL CONCERNANT
LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2004-2005 (32 C/5)**

PARTIE I

**Résumé analytique des observations et propositions des Etats membres et des organisations
intergouvernementales et non gouvernementales**

**RESUME DES OBSERVATIONS FORMULEES PAR LES ORGANISATIONS
DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES**

RESUME

La Partie I du présent document expose les résultats du processus de consultation mené à partir d'un questionnaire distribué sous la cote CL/3623.

Il se compose de trois sections, qui sont publiées séparément :

La Partie I (A) contient les rapports des cinq consultations régionales des commissions nationales pour l'UNESCO qui ont eu lieu en juin et juillet 2002.

La Partie I (B) offre une synthèse des opinions exprimées par les Etats membres et Membres associés dans leurs réponses écrites à la consultation.

La Partie I (C) présente des résumés des observations formulées par les organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (ONG).

I. QUESTIONS GENERALES

1. Cinquante-huit ONG, une institution des Nations Unies et une organisation intergouvernementale ont répondu au questionnaire (voir annexe). L'Organisation météorologique mondiale (OMM) indique qu'elle adhère pleinement au Programme et budget de l'UNESCO, en particulier aux grands programmes I et II, et exprime l'espoir que les excellentes relations qui se sont établies entre l'OMM et l'UNESCO seront maintenues. L'ICCROM a répondu qu'il n'avait pas eu le temps de consulter suffisamment son Conseil avant la date limite fixée.

2. Toutes les ONG ont remercié l'UNESCO de leur avoir donné par cette consultation la possibilité de s'exprimer sur ses stratégies et ses programmes. Les réponses ont été structurées très diversement par les différentes organisations. Certaines ont choisi de suivre le questionnaire. D'autres ont préféré se concentrer sur des domaines liés aux éléments essentiels de leur mandat. D'autres encore ont donné des réponses plus brèves et plus globales. Certaines ont regretté le caractère assez général du questionnaire, qui ne facilitait pas une analyse approfondie des besoins en action concrète ou la formulation de recommandations plus détaillées.

3. Si les ONG tendent à faire porter essentiellement leur réponse sur leurs domaines respectifs d'activités, elles expriment dans l'ensemble leur profond attachement à l'Organisation et soulignent que sa mission et ses domaines de compétence restent actuels face aux défis d'aujourd'hui, en particulier la nécessité d'humaniser la mondialisation. Elles encouragent l'UNESCO à continuer de jouer son rôle de chef de file et de coordinatrice pour les questions qui sont de son ressort.

4. Toutes les réponses approuvent par ailleurs largement, avec une remarquable unanimité, la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (31 C/4) - qu'il s'agisse de son thème unificateur, des deux thèmes transversaux, des trois axes principaux et des douze objectifs stratégiques. Les ONG estiment généralement que ce document prend bien en compte les principaux problèmes qui se posent à travers le monde et qu'il offre un très bon outil pour concentrer et réorienter l'action et les partenariats de l'Organisation.

5. Les ONG sont convaincues de la nécessité de poursuivre la réforme de l'Organisation et considèrent d'un oeil favorable l'action engagée à cet égard, en particulier l'introduction et l'application d'une programmation, d'une budgétisation, d'une gestion et d'un suivi fondés sur les résultats. Elles saluent également les efforts déployés sur la voie de l'intersectorialité et de l'interdisciplinarité ainsi que la tendance à la régionalisation et se prononcent plutôt pour une dose raisonnable de décentralisation.

6. Une préoccupation et une recommandation principales se retrouvent dans toutes les réponses : l'obligation pour l'UNESCO aujourd'hui, comme pour toutes les organisations internationales du système des Nations Unies, de renforcer son **partenariat** avec les ONG, en particulier les ONG internationales, et la société civile à tous les niveaux, en les associant davantage à toutes les étapes de ses travaux, en les faisant participer du début à la fin au cycle de programmation, en leur donnant la possibilité de contribuer à la préparation et au suivi des conférences internationales, mais aussi, et peut-être surtout, en établissant au niveau local des partenariats de travail appropriés avec les ONG compétentes à ce niveau et les unités régionales des ONG internationales. Les consultations collectives d'ONG, les commissions programmatiques mixtes, le soutien à l'action des sections nationales des ONG internationales ainsi que l'organisation de réunions et d'événements conjoints sont préconisés. Les auteurs des réponses estiment qu'une telle politique correspondrait à la nécessité reconnue d'une plus grande participation de la société civile et qu'elle devrait faire partie intégrante de l'actuelle stratégie de décentralisation de l'UNESCO. De nombreuses ONG souhaitent être plus directement associées aux différents stades de la vie d'un programme (élaboration, mise en oeuvre, évaluation). Les ONG internationales expriment vigoureusement, en particulier, le désir

d'être invitées à participer aux réunions régionales de consultation. Toutes les ONG incitent l'UNESCO à évaluer ses activités en fonction de cette coopération.

7. Les ONG sont unanimes à penser que leur coopération avec l'UNESCO devrait se traduire de plus en plus par un accroissement des fonds affectés à des projets menés conjointement (en particulier ceux qui sont prévus pour les thèmes transversaux), l'ordre de grandeur suggéré allant jusqu'à 30 % du montant total des crédits budgétaires. La plupart des ONG considèrent que sur de nombreuses questions, en particulier celle de l'élimination de la pauvreté, l'action de l'UNESCO bénéficierait d'une coopération étroite, dynamique et permanente, qui lui permettrait de tirer parti des compétences reconnues des ONG de terrain. Les ONG estiment que cela accroîtrait et pérenniserait l'impact de ses activités.

8. Une préoccupation centrale se retrouve dans une majorité de réponses : la nécessité de concentrer encore plus l'action de l'Organisation sur la **lutte contre la pauvreté** et de renforcer l'aide qu'elle apporte à ceux qui en ont le plus besoin : les pauvres (en particulier ceux qui vivent dans une extrême pauvreté), les personnes défavorisées, les femmes et les filles, les enfants des rues, les minorités, les victimes du VIH/sida, les pays lourdement endettés, les migrants, etc. A cet égard, la plupart des ONG saluent le choix de l'élimination de la pauvreté aussi bien comme cadre global de l'action de l'UNESCO que comme thème transversal et comme élément majeur de l'approche intégratrice. Nombre d'entre elles demandent une réorientation des programmes existants pour qu'ils correspondent à son engagement dans le combat mené pour éliminer la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, et pour améliorer concrètement en agissant dans ses domaines de compétence la qualité de la vie et les conditions d'existence des pauvres des villes et des campagnes.

9. Les ONG mettent tout aussi fortement l'accent sur le rôle essentiel que peut jouer l'UNESCO, parmi toutes les institutions internationales, dans **l'édification** de la paix, notamment dans le contexte de l'après-11 septembre. La plupart d'entre elles insistent à ce propos sur le rôle des droits de l'homme, de l'éducation civique et de l'éducation pour la paix, sur la promotion du dialogue interculturel et sur le soutien à celles d'entre elles qui oeuvrent dans ces domaines.

II. ENVELOPPE BUDGETAIRE/TAUX DE CROISSANCE ET PRESENTATION DU PROGRAMME ET BUDGET

10. En ce qui concerne la **croissance globale du budget pour 2004-2005, les ONG**, et tout en indiquant qu'elles sont pleinement conscientes du fardeau imposé au budget des Etats membres, considèrent à une exception près que la croissance nominale zéro se traduirait pour l'Organisation par des contraintes excessives à un moment où les efforts de réforme exigeraient des ressources supplémentaires. Elles se prononcent vigoureusement en faveur d'une croissance réelle zéro ou d'une croissance réelle, en nombre presque égal. Elles sont profondément préoccupées par les tendances observées récemment en matière de budget et par leurs incidences sur les capacités de l'UNESCO à s'acquitter de son mandat et à conserver sa place et son influence dans le système des Nations Unies.

11. La plupart des ONG ne jugent pas nécessaire d'améliorer **la structure et la présentation du budget**. Cependant, elles sont tout à fait favorables aux tableaux synthétiques et aux graphiques qui en simplifient la présentation et la rendent conviviale. Certaines d'entre elles souhaitent voir une traduction budgétaire de l'intersectorialité et des priorités principales.

III. LIENS ENTRE LE 31 C/4 ET LE 31 C/5

12. Presque tous les auteurs de réponses ont jugé les **liens entre les thèmes et les objectifs stratégiques du C/4 et les activités proposées dans le C/5** adéquats et suffisants et ont estimé qu'il conviendrait de conserver cette présentation dans le futur document 32 C/5.

13. La plupart ont trouvé adéquats **les liens entre le document 31 C/5 et les objectifs et sous-objectifs stratégiques du document 31 C/4**. Certains ont suggéré qu'il serait peut-être bon que le 32 C/5 rappelle le thème fédérateur, les deux thèmes transversaux et les trois principaux axes stratégiques, soit dans l'introduction, ou un tableau synoptique, soit en établissant directement un lien entre les objectifs stratégiques dans les deux documents comme cela a été fait dans certaines parties du 31 C/5.

IV. CHOIX DES PRIORITES - ORDRE DES PRIORITES PRINCIPALES ET AUTRES

(a) *Ordre des priorités, principales et autres*

14. Les ONG ont été d'avis qu'il convenait pour le 32 C/5 de choisir à nouveau **une priorité principale et un nombre restreint d'autres priorités par grand programme**. D'après la plupart des réponses, il fallait avant tout s'efforcer d'**augmenter les ressources en faveur des priorités** en renforçant les partenariats bilatéraux et multilatéraux, notamment en recherchant de plus en plus de ressources extrabudgétaires, et en établissant des partenariats novateurs associant secteur public, secteur privé et société civile.

15. A leur immense majorité, les auteurs des réponses ont approuvé **le maintien des mêmes priorités principales que dans le 31 C/5 approuvé**, correspondant à chacun des grands programmes, à savoir : l'éducation de base pour tous ; les ressources en eau et les écosystèmes qui les sous-tendent ; l'éthique des sciences et des technologies ; la diversité et le pluralisme culturels ; et la promotion de l'accès à l'information, en particulier celle du domaine public. Ils ont généralement été d'avis que deux ans ne suffiraient pas pour épuiser toutes les possibilités qu'elles offraient et qu'un changement serait prématuré, étant donné surtout qu'il était trop tôt pour évaluer la réalisation des objectifs actuels.

16. En ce qui concerne **le contenu, les grandes orientations ou le mode de sélection, d'articulation et de traitement de ces priorités pour l'avenir**, plusieurs suggestions concernant les cinq grands programmes ont été faites :

(a) *Grand programme I :*

- Les ONG sont convenues à l'unanimité que l'**EPT** devrait rester la priorité numéro un de l'UNESCO et que l'Organisation devrait rester l'un des chefs de file de son suivi et continuer de consacrer la plus grande partie de ses ressources à l'éducation sous toutes ses formes, y compris non formelle.
- De l'avis d'une majorité d'entre elles, **la formation de qualité des enseignants** est primordiale pour l'éducation et constitue le principal mécanisme de mise en oeuvre régulière d'une éducation de qualité, tant au stade initial qu'en cours d'emploi.
- Plusieurs ONG estiment que l'UNESCO devrait mettre au point un programme ciblé visant à promouvoir l'éducation de base des **jeunes filles et des femmes** pauvres aux niveaux urbain et communautaire.

- De nombreux auteurs sont particulièrement préoccupés par l'insuffisance des efforts déployés en faveur de l'éducation des **enfants**, surtout pour faire face à des défis comme la violence domestique, la maltraitance des enfants, le nombre accru d'enfants des rues, l'emploi d'enfants à des travaux dangereux et nuisibles pour la santé, l'exploitation sexuelle, l'abus des drogues, la délinquance des jeunes, etc.
- Certaines ONG ont recommandé que dans les pays en développement, l'éducation de base soit moins orientée vers la survie et l'administration et davantage vers le **développement des ressources humaines** qui permettra à des gens de devenir membres à part entière de la société à laquelle ils appartiennent.
- **L'alphabétisation** (en particulier la lecture et l'écriture) est considérée comme une étape essentielle vers l'éducation de base et devrait s'étendre à tous, depuis les plus jeunes jusqu'aux personnes âgées.
- Toutes les ONG sont d'avis que l'une des principales tâches de l'Organisation sera de tirer parti de leur expérience du terrain.

(b) *Grand programme II :*

- Plusieurs ONG estiment que, dans le cadre de la priorité principale, bon nombre d'activités du grand programme II devraient être réorientées vers les initiatives qui profitent aux **groupes les plus vulnérables**, en assurant la diffusion des connaissances scientifiques de base qui leur permettront d'être eux-mêmes les artisans d'une amélioration de leurs conditions de vie : ces initiatives concernent notamment la construction d'habitations bon marché, la purification de l'eau, une salubrité accrue de l'environnement, le reboisement, la protection contre les catastrophes naturelles, la notification préalable d'informations relatives aux pluies de mousson et aux périodes de sécheresse, etc. Il faudrait également consentir de gros efforts pour réintroduire et développer le savoir traditionnel en l'associant à l'utilisation des technologies les plus récentes.

(c) *Grand programme III :*

- Certaines ONG recommandent d'élargir l'amélioration de la sécurité humaine à "une meilleure gestion de l'**environnement social**" et pas seulement "de l'environnement et du changement social".
- D'autres considèrent qu'il conviendrait d'améliorer encore le programme afin d'apporter des solutions concrètes aux problèmes que pose l'impact de **transformations sociales** rapides, tout en veillant à ce que la mondialisation soit axée sur un développement social durable.
- Une préoccupation souvent exprimée concerne l'étude de la sécurité humaine en liaison avec **les migrations et les populations immigrées**.

(d) *Grand programme IV :*

- De nombreuses ONG recommandent de promouvoir la diversité et le pluralisme culturels en renforçant la coopération régionale, sous-régionale et interrégionale.

- Plusieurs recommandent à l'UNESCO de s'intéresser davantage à des aspects de la diversité et du pluralisme culturels qui ont moins souvent été étudiés, comme la diversité linguistique et le dialogue interreligieux.

(e) *Grand programme V* :

- Plusieurs ONG soulignent la nécessité de **renforcer les capacités** afin d'accroître la participation à la société de l'information.
- Les auteurs des réponses recommandent de s'intéresser davantage aux dimensions culturelles et sociales de la liberté de la presse et de la transparence de l'information, ainsi qu'à la qualité de l'information véhiculée.

17. En ce qui concerne les autres priorités, les ONG demandent généralement qu'elles soient maintenues sans changement, pour les mêmes raisons que celles données pour les priorités principales. Toutefois, plusieurs ONG suggèrent des changements dans le libellé des activités ou dans l'importance qui leur est accordée, vu de nouveaux domaines correspondant souvent à leur propre spécialisation :

(a) *Grand programme I* (éducation pour une culture de la paix, enseignement scientifique et technologique, enseignement technique et professionnel et enseignement supérieur) :

- Remplacer "éducation pour une culture de la paix" par "éducation pour les droits de l'homme et éducation civique et pour la paix", en incluant l'enseignement de l'histoire des différentes cultures et sociétés dans un esprit de paix et de tolérance et la révision des matériels pédagogiques pour en éliminer divers types de discrimination conduisant au racisme et à la xénophobie.
- Alphabétisation pour tous (y compris l'alphabétisation de base, la lecture, l'acquisition de compétences fondamentales en matière d'information, et l'éducation permanente).
- Education de la première enfance.
- Education non formelle et informelle.
- Concentration des activités dans les zones rurales et urbaines défavorisées.
- Développement d'une éducation de qualité par la formation des maîtres.
- Education pour un développement durable.
- Parité des sexes dans le domaine de l'éducation.
- Enseignement secondaire.
- Multilinguisme.

(b) *Grand programme II* (renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie, renforcement des bases scientifiques de la protection de l'environnement et d'une utilisation durable des ressources naturelles, promotion du développement durable dans les régions côtières et les petites îles) :

- Renforcement des bases scientifiques de la protection de l'environnement et d'une utilisation durable des ressources naturelles au bénéfice des populations démunies, qui sont les premières victimes d'un environnement dégradé et qui peuvent jouer un rôle clé dans sa préservation.
 - Education relative à l'eau.
 - Sciences fondamentales, particulièrement les sciences de la vie.
- (c) *Grand programme III* (droits de l'homme, transformations sociales et activités prospectives) :
- Bioéthique.
 - Promotion des principes relatifs aux droits de l'homme, à la paix et à la démocratie (notamment dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix), avec la participation active des ONG, y compris les droits de l'enfant et le traitement des violations des droits de l'homme et, en particulier, de ceux des femmes.
 - Suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.
 - Examen permanent, conjointement par l'UNESCO et les ONG, de différents niveaux d'action dans le domaine des droits de l'homme, des instruments relatifs aux droits de l'homme et du suivi des conférences sur ce sujet (Montréal, Vienne).
 - Dimension éthique du développement (éthique de la science, bioéthique, contenu social des stratégies de développement) et analyse des transformations sociales en vue d'améliorer la stratégie d'élimination de la pauvreté, y compris la préparation de Copenhague + 10.
 - Priorité spéciale accordée au monde rural et aux études sur les interactions entre les zones rurales et les zones urbaines.
 - Encouragement de la gouvernance démocratique en vue du renforcement des droits de l'homme et du développement social.
 - Violence urbaine (prévention et traitement).
- (d) *Grand programme IV* (renforcement de l'action normative dans le domaine de la culture et resserrement des liens entre culture et développement) :
- Dialogue entre les cultures et les civilisations/culture, dialogue, réconciliation et paix/dialogue interculturel.
 - Promotion des arts et de l'artisanat (notamment en accroissant le recours aux TIC dans le secteur de l'artisanat et en aidant les artisans à les utiliser).
 - Tourisme culturel.

- Application des meilleures connaissances scientifiques pour la préservation et la conservation du patrimoine intellectuel, y compris le patrimoine numérique.
 - Accorder une plus grande attention, dans la perspective du développement et de l'élimination de la pauvreté, à la large définition de la culture donnée par Mondiacult.
 - Etude des langues minoritaires et du patrimoine culturel.
 - Renforcement de l'action normative concernant la condition de l'artiste et les questions voisines (financement des arts, aide à la création, éducation et formation artistique, art et nouvelles technologies, conditions de travail des artistes et des créateurs, etc.).
 - Aspects culturels de la planification urbaine.
- (e) *Grand programme V* (promotion de la liberté d'expression et de la liberté de la presse et aide au renforcement des capacités de communication) :
- Liberté de l'information en tant que priorité permettant à tous les hommes et à toutes les femmes d'exercer leur droit fondamental de créer et d'acquérir l'information et d'exprimer publiquement leurs vues ; développement des radios et des télévisions publiques.
 - Promotion de la liberté de publication.
 - Activités sur la promotion et l'utilisation du multilinguisme et accès universel au cyberspace eu dûment égard au droit d'auteur et à la créativité (et également campagnes de sensibilisation au droit d'auteur et activités relatives à la libre circulation des livres conformément à l'Accord de Florence signé sous l'égide de l'UNESCO).
 - Formation aux TIC, avec prise en considération des aspects éthiques tant par les fournisseurs que par les utilisateurs de l'information.
 - Soutien de langues moins utilisées et traduction de ces langues, notamment dans le domaine de la poésie et de la littérature.
 - Séminaires de formation sur l'édition dans les économies en développement.
 - Mise au point de systèmes d'archivage des oeuvres numériques.
 - Amélioration de l'interdisciplinarité entre la communication/information et l'éducation, les sciences, la santé et la préservation du patrimoine.
 - Education aux médias, y compris la prise en considération des aspects éthiques.
 - Réduction de la violence à l'écran et soutien des initiatives visant à promouvoir la dimension éducative et culturelle des médias, notamment par le soutien des cultures locales, des droits de l'homme et de l'éducation pour la citoyenneté et la paix.
 - Préparation et tenue du Sommet mondial sur la société de l'information.

- Accroissement des moyens du PIDC et d'"Information pour tous".

18. De manière plus générale, plusieurs suggestions ont été faites sur d'autres aspects du programme :

- Certaines suggestions concernent les **groupes cibles** de l'action de l'UNESCO. Plusieurs ONG recommandent que l'UNESCO appuie et encourage des activités en relation avec les enfants et les droits de l'enfant. Nombreuses sont celles qui appuient l'intégration des questions relatives aux femmes dans tous les volets du programme, mais qui considèrent qu'elles ne sont pas suffisamment traduites en actions concrètes. Beaucoup regrettent que la jeunesse ne soit plus inscrite dans le programme. Une ONG mentionne l'importance du service volontaire international. Presque toutes soulignent la nécessité pour l'action de l'UNESCO de toucher les segments les plus pauvres et les plus démunis de la population.
- Plusieurs suggestions concernent le lancement d'éventuels **programmes/actions interdisciplinaires** : par exemple, un programme interdisciplinaire sur les bibliothèques (communautaires, universitaires, scolaires, gouvernementales) et le Secteur de l'information, en vue de diffuser l'information au bénéfice du public le plus large possible, de contribuer à l'éducation et à la formation permanente et de jouer un rôle culturel majeur ; également un programme sur les langues considérées comme indissolublement liées à la culture, à la communication et à l'éducation (ce programme bénéficierait à l'alphabétisation dans la première langue).

V. ACTION INTERDISCIPLINAIRE

19. Les ONG conviennent généralement de la nécessité d'améliorer **l'action interdisciplinaire** et d'accroître les ressources consacrées aux projets "multidisciplinaires" en profitant des synergies qui s'établissent entre les cinq secteurs de l'UNESCO, sur la base d'une approche interdisciplinaire et holistique.

20. Les ONG considèrent que les deux thèmes transversaux sont assez bien pris en compte dans l'action prévue par le 31 C/5 approuvé. De nombreuses ONG considèrent que l'adoption des deux thèmes transversaux est un important pas en avant. Elles recommandent également l'intégration effective de ces thèmes/stratégies dans les programmes de l'Organisation, en particulier par (a) une coordination appropriée à haut niveau, (b) une évaluation soignée des projets - avec une attention particulière pour des questions telles que l'action multidisciplinaire, les partenariats avec les populations directement concernées, le respect de l'égalité de chaque être humain, la dimension culturelle de la lutte contre la pauvreté et l'association des ONG à la formulation, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des activités de l'UNESCO, (c) une articulation plus claire des projets transversaux avec les grands programmes, dans un esprit de véritable interdisciplinarité, (d) (pour certaines ONG) des projets moins nombreux, mais de haute qualité et produisant un fort impact, en vue d'en accroître les effets et la visibilité, (e) une coopération plus importante avec les ONG, qui passe en particulier par des partenariats clairement visibles pour des projets relatifs à l'élimination de la pauvreté.

21. Les ONG pensent généralement qu'il faut encore inclure dans le 32 C/5 des projets relatifs aux deux thèmes transversaux, et souhaitent allouer de nouveau un certain montant aux projets se rapportant aux deux thèmes. Elles demandent, cependant, une plus grande implication des ONG.

22. Pour ce qui concerne les tâches et les défis qui se profilent, la plupart des ONG recommandent que la priorité soit encore donnée à l'éducation, qui est l'armature d'un développement social juste et équilibré, et un droit humain fondamental. En outre, elles considèrent généralement que, dans le domaine des TIC et de la société de l'information, l'UNESCO pourrait se concentrer sur la défense de la cause des victimes de la fracture numérique et sur les besoins des groupes désavantagés et exclus à cet égard.

23. Pour ce qui est des domaines nouveaux dont l'examen pourrait être envisagé ou renforcé, et dans lesquels l'UNESCO a un avantage comparatif au niveau multilatéral et pourrait jouer un rôle utile, les ONG citent : l'éducation à la paix ; le rôle clé des enseignants en faveur du changement éducatif, et la nécessité de leur assurer des ressources, des salaires et une formation régulière appropriés ; le transfert des méthodologies d'enseignement et des techniques d'évaluation des élèves ; le développement des TIC en faveur des populations désavantagées (assurer la diffusion et la mise à jour de l'information, ainsi que sa qualité et sa pertinence) ; le rôle de la famille dans l'éducation, la socialisation et la transmission des valeurs (Année internationale de la famille en 2004) ; le droit aux loisirs (droit au repos, journées de congé, congés payés, normes applicables aux loisirs, droit à la participation culturelle, etc.) ; la dégradation des services urbains et municipaux dans la plupart des pays en développement (y compris la gestion des services municipaux).

24. Les ONG ne recommandent l'abandon d'aucune activité ou question/thème. Elles considèrent, cependant, que tous les projets de l'UNESCO devraient être examinés et évalués, en fonction du retentissement le plus large qu'ils pourraient avoir, et de la mise en oeuvre qui serait la plus propre à leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

VI. QUESTIONS A INTEGRER DANS LES PROGRAMMES

25. La plupart des ONG conviennent que les **questions à intégrer** (femmes, jeunes, PMA et Afrique), ainsi que la culture de la paix, ont été suffisamment prises en compte dans le 31 C/5 approuvé. Cependant, plusieurs ONG considèrent que les questions relatives aux femmes n'ont pas été suffisamment ni explicitement reflétées dans certaines parties du programme (dont la culture, les médias, les problèmes liés aux droits des femmes) et que, dans l'ensemble du programme, la jeunesse n'a pas reçu une attention suffisante. D'autres soulignent l'importance de la culture de la paix et des besoins immenses de l'Afrique. Elles recommandent également l'adoption d'une approche progressive dans le cycle de formulation des projets et d'un système de suivi permettant de mesurer les résultats obtenus.

26. Les ONG sont favorables à la formule de l'intégration en général, mais demandent de veiller à ce qu'elle n'ait pas pour effet de limiter la réalisation des objectifs prioritaires de l'Organisation, ou de faire disparaître des divisions *ad hoc* et des budgets spécifiquement destinés aux thématiques choisies, ce qui empêcherait une action efficace. Elles recommandent que les questions à intégrer soient suffisamment prises en compte au niveau des résultats escomptés et dans les intitulés du document. De manière générale, les ONG demandent que la liste reste telle quelle, et reste brève.

VII. STRATEGIES REGIONALES ET PROCESSUS DE PROGRAMMATION

27. Les ONG expriment, en général, leur satisfaction de l'enchaînement actuel des étapes du processus de programmation : consultations régionales, puis élaboration et approbation d'un C/5 global, enfin mise au point définitive et établissement des plans de travail pour sa mise en oeuvre. Elles suggèrent, toutefois, que la procédure actuelle est peut-être trop longue et complexe, et pourrait être abrégée. Une très grande majorité d'ONG, et en particulier les OIG, demandent de

participer au processus de consultation, ce qui, selon elles, permettrait une meilleure interaction entre l'UNESCO et les ONG, ainsi qu'entre les ONG et les commissions nationales, et accroîtrait l'efficacité de la programmation des activités hors Siège.

28. Les OIG qui sont très présentes sur le terrain se félicitent du processus de régionalisation et recommandent que l'UNESCO entreprenne davantage d'actions communes avec leurs antennes locales respectives, en particulier sur des thématiques telles que la lutte contre l'extrême pauvreté, les programmes d'alphabétisation, le dialogue interculturel, le développement durable, les droits humains, etc.

VIII. DECENTRALISATION

29. La plupart des ONG expriment leur intérêt pour la décentralisation et considèrent que le taux de décentralisation prévu pour les ressources du programme dans le 31 C/5 est suffisant. Cependant, elles considèrent que la définition de taux fixes de décentralisation est d'un intérêt limité, du fait que des taux minimums devraient toujours dépendre de la nature de l'activité concernée et des ressources en personnel de chaque bureau décentralisé, ainsi que de stricts contrôles de responsabilité et d'une évaluation du succès des résultats. Certaines ONG sont favorables à un taux compris entre 30 % et 60 %. Certaines ONG expriment également leur souhait de ne pas voir la décentralisation affaiblir la capacité de l'UNESCO à remplir son mandat international, en particulier dans son rôle de laboratoire d'idées, d'institution normative, et de centre d'échange d'informations. Elles recommandent aussi une plus grande interaction entre les ONG (en particulier les OIG) et les bureaux hors Siège.

30. La mise en oeuvre de la nouvelle politique de décentralisation, avec des bureaux chargés d'un groupe de pays (et des bureaux nationaux) est généralement bien accueillie. A propos de la dotation en personnel et des crédits prévus au titre des activités du programme pour les bureaux chargés d'un groupe de pays, nationaux et régionaux, les ONG considèrent que, pour ce qui les concerne, la décentralisation des fonds (en particulier par l'intermédiaire du Programme de participation) reste insatisfaisante. Elles souhaitent également voir se multiplier les projets hors Siège qui exercent un fort impact et un effet démultiplicateur, grâce au développement de partenariats de travail avec des ONG locales compétentes ou des branches régionales des OIG. Plusieurs ONG suggèrent qu'elles devraient être associées à la préparation des plans d'action nationaux dans le domaine de l'EPT.

IX. RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES

31. Le financement extrabudgétaire est encouragé par les ONG. Elles considèrent toutefois qu'elles doivent être plus directement intégrées dans le cadre des grands programmes respectifs, indépendamment de l'origine des fonds. Elles recommandent aussi que l'UNESCO accroisse son appui aux actions sans but lucratif, notamment dans le cas des situations d'urgence et des problèmes d'environnement.

32. Le texte de cadrage des activités est généralement bien accueilli, bien que les ONG identifient plusieurs niveaux. Toutefois, la plupart estiment que le texte de cadrage devrait figurer au niveau du programme ou du sous-programme et être intégré dans les stratégies et programmes régionaux et sous-régionaux.

X. ROLE DES COMMISSIONS NATIONALES

33. Les ONG seraient, dans l'ensemble, favorables à une interaction accrue avec les commissions nationales et estiment que les réunions, les échanges d'informations et les échanges sur les politiques devraient être renforcés. Elles estiment que le Siège de l'UNESCO devrait encourager le développement des relations entre les commissions nationales et les ONG et la société civile pour parvenir à un niveau satisfaisant d'interaction. Certaines ONG considèrent que les commissions nationales ne font pas toujours participer suffisamment les ONG. Plusieurs ONG suggèrent d'effectuer des évaluations externes portant sur l'efficacité des commissions nationales.

XI. STRUCTURE ET PRESENTATION DU DOCUMENT 32 C/5

34. Les ONG approuvent unanimement la présentation et la formulation du 31 C/5, en particulier la présentation des résultats escomptés au niveau des axes d'action. Elles recommandent d'améliorer encore cette approche en faisant figurer, là où cela est possible, des buts plus détaillés et quantifiables. Les ONG souhaiteraient aussi, quand cela est possible et nécessaire, que les projets phares soient désignés et présentés de manière plus explicite dans le document 32 C/5. D'une manière générale, les ONG estiment que le 31 C/5, tout en étant extrêmement utile et informatif, pourrait être plus convivial, plus facile à lire et de dimensions plus réduites, de manière à en faciliter la diffusion.

XII. AUTRES QUESTIONS

35. Au sujet d'éventuels ajustements à la programmation à moyen terme, les ONG attachent une grande importance aux actions de l'UNESCO dans le contexte créé par le 11 septembre 2001. Selon elles, l'UNESCO devrait impérativement et profondément revoir son approche de l'éducation pour la tolérance, de la promotion du pluralisme culturel, et de l'étude des préjugés et des stéréotypes dans les domaines culturel et religieux. Le dialogue interculturel devrait être développé, y compris le dialogue entre les religions. Une ONG suggère que l'UNESCO renforce les moyens de promouvoir les valeurs universellement partagées (Objectif stratégique 2) et le dialogue entre les cultures et les civilisations (Objectif stratégique 8).

36. Concernant SISTER et le suivi du programme, la plupart des ONG (en particulier, les organisations internationales non gouvernementales) demandent à accéder à l'information disponible. Elles sont généralement satisfaites des évaluations et recommandent la mise au point de systèmes de suivi en temps réel. Plusieurs ONG recommandent que les évaluations soient mentionnées dans le document 32 C/5, de manière à démontrer le lien entre l'action antérieure et les stratégies et les buts futurs. Quelques ONG demandent la mise au point d'indicateurs de performance.

37. Les ONG reconnaissent l'importance des fonctions de l'UNESCO, telles qu'elles sont mentionnées dans la Stratégie à moyen terme. Elles recommandent une interaction accrue avec les ONG pour toutes ces fonctions.

38. Les réponses à la consultation recommandent aussi de renforcer à l'avenir la coopération et l'action interinstitutions dans le cadre du système des Nations Unies, de manière à éviter les doubles emplois avec les autres institutions et de développer des partenariats, des alliances et autres mécanismes de coopération avec les autres organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les acteurs de la société civile et le secteur privé.

ANNEXE

Organisations intergouvernementales, organisations internationales non gouvernementales, fondations et autres institutions similaires ayant répondu à la consultation sur la préparation du Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (32 C/5)

Organisation du système des Nations Unies

WMO - World Meteorological Organization

Organisations intergouvernementales

ICCROM - International Centre for the Study of the Preservation and the Restoration of Cultural Property

Organisations internationales non gouvernementales

ACISJF - Association catholique internationale de services pour la jeunesse féminine

AFAL - Association francophone d'amitié et de liaison

AIC - Association internationale des charités

ATD - Mouvement international ATD Quart Monde

Académie européenne des sciences, des arts et des lettres

AARU - Association of Arab Universities

BICE - Bureau international catholique de l'enfance

B'NAI B'RITH

CARITAS - Caritas Internationalis

CCIVS - Coordinating Committee for International Voluntary Service (CCSVI - Comité de coordination du service volontaire international)

CIEO - Catholic International Education Office (OIEC - Office international de l'enseignement catholique)

CIF - Conseil international des femmes

CIOFF - Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels

CIRTEF - Conseil international des radios-télévisions d'expression française

CMU/CUM - Community of Mediterranean Universities - Communauté des universités méditerranéennes

DHAKA AHSANIA MISSION

FIAPA - Fédération internationale des associations de personnes âgées

FIEP - Fédération internationale pour l'éducation des parents

FIMARC - Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques

FIAF - Fédération internationale des archives du film

FIPLV - Fédération internationale des professeurs de langues vivantes

FMACU - Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO

IADL - International Association of Democratic Lawyers (Association internationale des juristes démocrates - AIJD)

IAU - International Association of Universities

IAUP - International Association of University Presidents

IBO - International Baccalaureate Organization

ICA - International Council on Archives (CIA - Conseil international des archives)

ICEM - International Council for Educational Media (CIME - Conseil international des médias éducatifs)

ICET - International Council for Engineering and Technology
ICJW - International Council of Jewish Women
ICSSPE - International Council of Sport Science and Physical Education
ICTM - International Council for Traditional Music
IDC - International Dance Council (CID - Conseil international de la danse)
IFCU - International Federation of Catholic Universities (FIUC - Fédération internationale des universités catholiques)
IFHP - International Federation for Housing and Planning
IFLA - International Federation of Library Associations and Institutions
IFUW (FIFDU) - International Federation of University Women/Fédération internationale des femmes diplômées des universités
The International Association of Lions Clubs
IPA - International Publishers Association
ISOCARP - International Society of City and Regional Planners
ISSC - International Social Science Council (CISS - Conseil international des sciences sociales)
MIIC - ICMICA - PAX ROMANA: International Catholic Movement for Intellectual and Cultural Affairs
OMAEC - Organisation mondiale des anciens et anciennes élèves de l'enseignement catholique
OMEP - Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire
PAX CHRISTI - Pax Christi International
PEN - International PEN
SOROPTIMIST International
UMOFC - Union mondiale des organisations féminines catholiques
UNDA - Signis
UVA - Union des villes africaines
WAGGGS - World Association of Girl Guides and Girl Scouts
WCC - World Crafts Council
WCRP - World Conference on Religion and Peace
WCT - World Confederation of Teachers (Confédération syndicale mondiale de l'enseignement (CSME)
WFTU - World Federation of Trade Unions
WILPF - Women's International League for Peace and Freedom (LIFPL - Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté)
WL - World Leisure
WOSM - World Organization of the Scout Movement (Organisation mondiale du mouvement scout)

Cent soixante-cinquième session

165 EX/5
Partie II
PARIS, le 5 septembre 2002
Original anglais/français

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS PRELIMINAIRES DU DIRECTEUR GENERAL
CONCERNANT LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET
POUR 2004-2005 (32 C/5)**

PARTIE II

PROPOSITIONS DU DIRECTEUR GENERAL

RESUME

La deuxième partie du document 165 EX/5 présente les propositions préliminaires du Directeur général concernant le Programme et budget pour 2004-2005, c'est-à-dire la deuxième tranche d'exécution de la Stratégie à moyen terme (31 C/4).

Cette deuxième partie comprend trois sections :

- Cadre de programmation ;
- Domaines d'action prioritaires ;
- Considérations concernant le possible plafond budgétaire pour 2004-2005.

I. CADRE DE PROGRAMMATION

1. La Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé) définit la mission et les axes stratégiques de l'Organisation (paragraphe 26 à 29), ses fonctions (paragraphe 30) et un ensemble d'éléments de programmation (paragraphe 31 à 37). Viennent ensuite la présentation de 12 objectifs stratégiques et de deux thèmes transversaux, avec les objectifs stratégiques qui s'y rattachent. Lors de la mise au point du Programme et budget pour 2002-2003 (31 C/5 approuvé), des efforts ont été déployés pour en relier expressément les dispositions à celles du 31 C/4 approuvé, ainsi que l'avait demandé la Conférence générale. Ce processus de liaison avec le 31 C/4 approuvé ainsi que les contributions de différentes parties prenantes aux documents de Programme et de budget se poursuivront et s'affineront pour le 32 C/5, notamment avec des références aux stratégies régionales établies pour la période 2002-2007. Il peut aussi être influencé par les décisions que la Conférence générale pourrait prendre concernant une adaptation ou une révision du 31 C/4 dans le contexte du processus d'ajustement. Le Directeur général s'attachera à déterminer plus précisément dans quelle mesure les différentes stratégies et activités serviront d'autres objectifs intersectoriels et prioritaires, comme les questions éthiques, les droits de l'homme, l'EPT, le développement durable, la diversité culturelle et le dialogue entre les civilisations. Il a en outre l'intention d'établir dans le 32 C/5 des liaisons explicites avec les objectifs de développement du Millénaire. On devra songer davantage à présenter dans le 32 C/5 des tableaux indiquant à quel point les activités déjà menées/envisagées pendant la période couverte par le 31 C/5 et celles proposées pour le 32 C/5 répondent aux différents objectifs stratégiques du 31 C/4 approuvé.

2. Les principaux éléments de programmation énoncés dans le document 31 C/4 approuvé seront conservés et vaudront aussi pour l'établissement du document 32 C/5, à savoir :

- Concentration, définition de priorités et démarches axées sur les résultats
- Flexibilité
- Excellence et innovation, notamment par la poursuite de politiques dont le fondement soit factuel
- Action inter et multidisciplinaire
- Décentralisation
- Coopération par le biais de partenariats, d'alliances et autres liens, notamment avec d'autres membres du système des Nations Unies.

A. Concentration du programme

3. En se fondant sur les acquis de la réforme de la programmation, le Directeur général est fermement décidé à poursuivre dans la voie d'une concentration et d'une hiérarchisation des priorités du programme de l'Organisation plus prononcées encore, qui permettra de renforcer l'impact de l'action et de maximiser les chances d'obtention des résultats désirés dans le contexte d'une approche plus nettement axée sur les résultats. A cette fin, il est proposé de conserver l'approche et la structure du document 31 C/5 approuvé, suivant lesquelles pour chacun des cinq grands programmes une priorité principale et un nombre limité d'autres priorités seront fixés. Cette démarche permettra de mieux organiser et concentrer les activités de l'Organisation et d'éviter une dispersion des efforts. Assurément, **la concentration du programme et le renforcement d'une**

présence effective sur le terrain seront les deux grands thèmes de la réforme pour les années 2003-2005.

4. Les priorités principales retenues pour le document 31 C/5 approuvé resteront, en principe, les mêmes. Toutefois, il est proposé d'apporter certains changements à la formulation des priorités principales des grands programmes IV et V, Culture et Communication et information, de façon à en clarifier et en affiner l'objectif. En conséquence, les priorités principales proposées sont :

Grand programme I : Education pour tous et suivi du Forum mondial de Dakar sur l'éducation

Grand programme II : Eau et écosystèmes

Grand programme III : L'éthique des sciences et des technologies

Grand programme IV : Promouvoir la diversité culturelle et le dialogue interculturel

Grand programme V : Promouvoir l'accès équitable à l'information et au savoir en vue du développement

5. Dans le document 31 C/5 approuvé, ces principaux domaines d'action se sont vu affecter 30 à 50 % de ressources supplémentaires par rapport à leurs allocations précédentes (c'est-à-dire celles du 30 C/5), grâce à une redistribution interne des ressources financières existantes. Pour le 32 C/5, le Directeur général propose - tout en maintenant l'enveloppe budgétaire globale pour le grand programme - de ne renforcer (c'est-à-dire en dépassant le niveau de celle prévue dans le 31 C/5) que quelques domaines très spécifiques, très bien définis au sein de chacune des priorités principales, mais sans que cela s'applique à la priorité principale dans son ensemble. Par cette approche ciblée "de recentrage dans un centrage", on évitera le risque d'avoir à éliminer du programme d'autres activités importantes.

6. En ce qui concerne les "autres priorités", les propositions présentées ci-dessous différeront quelque peu de celles faites à ce sujet dans le 31 C/5. Elles serviront à structurer et recentrer chacun des grands programmes et à établir des liens avec les objectifs stratégiques du 31 C/4. Le Directeur général entend ordonner le 32 C/5 - pour ce qui est de l'investissement financier et humain - beaucoup plus clairement que ce ne fut le cas pour le 31 C/5 autour de trois piliers : les priorités principales, les domaines à renforcer dans les priorités principales par des allocations budgétaires accrues et les autres priorités.

7. Dans ce contexte, il convient de noter que le Directeur général veillera à ce que la contribution de chaque institut et centre de l'UNESCO (catégorie I et catégorie II) à la poursuite des grands axes d'action qui les concernent soit dégagée et mise en lumière dans le 32 C/5. On pourra de la sorte mieux utiliser les énergies et les compétences particulières de chacun d'eux et assurer une complémentarité et une cohérence dans l'action. Chaque institut et centre sera donc invité à contribuer pleinement à la mise en oeuvre du programme à différents niveaux, conformément à son mandat et suivant des démarches axées sur les résultats (voir également document 165 EX/20, paragraphe 8). En ce qui concerne le lien qu'il a été envisagé d'établir entre les allocations financières octroyées aux instituts et centres et des résultats précis arrêtés d'un commun accord dans la perspective des objectifs et priorités du programme de l'UNESCO, il ne semble pas possible de conduire en temps utile des évaluations externes en règle de tous les instituts et centres pour l'achèvement du projet de 32 C/5. Par conséquent, le principe de la liaison des allocations financières aux résultats des évaluations du niveau de performance ne pourra être appliqué qu'à compter du 33 C/5 (voir également document 165 EX/20, paragraphe 10).

8. Conformément aux dispositions prévues dans le 31 C/4 approuvé (paragraphe 32) et aux décisions pertinentes ultérieures du Conseil exécutif, un effort délibéré et systématique sera fait pour intégrer dans l'ensemble du programme les besoins des femmes, des jeunes, des pays les moins avancés (PMA), de l'Afrique et la promotion d'une culture de la paix ; autrement dit, chaque secteur intégrera automatiquement dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de tous les programmes, des solutions pour répondre à ces besoins. Dans le même esprit, le Directeur général propose de prévoir également dans le 32 C/5 des dispositions en faveur de l'Afghanistan, telles qu'envisagées dans le 31 C/4 approuvé aux termes du paragraphe 32 : "on désignera un petit nombre de pays qui feront l'objet d'efforts accrus et coordonnés de la part de l'Organisation pendant une période donnée". On pourra aussi en tenir compte dans le cadre de l'analyse que la Conférence générale souhaitera peut-être effectuer en 2003 pour ajuster la Stratégie à moyen terme.

9. Le cadre de programmation exposé schématiquement ci-dessous dans la Partie III du présent document définit de façon plus détaillée les priorités proposées pour chacun des cinq grands programmes - Education, Sciences exactes et naturelles, Sciences sociales et humaines, Culture et Communication et information. Il vise à concentrer encore et rendre plus cohérente l'action d'ensemble de l'Organisation, à la relier aux objectifs stratégiques du 31 C/4 approuvé et à définir des résultats qu'il serait utile d'atteindre d'ici à la fin de 2005. En établissant le Projet de programme et de budget, le Secrétariat suivra une démarche de programmation fondée sur le principe de la croissance zéro du budget, aux termes de laquelle tous les programmes et activités passés et en cours seront évalués sous l'angle de l'intérêt qu'ils continuent de présenter ou de l'éventualité de leur interruption.

B. Intersectorialité

10. Pour favoriser l'action intersectorielle, en particulier celle qui relève des deux thèmes transversaux du document 31 C/4 approuvé (*L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* et *La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir*), le Directeur général propose de reconduire l'innovation figurant dans le document 31 C/5 approuvé, à savoir l'affectation d'un certain montant des ressources du Programme ordinaire à des projets transversaux, y compris des crédits spécifiques pour des projets à réaliser par de jeunes fonctionnaires. Ces projets, à leur tour, seront sélectionnés sur la base d'un processus d'appel à la concurrence au niveau du Secrétariat, lancé à la fois au Siège et aux bureaux hors Siège, mais modifié pour tenir compte des enseignements tirés du premier cycle ayant précédé l'élaboration du document 31 C/5 et révisé pour assurer des liaisons plus étroites avec les objectifs stratégiques et pour tester des approches et des modalités d'exécution novatrices dans divers domaines. De plus, certains projets commencés au cours de la période visée par le document 31 C/5 devront être prolongés pour toute la durée du 32 C/5, en fonction des conclusions d'une évaluation effectuée par les collégiales ADG.

11. Au-delà des projets liés aux thèmes transversaux, le Directeur général a l'intention de mettre en avant et de présenter, dans le document 32 C/5, d'autres types d'action intersectorielle afin d'en renforcer les résultats et la visibilité. Cela sera en particulier le cas du suivi par l'UNESCO des grandes conférences des Nations Unies. En outre, la contribution potentielle des bureaux hors Siège à l'action intersectorielle et à l'expérimentation d'approches novatrices sera exploitée plus systématiquement.

C. Répartition générale du budget

12. En ce qui concerne la répartition générale des fonds entre les cinq grands programmes, le Directeur général propose de conserver celle du document 31 C/5 pour les cinq grands programmes et l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) dans la préparation du document 32 C/5. Quant à la répartition des fonds entre objectifs de programme et objectifs administratifs/opérationnels, le Directeur général compte parvenir - dans le cadre du plafond budgétaire proposé ci-après et malgré les importantes augmentations statutaires des dépenses de personnel, à un léger accroissement des ressources affectées au programme pour mettre en évidence l'orientation des activités de l'UNESCO vers celui-ci, en particulier sur le terrain.

13. Un grand domaine mobilisant l'attention sera la décentralisation, que le Directeur général considère comme un axe majeur de la réforme et qui aura la priorité pendant l'exercice biennal considéré. Pour soutenir la viabilité du réseau hors Siège et renforcer les capacités sur le terrain, on envisagera d'augmenter les effectifs hors Siège. Cela suppose de combler les lacunes actuelles de la structure des postes hors Siège, en particulier afin de développer les capacités d'exécution du programme sur le terrain et d'atteindre les résultats escomptés. En préparant le document 32 C/5, le niveau des coûts indirects des bureaux hors Siège devra également être mieux évalué et présenté.

14. En ce qui concerne le Programme de participation, le Directeur général propose de maintenir le même niveau de crédits que dans le 31 C/5. Toutefois, en réponse à des suggestions faites lors de consultations régionales et par certains gouvernements, le Directeur général a l'intention de revoir les réglementations et directives en vigueur, en particulier afin de réserver une part des ressources du Programme de participation à des activités régionales et interrégionales et d'introduire des modalités qui permettraient de mieux faire correspondre les priorités principales et secondaires des divers grands programmes et les activités à financer au titre des demandes relevant du Programme de participation. Le Directeur général compte aussi proposer un ensemble de lignes directrices plus restrictives pour les demandes présentées par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, de sorte que ces demandes ne seraient recevables que si des pays en développement en bénéficient.

15. Compte tenu des demandes de nombreuses délégations en vue d'accroître les crédits des bourses, le Directeur général a aussi l'intention d'examiner le niveau de ces crédits, les bourses étant un outil majeur de renforcement des capacités dans les Etats membres, fournis par tous les secteurs de l'Organisation. Ce faisant, il prendra en compte les délibérations du Conseil exécutif sur ce sujet à sa 165e session (voir aussi document 165 EX/INF.6).

D. Structure et présentation du programme et du budget et autres questions apparentées

16. A en juger par le document 31 C/5, il faut renforcer et améliorer la qualité de la formulation des résultats escomptés, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Pour formuler de manière plus claire et plus utile sur le plan opérationnel les résultats escomptés pour chaque axe d'action dans le document 32 C/5, une nouvelle série d'ateliers à l'intention des directeurs de programme sera proposée au Siège et hors Siège. Cela permettra de mettre en place une base solide de compétences dans les domaines de la programmation, de la budgétisation, du suivi et de l'établissement de rapports axés sur les résultats, y compris pour les rapports statutaires au Conseil exécutif (documents EX/4) et les documents C/30.

17. A l'heure actuelle, les documents C/5 donnent une indication du montant des ressources de programme à décentraliser pour chaque sous-programme. Dans ce cas, on entend par "décentralisation" le montant des crédits du Programme ordinaire qu'il est prévu de décentraliser au profit des bureaux hors Siège de l'UNESCO. Actuellement, le taux de décentralisation est très

variable selon les grands programmes. Le Directeur général s'efforcera d'élever ces taux dans les grands programmes où ils sont particulièrement bas, sans perdre de vue le contenu et la nature des questions traitées et la capacité des bureaux hors Siège de gérer et d'utiliser des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires. Le renforcement de la présence de l'UNESCO sur le terrain, comme indiqué au paragraphe 13 ci-dessus, devrait contribuer à de meilleurs résultats de la décentralisation. Une question différente mais apparentée est celle de savoir si et selon quelles modalités d'autres activités supposant un type différent de décentralisation pourraient être plus explicitement décrites dans le document 32 C/5 (par exemple, depuis des unités au Siège vers des institutions nationales ou des personnes sur le terrain ou vers des bureaux hors Siège au cas par cas, le Programme de participation, le financement des activités des commissions nationales et le renforcement des capacités, ou des activités des programmes scientifiques dans les pays). L'objectif serait de mieux refléter l'ampleur réelle de la décentralisation des activités de l'Organisation.

18. Une autre question méritant réflexion est celle de la présentation des fonds extrabudgétaires. A l'heure actuelle, le document C/5 donne des informations sur le volume des fonds extrabudgétaires envisagé pour chaque axe d'action. Les montants indiqués représentent un chiffre composite regroupant les ressources extrabudgétaires déjà disponibles, les ressources annoncées dans des accords signés par des donateurs ainsi que les ressources attendues ou espérées mais qui pourraient toutefois ne jamais se concrétiser ou se concrétiser seulement à une date ultérieure. Ainsi, le Directeur général, par souci de transparence et de clarté, propose d'adopter une procédure révisée, selon laquelle le montant des ressources extrabudgétaires indiquées dans le document 32 C/5 sera limité au montant total des fonds extrabudgétaires déjà reçus pour un axe d'action particulier, plus les fonds clairement annoncés dans des accords signés par les donateurs.

19. De façon plus générale, comme indiqué dans le document 31 C/4 approuvé (paragraphe 39), les fonds extrabudgétaires, qui constituent une part croissante de la base de ressources de l'UNESCO, doivent être pleinement intégrés dans la programmation de l'UNESCO et leur affectation doit être fermement axée sur la réalisation des objectifs stratégiques définis dans le document 31 C/4 approuvé et sur les priorités identifiées pour le 32 C/5. Le Directeur général garantira donc que les ressources extrabudgétaires fournies et promises correspondront pleinement aux priorités de chaque grand programme et aux objectifs stratégiques pertinents. Des informations à ce sujet figureront dans le Programme et budget. De même, le Directeur général a l'intention d'intégrer un texte de cadrage des différents partenaires pour chaque grand programme et les programmes et sous-programmes correspondants, indiquant les rôles respectifs et contributions de l'UNESCO et de tous les partenaires concernés.

20. Le Directeur général estime qu'il est peut-être temps de réviser et de renouveler la gamme des neuf mécanismes d'exécution des programmes énumérés dans le document 31 C/5, que l'UNESCO utilise traditionnellement. Ainsi, chaque modalité sera évaluée du point de vue de l'efficacité, en fonction des objectifs et du degré de pertinence et de rapidité des résultats. De plus, le document sera centré sur le potentiel de renforcement des capacités grâce aux technologies dans tous les secteurs de programme et sur une meilleure exécution des programmes au niveau des pays, en s'appuyant sur le réseau hors Siège et en encourageant la société civile, les ONG et le secteur privé à y participer. Avec un système axé sur les résultats solidement établi, la gestion et l'exécution du programme, confiées au Directeur général, ne devraient se mesurer que par le degré de réalisation des résultats escomptés - et non en fonction des objets de dépense. Le déploiement des diverses modalités pour atteindre les résultats escomptés - actuellement reflété à la section "postes de dépenses" des annexes techniques - pourrait s'avérer à terme inutile si, pour tous les axes d'action, l'on formulait de manière satisfaisante les résultats escomptés ainsi que les indicateurs de performance.

21. Le nouveau budget devra aussi tenir compte des incidences d'une participation plus intense de l'UNESCO à la coopération et aux activités du système des Nations Unies, telles que le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et ses mécanismes subsidiaires ainsi que la poursuite coordonnée des Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire. La participation active des bureaux hors Siège à des activités sur le terrain liées au Groupe des Nations Unies pour le développement et la fourniture d'une formation appropriée à tout le personnel seront des domaines justifiant une attention particulière dans la préparation du document 32 C/5.

22. Un autre aspect à traiter dans le document 32 C/5 sera l'entretien des bâtiments de l'Organisation, pour répondre en particulier à la décision 162 EX/7.8 du Conseil exécutif. Le Directeur général soumet le document 165 EX/34 à l'examen du Conseil exécutif et les résultats des délibérations du Conseil seront pris en compte dans la préparation du document 32 C/5.

II. DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

23. L'objet des propositions qui suivent est de définir, pour chacun des grands programmes, les priorités principales et secondaires, ainsi que les autres domaines d'action sur lesquels il est proposé de concentrer les efforts de l'Organisation en 2004-2005, comme cela est indiqué dans la section I plus haut.

GRAND PROGRAMME I - L'EDUCATION POUR TOUS TOUT AU LONG DE LA VIE

24. On se préoccupera particulièrement, dans toutes les composantes de ce nouveau programme, de l'éducation des filles et des femmes, des pauvres et des groupes défavorisés, des enfants non scolarisés ou ayant des besoins spéciaux, des personnes vivant en milieu rural, des minorités ethniques et des personnes vivant dans des régions en conflit ou en reconstruction. L'action de l'UNESCO en matière d'éducation continuera à être fortement décentralisée.

25. La place accordée à la qualité de l'éducation sera accrue dans tout le programme, notamment en ce qui concerne les programmes scolaires, les contenus, les méthodes, l'environnement éducatif et les résultats de l'apprentissage. La recherche sur les politiques et leur analyse, la mise en commun de l'information et des pratiques novatrices, le suivi et les campagnes de promotion seront renforcés, en particulier grâce au Rapport de suivi et au Groupe de haut niveau sur l'EPT ainsi qu'à l'Observatoire de l'EPT, qui, de même que d'autres mécanismes existant dans ce domaine, encourageront la concertation. On s'emploiera à étudier les répercussions de la mondialisation et de la commercialisation sur les systèmes éducatifs et sur l'apprentissage à tous les niveaux, en particulier celui de l'enseignement supérieur, et à y faire face. Le programme privilégiera l'éducation en faveur de la paix, de la démocratie et de la compréhension interculturelle, qui apporte un concours indispensable à une interdépendance mondiale harmonieuse et à la réduction des conflits. En mettant l'accent sur la contribution de l'éducation à l'amélioration de la qualité de la vie et du développement, on prêter une attention particulière à l'enseignement technique et professionnel et à l'amélioration de l'apprentissage tout au long de la vie.

26. Le programme consolidera les partenariats et les réseaux dont dépend son efficacité, ce qui impliquera le renforcement de la coopération interorganisations au plan mondial et sur le terrain, ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des ONG, des organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. L'UNESCO développera des réseaux d'éducation mondiaux, notamment celui du Système des écoles associées, en établissant des contacts pour élargir l'audience de l'enseignement scientifique et technologique, en assurant le maintien du réseau UNITWIN et

chaires UNESCO et en renforçant celui de l'UNEVOC pour apporter un appui à l'enseignement technique et professionnel.

27. Parvenir à une plus grande intégration des programmes et à la synergie entre le Siège, les unités hors Siège, les instituts de l'UNESCO pour l'éducation (BIE, IPE, IUE, ITIE, IESALC, IIRCA), l'UNEVOC et le CEPES est une priorité. En outre, la coopération intersectorielle contribuera à mettre au point les approches interdisciplinaires qui sont nécessaires pour travailler sur des questions telles que les langues, le développement durable, les droits de l'homme, la révision et la refonte des manuels scolaires et l'enseignement à distance.

Priorité principale

28. **L'éducation de base pour tous :** Le programme s'articulera autour des deux domaines d'activité essentiels de l'EPT : la mise en oeuvre de son Cadre d'action (qui comprend ses six objectifs, à commencer par les deux qui sont également des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire) et l'appui à sa stratégie internationale (qui prévoit notamment une collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies aux plans national et régional pour atteindre les buts de la Déclaration du Millénaire et de l'EPT). Dans le cadre de cette priorité principale, une allocation budgétaire plus importante viendra appuyer la contribution spécifique de l'UNESCO à la mise en oeuvre du Cadre d'action, en particulier pour :

- (a) *promouvoir le droit à l'éducation.* Il s'agira notamment de : soutenir les politiques et les législations, en particulier dans le domaine de l'enseignement primaire ; contribuer à l'essor de l'éducation de la petite enfance et de l'éducation familiale ; garantir à tous un accès gratuit à l'enseignement primaire ; adapter l'enseignement secondaire général aux défis du XXI^e siècle ;
- (b) *assurer l'égalité des chances pour tous dans l'enseignement primaire et secondaire.* Il s'agira notamment de : fournir un appui à l'éducation des filles et à l'Initiative des Nations Unies dans ce domaine (UNGEI) ; promouvoir l'accès des filles à un enseignement primaire et secondaire de qualité et leur maintien dans les établissements où il est dispensé ; adapter l'enseignement secondaire général aux défis du XXI^e siècle ;
- (c) *promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par l'acquisition de savoirs de base et par l'éducation non formelle.* Il s'agira notamment de : mettre au point les programmes d'acquisition des compétences nécessaires à la vie qui sont exigées dans les sociétés modernes ; intégrer l'éducation non formelle dans le régime d'enseignement général ; mettre en place des moyens techniques pour cette éducation ; soutenir l'apprentissage "communautaire" pour le développement ; promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par l'enseignement à distance et l'apprentissage électronique. On prêter une attention particulière à la *Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation* (2003-2012), pour laquelle l'UNESCO est l'organisation chef de file et qui sera un programme phare à l'intérieur de l'EPT ;
- (d) *améliorer la qualité de l'éducation.* Ce point englobe un large éventail de questions, qui vont de la pertinence des programmes d'enseignement et de l'environnement éducatif aux résultats de l'apprentissage. On se préoccupera notamment de l'éducation aux droits de l'homme (voir les "autres priorités"). L'UNESCO contribuera à améliorer l'environnement d'apprentissage, en particulier : par l'éducation pour le développement durable (au titre des activités résultant du Sommet mondial pour le développement durable) et par l'enseignement scientifique et technologique ; en élaborant des approches efficaces de l'éducation dans des environnements multilingues et en encourageant

l'enseignement multilingue ; par une éducation préventive sur le VIH/sida (voir également le paragraphe 33) et d'autres maladies et par l'initiative FRESH, pilier essentiel de l'EPT (voir les "autres priorités"). Des activités seront entreprises pour améliorer la qualité des résultats de l'éducation en mesurant ceux de l'apprentissage ; en rendant plus efficace le processus d'enseignement-apprentissage ; en renforçant la gestion des établissements scolaires ; en contribuant à la mise en place d'une assurance qualité, d'une homologation et d'une reconnaissance des qualifications à l'échelle internationale, en mettant particulièrement l'accent sur l'enseignement supérieur.

29. Les activités en faveur de la stratégie internationale de l'EPT reposeront sur trois piliers :

- (a) le soutien des mécanismes internationaux, régionaux et nationaux (planification et mise en oeuvre de l'EPT au plan national ; celui de l'éducation dans les pays en crise et en reconstruction ; les actions destinées à faciliter l'établissement de mécanismes et de forums régionaux et sous-régionaux ; la mobilisation de fonds avec la Banque mondiale et des organismes donateurs) ;
- (b) la communication et la promotion (organisation du Groupe de travail sur l'EPT et de réunions de haut niveau ; encouragement à l'EPT dans les pays de l'E-9 ; renforcement des campagnes de promotion de l'EPT dans les médias, les parlements et l'opinion publique ; diffusion d'informations sur l'EPT) ;
- (c) le suivi et l'évaluation (concours au Rapport de suivi sur l'EPT et à l'Observatoire de l'EPT hébergé par l'ISU ; évaluation de l'efficacité des stratégies d'EPT).

Autres priorités

30. **Formation des enseignants et du personnel éducatif.** Les activités visant à développer et à améliorer la formation des enseignants, facteur crucial de la réalisation des objectifs de l'EPT, constitueront une priorité. Il s'agira d'apporter un concours : au perfectionnement professionnel des enseignants et des auxiliaires ; à la formation des enseignants, en vraie grandeur, grâce à l'enseignement à distance et aux TIC ; à l'amélioration de la condition des enseignants ; au perfectionnement professionnel des autres personnels de l'éducation. Les résultats d'une enquête sur la formation des enseignants en Afrique subsaharienne serviront à déterminer les mesures à prendre pour développer les établissements de formation des enseignants de la région et leur redonner vigueur, et une cellule de travail mixte ED/CI élaborera et mettra en oeuvre des modes d'application de l'enseignement à distance et des TIC à la formation des enseignants aussi bien initiale que continue, en vraie grandeur.

31. **L'éducation aux droits de l'homme.** L'éducation aux droits de l'homme, qui contribue à promouvoir la paix, le pluralisme et la diversité créative, constituera une priorité. Pour concrétiser cela, on veillera à ce que les contenus et les méthodes intègrent les valeurs des droits de l'homme, de la paix, de la participation démocratique, de la tolérance, de la non-violence, du dialogue interculturel et de la compréhension internationale en concourant à faire en sorte qu'une place leur soit réservée dans les systèmes éducatifs nationaux et en assurant une formation appropriée des personnels de l'éducation et la diffusion de bonnes pratiques. On mettra en place des mécanismes qui permettront d'élaborer des lignes directrices visant à améliorer les manuels scolaires et les autres matériels d'apprentissage.

32. **L'éducation préventive contre le VIH/sida et d'autres maladies.** L'éducation pour un mode de vie sain, concourant à la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies, est un élément essentiel de l'EPT et un enjeu prioritaire du programme d'éducation. En coopération avec tous les autres secteurs

et avec les coparrains de l'ONUSIDA, on cherchera à développer l'éducation préventive grâce à des réseaux et à un enseignement novateur, formel et non formel, et ce, à la lumière de la connaissance des contextes sociaux et culturels de la pandémie, afin de toucher des élèves, des institutions et des groupes sociaux divers. L'évaluation des répercussions de la pandémie sur les capacités éducatives se poursuivra. L'initiative FRESH (Focusing Resources on Education and School Health - Concentration des ressources pour la santé scolaire) restera un programme clé pour l'EPT.

33. **L'enseignement technique et professionnel comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail.** L'UNESCO s'attachera à promouvoir l'enseignement technique et professionnel en tant qu'instrument privilégié pour échapper à la pauvreté en transmettant les compétences et les connaissances nécessaires pour accéder au monde du travail. Elle aidera les jeunes et les adultes, en particulier ceux des pays en développement et ceux qui sont issus de groupes défavorisés, à tirer parti des compétences qu'ils ont déjà acquises et à maîtriser dans les établissements d'enseignement général de nouveaux savoir-faire indispensables. Un bon enseignement technique et professionnel passe par un accès flexible à l'apprentissage et à la formation tout au long de la vie qui sera assuré, en particulier, par la mise en oeuvre de la *Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel* (2001). Le Centre international UNESCO-UNEVOC jouera, à cet égard, un rôle crucial. Les activités seront menées en coopération étroite avec le BIT.

GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

34. Les activités du Secteur des sciences naturelles tourneront essentiellement autour de trois pôles : la priorité principale, un ensemble de deuxième priorités et un groupe d'activités intersectorielles. Ces trois pivots sont caractérisés par leur inter et multidisciplinarité, leur interconnexion et l'importance qu'ils revêtent pour un développement mondial durable. De ce fait, les éléments décrits ci-dessous sont conçus dans la perspective de la mise en oeuvre de programmes et d'activités parallèles et synergétiques au cours de l'exercice biennal, tant au Siège que sur le terrain.

Priorité principale

35. **L'eau et les écosystèmes :** la compétence de l'UNESCO dans ce domaine est reconnue à l'échelle du système, et sa démarche intersectorielle lui confère un net avantage compétitif. L'UNESCO s'emploiera donc à continuer de jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau. Dans le cadre de cette priorité principale, il est proposé d'accorder une attention accrue, et davantage de crédits, à *l'écohydrologie* et au *rôle de l'eau en tant que facteur de renforcement de la résistance des systèmes écologiques*, y compris dans leurs aspects socioculturels. Ces activités nécessiteront un renforcement des synergies entre les programmes internationaux et intergouvernementaux.

Autres priorités

36. **Renforcement des capacités en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur, ainsi que pour la formulation de politiques de la science :** en tant que préalable au progrès et au partage des connaissances et à leur application au service du développement durable. Cela passe par le développement des capacités institutionnelles, les réseaux et la valorisation des ressources humaines dans le domaine de la science, en particulier dans les pays en développement et les pays en phase de transition ; l'adoption d'une approche intégrée de l'enseignement des sciences pour un avenir viable à tous les niveaux et dans les contextes tant formels qu'informels ; l'action en faveur de la compréhension des sciences par le grand public, en particulier les jeunes ; une meilleure formation des enseignants ; et l'intégration aux programmes d'enseignement des aspects de la

science qui ont trait à l'éthique et aux droits de l'homme. Les mesures de renforcement des capacités concernant les politiques de la science privilégieront les approches sous-régionales et régionales.

37. Protection de l'environnement et utilisation et gestion durables des ressources naturelles : L'accent sera mis sur le suivi du Sommet mondial sur le développement durable et le resserrement des liens entre les travaux des programmes intergouvernementaux et internationaux de l'UNESCO (PICG, PHI, COI, MAB et MOST) ainsi qu'avec la plate-forme CSI.

38. Dans ce cadre orienté vers le développement durable, les activités à entreprendre au cours de l'exercice biennal viseront en priorité à :

- mettre davantage l'accent sur la coopération interdisciplinaire entre les programmes,
- fournir une information scientifique fiable pour les conseils en matière de politiques et l'aide à la prise de décisions,
- recourir à l'observation spatiale et *in situ* dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation, et
- réduire la vulnérabilité des populations face aux catastrophes naturelles et technologiques dans les zones urbaines.

39. Des initiatives intersectorielles et multidisciplinaires spéciales seront élaborées en vue de renforcer la coopération dans les domaines suivants :

- les dimensions de la recherche scientifique qui ont trait à l'éthique et aux droits de l'homme,
- le savoir local et autochtone, et
- la diversité biologique et culturelle, en particulier dans ses rapports avec l'amélioration de la conservation et de la gestion de la biodiversité.

GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Priorité principale

40. **L'éthique des sciences et des technologies :** L'accent sera mis sur la promotion de la réflexion et les échanges au niveau international, en vue de dégager des principes et des normes susceptibles de guider les scientifiques aussi bien que les responsables politiques et les citoyens à propos de problèmes délicats soulevant des questions fondamentales. Le Comité international de bioéthique (CIB) et la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) apportent à cette action un cadre de référence reconnu et poursuivront leurs débats sur les avancées scientifiques et technologiques et leurs répercussions éthiques. Un appui sera donné au développement de la recherche et aux actions éducatives. Afin de concentrer ses activités, l'UNESCO s'attachera à aider les Etats membres à formuler et adopter les instruments permettant d'incorporer à leur législation les normes et principes internationaux en la matière, ainsi qu'à nourrir et animer un vaste débat public sur ces questions. Dans le cadre de cette priorité principale, l'aide à la création et à l'action des comités nationaux d'éthique sera renforcée en termes budgétaires.

Autres priorités

41. **Approfondissement de la mise en oeuvre des droits de l'homme :** L'action proposée visera à produire dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, des connaissances qui puissent nourrir et étayer l'action des Etats membres, d'autres institutions des Nations Unies, des ONG et des comités nationaux de défense des droits de l'homme ; l'UNESCO appuiera et mobilisera à cet effet les réseaux d'instituts et de recherche, dans la perspective que la pauvreté constitue un déni des droits de l'homme ; elle s'attachera à promouvoir et suivre la mise en oeuvre des droits humains et assurera le suivi des activités liées à la promotion de l'éducation aux droits de l'homme (en collaboration avec le grand programme I).

42. **Relance de la réflexion philosophique et des sciences humaines :** Il s'agira de renforcer la capacité de l'UNESCO à contribuer aux débats sur les enjeux futurs, ce qui passe par un enrichissement du débat philosophique et un recours plus systématique aux connaissances que les sciences humaines procurent sur les hommes et les civilisations ; pour ce faire, l'UNESCO soutiendra la recherche et mettra en valeur les apports, notamment par le biais du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et du Conseil international des sciences sociales (CISH) ; elle entreprendra une action diversifiée à destination des citoyens, des jeunes et des milieux professionnels, pour faire bénéficier le plus grand nombre d'un accès actif aux débats philosophiques et à la connaissance du contexte historique, intellectuel, anthropologique, éthique et moral dans lequel ils se développent ; elle préparera et diffusera un Rapport mondial tous les deux ans.

43. **Valorisation de la connaissance des transformations sociales :** Dans le sillage du programme MOST, et compte tenu des résultats de son évaluation, l'accent sera mis sur la recherche et son exploitation au profit du changement social, notamment du point de vue de l'appui à la communauté scientifique correspondante, tout particulièrement dans les pays en développement ; sur la collecte et la diffusion des meilleures pratiques, et l'adaptation des exemples reconnus en vue de leur reproduction éventuelle ; et sur la transformation des connaissances en apports effectivement utilisables, à la lumière d'analyses de contexte pour lesquelles il sera fait appel aux capacités locales.

GRAND PROGRAMME IV - CULTURE

Priorité principale

44. **Promouvoir la diversité culturelle et le dialogue interculturel :** L'ensemble des programmes seront développés à partir d'une référence commune, qui sera la mise en oeuvre de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Cette priorité principale englobera :

- la protection et la promotion du patrimoine culturel immatériel en privilégiant les activités visant à protéger ce patrimoine (culture traditionnelle, traditions orales, langues) et à lui redonner vie, celles qui permettront de mener à bonne fin l'action normative entreprise pour protéger ce patrimoine et celles qui favoriseront l'utilisation de moyens novateurs d'assurer sa transmission ;
- la protection et la mise en valeur du patrimoine physique, culturel et naturel, en tant que symbole des civilisations passées, qu'instrument de paix et de réconciliation et que facteur de développement, notamment en mettant en oeuvre la Convention du patrimoine mondial, en mettant l'accent sur les régions géoculturelles sous-représentées et sur un accroissement

des activités visant à faire mieux connaître les sites dans lesquels s'expriment des identités culturelles multiples ;

- l'encouragement au dialogue interculturel, y compris dans le cadre du Programme mondial des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, ainsi qu'aux activités visant à faire en sorte que les interactions entre cultures et civilisations soient mieux comprises et les identités plurielles et diversifiées reconnues.

Pour ce qui est de cette priorité principale, il est proposé d'accroître le montant inscrit au budget pour le patrimoine immatériel, le patrimoine physique mondial, culturel et naturel, et le suivi de la Déclaration.

Autres priorités

45. **Soutien à la créativité :** La créativité est un élément essentiel de la vie non seulement spirituelle mais aussi matérielle et économique des individus et des peuples. A cette fin, l'UNESCO continuera à favoriser une relance de la production créative de nouvelles formes culturelles, traditionnelles ou modernes, populaires ou expérimentales, qui constitueront le patrimoine de demain. Son action, traduite par des initiatives d'éducation artistique aussi bien formelle qu'informelle et par la promotion des arts, sera particulièrement orientée vers les jeunes, notamment ceux qui sont issus de milieux défavorisés, et se concentrera également sur l'amélioration de la condition de l'artiste dans les sociétés contemporaines.

46. **Développement des industries culturelles :** Conformément aux propositions stratégiques faites par l'UNESCO pour le Sommet mondial sur le développement durable, contribuer à faire face au risque d'une "culture mondiale" uniformisée et combattre la pauvreté en mettant en place dans les pays en développement et en transition des petites et moyennes entreprises culturelles ; tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre de l'Alliance globale pour la diversité culturelle, promouvoir des partenariats entre les secteurs public et privé dans les domaines du livre, de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel, du multimédia, de l'artisanat et de la création industrielle, qui constituent des gisements directs et indirects d'emplois ; offrir des possibilités de formation et aider les Etats membres à définir des politiques nationales, régionales et mondiales et une infrastructure institutionnelle dans ce domaine, y compris la protection du droit d'auteur et la prévention du piratage.

47. **Politiques culturelles :** Revoir les politiques culturelles nationales pour améliorer la gestion de la culture, aider les Etats membres à évaluer leurs potentiels et leurs lacunes, y compris le développement d'un tourisme culturellement responsable ; former des gestionnaires de la culture, élaborer des indicateurs culturels - en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) - et des outils analogiques pour l'évaluation des politiques, ainsi que rassembler et diffuser des informations sur les meilleures pratiques en matière de politique culturelle et apporter un concours à des événements interdisciplinaires culturellement pertinents.

GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION

48. Dans le contexte de la mondialisation, les missions fondamentales de l'UNESCO concernant la promotion du "libre échange d'idées et de connaissances" et "le maintien, l'accroissement et la diffusion du savoir" n'ont jamais été plus actuelles. Les TIC ouvrent, grâce à l'échange de connaissances et à l'éducation, ainsi qu'à la promotion de la créativité et du dialogue interculturel, de nouvelles perspectives pour la création de sociétés qui ne sont pas exclues du savoir. Elles sont

également à l'origine de nouveaux défis pour la liberté d'expression, qui est une condition essentielle du développement durable, de la démocratie et de la paix.

49. Orientée vers la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire et de ceux qui sont énoncés dans le document 31 C/4 approuvé, la stratégie de l'UNESCO passe par le renforcement de synergies avec les initiatives de partenaires (Equipe spéciale des Nations Unies sur les TIC, Alliance globale pour la connaissance, Sommet mondial sur la société de l'information, initiatives régionales telles que le NEPAD), à partir des mécanismes de coopération intergouvernementaux et internationaux propres à l'Organisation (IPT et PIDC).

50. Conformément à la notion d'un "bien public mondial", pour lequel un fort domaine public d'information et une radiotélévision de service public sont essentiels, le programme se concentre sur deux grands points : la promotion d'un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement et celle de la liberté d'expression et du développement de la communication.

51. Faisant de l'intersectorialité un élément stratégique important, le programme vise essentiellement à mobiliser les TIC pour l'éducation, dans la perspective des objectifs de l'"Education pour tous", et à promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique dans les médias et le cyberspace, conformément à la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Il est également axé sur les droits de l'homme et sur la diffusion des innovations dans les domaines de la science et de la technologie. En outre, en tant que "secteur chef de file" pour le thème transversal des TIC, le Secteur de la communication et de l'information renforcera les synergies entre ses propres programmes et les projets transversaux.

52. La stratégie de renforcement de la convergence entre la communication et l'information dans la conceptualisation et la mise en oeuvre du programme, déjà définie dans les documents 29 C/5 et 30 C/5, sera poursuivie, particulièrement en établissant des principes communs aux deux domaines et des programmes de formation communs, en partageant l'élaboration des contenus et en travaillant en faveur des mêmes groupes cibles pour renforcer l'inclusion dans la société.

53. L'accent sera mis fortement sur des modalités de programme contribuant à assurer un plus grand impact sur le développement au niveau local.

54. En ce qui concerne le prochain exercice biennal, le grand programme V s'efforcera de parvenir à des résultats liés aux objectifs stratégiques du document 31 C/4 approuvé, comme suit :

- Renforcement de l'impact de la communication et de l'information sur le développement
- Promotion de la liberté d'expression, de l'indépendance des médias et du pluralisme
- Meilleur accès à l'information et au savoir aux fins de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication
- Renforcement des possibilités d'éducation fondées sur l'utilisation des TIC
- Expression plus facile de la diversité culturelle.

Priorité principale

55. **Promotion d'un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement :** Par rapport au 31 C/5, où "l'accès à l'information et au savoir" était également une "priorité principale", une place nouvelle est donnée à l'"information" et au "savoir" en tant que levier du "développement" et de la "participation". C'est un domaine dans lequel l'Organisation peut apporter

une contribution significative, notamment dans le cadre de la préparation et du suivi du prochain Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

56. Cette priorité principale s'articulera autour des trois grands axes suivants :

- (a) **Favoriser la réduction de la fracture numérique et l'inclusion dans la société :** Les efforts seront axés sur la promotion de principes, politiques et recherches apportant un soutien dans ce domaine, sur le renforcement des capacités et un accès communautaire croissant à l'information du domaine public en développant et soutenant des centres multimédias, des téléc centres, des bibliothèques, des archives et d'autres prestataires de services d'information, et sur la consolidation de la radiotélévision de service public et des autres médias traditionnels. On s'attachera tout particulièrement à toucher certains groupes cibles spécifiques - tels que les femmes, les jeunes, les peuples indigènes et les groupes ayant des besoins spéciaux, notamment les personnes handicapées ou les personnes défavorisées vivant dans une extrême pauvreté - en recourant à des modalités innovantes. Ce domaine bénéficiera d'une augmentation des crédits budgétaires par rapport au montant qui figurait dans le document 31 C/5.
- (b) **Mobiliser les TIC pour l'éducation :** De nouvelles approches seront élaborées en vue de promouvoir l'éducation pour tous grâce aux médias et aux canaux d'information et de renforcer les synergies entre les grands programmes I et V. L'action se concentrera aussi sur la promotion du recours aux TIC pour développer l'apprentissage et sur l'autonomisation des individus grâce à l'information, aux médias et aux connaissances de base en matière de technologies de l'information.
- (c) **Promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique dans le cadre de la communication et de l'information :** L'action visera à favoriser les principes, politiques et recherches apportant un soutien dans ce domaine, à encourager la production et la diffusion de contenus culturellement divers et multilingues aux niveaux local, régional et international et à préserver l'information en tant que patrimoine.

Autres priorités

57. **Promouvoir la liberté d'expression ainsi que l'indépendance et le pluralisme des médias :** Favoriser des principes, politiques et recherches apportant un soutien dans ce domaine ; renforcer la liberté de la presse, la liberté d'expression et la gouvernance démocratique ; promouvoir les médias indépendants dans les situations de conflit.

58. **Appui au développement de la communication :** Accroître les capacités des professionnels et des institutions dans le domaine des médias par la formation, la coopération technique et les services consultatifs et apporter un concours aux médias pour qu'ils jouent leur rôle en ce qui concerne le développement durable.

III. CONSIDERATIONS CONCERNANT LE POSSIBLE PLAFOND BUDGETAIRE POUR 2004-2005

59. Après avoir analysé un large éventail de facteurs et les opinions exprimées par les gouvernements et les commissions nationales lors des consultations régionales, le Directeur général a conclu que l'établissement du budget sur la base de la croissance réelle zéro par rapport au document 31 C/5 serait la formule qui correspondrait le mieux à l'intérêt de l'Organisation.

60. Après deux budgets successifs établis selon le principe de la croissance nominale zéro, et donc une réduction effective des capacités de l'Organisation en termes réels, le Directeur général estime que les exigences du processus de revitalisation et de réforme en profondeur de l'Organisation justifient l'adoption d'un budget établi selon le principe de la croissance réelle zéro. Cela aiderait à préserver en termes réels, pour la période couverte par le document 32 C/5, le pouvoir d'achat correspondant au budget du document 31 C/5 approuvé.

61. Le Directeur général est pleinement conscient du fait que de nombreux gouvernements ne pourront aisément accepter une approche fondée sur la croissance réelle zéro étant donné la situation économique que connaissent actuellement de nombreuses régions. En outre, c'est incontestablement au Secrétariat qu'il incombera de "mériter" cette nouvelle approche grâce à l'efficacité et à la productivité de sa gestion et de ses activités, conjuguées à des améliorations notables de la mise en oeuvre des programmes, à un taux d'exécution plus élevé et à un accent accru mis sur les résultats et la manière de les obtenir. Le Directeur général est en effet résolu à faire en sorte que l'exécution des tâches du Secrétariat soit à la hauteur de ces exigences. Quel que soit le niveau des ressources mises à sa disposition, le Directeur général est également décidé à ne pas accroître le nombre des directeurs et des fonctionnaires de rang plus élevé, mais envisage une augmentation du nombre de jeunes cadres pour rajeunir encore les effectifs de l'Organisation.

62. On se souviendra peut-être que, dans ce contexte, le processus de réforme a été conduit avec succès depuis novembre 1999 sans qu'aucune ressource supplémentaire n'y soit affectée par les Etats membres. Il se poursuit et devient de plus en plus complexe et exigeant, notamment en ce qui concerne la pleine mise en oeuvre du nouveau processus de décentralisation. Il ne faudrait pas qu'il soit ralenti faute de moyens financiers.

63. En outre, d'autres facteurs, d'autres faits nouveaux doivent nécessairement entraîner une augmentation des ressources. C'est le cas, par exemple, des nouveaux outils de gestion introduits durant les périodes couvertes par les documents 30 C/5 et 31 C/5 ainsi que du développement prescrit par la Conférence générale pour certains domaines de programme, en particulier la diversité culturelle, le développement durable, le dialogue entre les civilisations, la pauvreté et l'éthique.

64. Les Etats membres ayant été en 2001 et 2002 jusqu'à approuver des budgets à croissance réelle pour l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales, il est permis d'espérer qu'en regard à la situation décrite ci-dessus, les Etats membres de l'UNESCO conviendront avec le Directeur général que maintenir pour le troisième exercice d'affilée une "croissance nominale zéro", (c'est-à-dire, en fait, une diminution des ressources en termes réels) mettrait l'Organisation dans une situation très difficile. Un tel budget correspondrait à une réduction équivalant à un nombre de postes établis de l'ordre de 320 à 340, ce qui entraînerait pour l'Organisation une situation où il faudrait gérer une crise plutôt que mettre en oeuvre des réformes.

65. Ainsi que l'explique la Partie III du présent document sur les "Techniques budgétaires et estimations techniques préliminaires", une pleine application de la croissance réelle zéro exigerait un niveau de budget de quelque 597 millions de dollars des Etats-Unis. Le Directeur général est toutefois conscient du fait que de nombreux Etats membres ont leurs propres difficultés financières. C'est pourquoi il serait disposé à envisager que le document 32 C/5 soit construit selon une estimation budgétaire globale de 576 millions de dollars des Etats-Unis, soit une hausse de 5,8 % en valeur nominale par rapport au 31 C/5. Ce montant réduit permettra seulement d'intégrer partiellement les augmentations des dépenses de personnel effectivement intervenues pendant la période 2002-2003 et celles prévues pour 2004-2005, ainsi que les augmentations du coût des biens et services pendant les deux exercices. Le Directeur général s'engagerait à absorber, dans le cadre du 32 C/5, le reste de ces augmentations - de l'ordre de 21 millions de dollars des Etats-Unis - si les principes de la croissance réelle zéro étaient pleinement appliqués.

Cent soixante-cinquième session

165 EX/5

Partie III

PARIS, le 6 septembre 2002

Original anglais

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS PRELIMINAIRES DU DIRECTEUR GENERAL
CONCERNANT LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET
POUR 2004-2005 (32 C/5)**

PARTIE III

**TECHNIQUES BUDGETAIRES ET ESTIMATIONS
TECHNIQUES PRELIMINAIRES POUR 2004-2005 (32 C/5)**

RESUME

La Partie III du document 165 EX/5 contient :

- la description générale des méthodes et techniques à utiliser dans l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (32 C/5) conformément aux dispositions de la résolution 31 C/68 ;
- l'estimation technique des montants qui seraient nécessaires pour 2004-2005 si les Etats membres décidaient de maintenir le pouvoir d'achat du budget approuvé pour 2002-2003 (**Budget à croissance réelle zéro**), compte tenu des augmentations statutaires déjà intervenues, ou susceptibles d'intervenir d'ici à la fin du présent exercice biennal, au vu des tendances et des indicateurs économiques actuellement disponibles ;
- la proposition du Directeur général relative au plafond budgétaire pour 2004-2005 (32 C/5).

I. TECHNIQUES BUDGETAIRES ET METHODOLOGIE

1. La Conférence générale, dans sa résolution 31 C/68, a noté "avec satisfaction que les techniques budgétaires appliquées pour la préparation du document 31 C/5 étaient conformes aux dispositions de la résolution 30 C/80" et invité "le Directeur général à continuer d'appliquer les mêmes techniques budgétaires pour l'élaboration du document 32 C/5, sous réserve de toute modification ou amélioration que le Conseil exécutif ou le Directeur général pourrait recommander lors d'une session à venir du Conseil".

2. La Conférence générale a invité le Directeur général à continuer d'appliquer pour l'élaboration du document 32 C/5 les techniques budgétaires susmentionnées. Il s'agit des techniques suivantes :

- (i) **Principe du dollar constant** L'application du principe du dollar constant permettra de comparer les prévisions budgétaires figurant dans le document 32 C/5 (2004-2005) aux crédits approuvés pour 2002-2003, aux mêmes taux de change. Le budget ne tient pas compte des fluctuations monétaires.
- (ii) **Traitement des fluctuations monétaires** Les estimations préliminaires pour 2004-2005 étant exprimées en dollars constants au taux de 0,869 euro pour un dollar des Etats-Unis, les dépenses en euros engagées au titre du budget seront également enregistrées sur la base de ce taux constant. Afin de tenir compte des écarts entre les montants des dépenses de l'exercice financier en euros convertis en dollars aux taux de change opérationnels variables et les montants obtenus par application des taux constants, le **compte séparé de compensation monétaire** sera maintenu.
- (iii) **Traitement de l'inflation par :**
- **l'estimation de la nouvelle base budgétaire suite à l'exercice de réévaluation** Les augmentations de coûts déjà enregistrées et celles qui ont toute chance d'intervenir pendant l'exercice budgétaire en cours (2002-2003) sont prises en compte lors de l'exercice de réévaluation, selon la méthode approuvée par le Conseil exécutif et ratifiée par la Conférence générale, afin d'estimer la nouvelle base budgétaire pour le prochain exercice biennal. La méthodologie utilisée est expliquée au paragraphe 5 ci-après, et les estimations préliminaires sont présentées dans le tableau figurant au paragraphe 8.
 - **les augmentations prévisibles des coûts** Les projections concernant les augmentations de coûts imputables à des facteurs statutaires ou autres qui devraient intervenir en 2004-2005 sont expliquées aux paragraphes 9 à 11.
- (iv) **Budgétisation sur la base zéro** Cette technique est décrite de la façon suivante : "technique budgétaire qui consiste à élaborer à partir de zéro les propositions budgétaires pour l'exercice biennal à venir, par opposition à une budgétisation selon la méthode

"additive", dans laquelle les nouvelles propositions sont obtenues par addition et/ou soustraction par rapport à la base budgétaire de l'exercice en cours". La technique de la **budgetisation sur la base zéro** permet de définir plus clairement les priorités et d'établir les prévisions sur la base d'un meilleur rapport qualité-prix, notamment en ce qui concerne les modalités d'action retenues.

- (v) **Application de normes budgétaires** Les normes budgétaires, qui correspondent aux dépenses biennales moyennes afférentes à chaque classe des postes établis pour la période 2004-2005, sont utilisées pour évaluer le budget des dépenses de personnel dans le document 32 C/5. Pour le calcul des augmentations statutaires des dépenses de personnel en 2002-2003, ces normes sont mises à jour en fonction de l'évolution effective des dépenses en 2002-2003, et de toutes autres données actuellement disponibles.
- (vi) **Ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement** Comme dans le document 31 C/5, le montant total des dépenses de personnel pour 2004-2005 fait l'objet d'un abattement de **3 %** afin de tenir compte des mouvements de personnel et délais de recrutement (**lapse factor**). Tous les postes sont donc budgétisés à 97 % seulement ; s'il n'y en avait aucun de vacant pendant toute la durée de l'exercice biennal, le budget de l'UNESCO enregistrerait par conséquent un dépassement de plus de 3 %.
- (vii) **Analyse du programme par modalité d'action principale** Cette analyse sera présentée, pour chaque sous-programme dans la partie Eléments techniques, et récapitulée dans un appendice. Un effort particulier sera fait pour évaluer le budget par modalité d'action selon le principe de la gestion axée sur les résultats (telle que décrite dans le document 165 EX/5, Partie II).
- (viii) **Présentation des ressources extrabudgétaires** Le montant estimé des ressources extrabudgétaires sera limité au montant total des fonds de cette nature déjà reçus pour chaque axe d'action en sus des engagements fermes de contribution annoncés dans le cadre d'accords signés avec des donateurs. Ceux-ci seront récapitulés dans les appendices pertinents.

3. Outre les techniques budgétaires ci-dessus, qui sont déjà appliquées, le Directeur général propose d'indiquer dans le document 32 C/5 l'estimation globale des ressources de l'Organisation en présentant un tableau récapitulatif de la répartition des crédits budgétaires entre le budget ordinaire (GEF), les autres fonds appartenant en propre à l'UNESCO (OPF) et les fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme (PFF). Ces deux derniers types de fonds représentent des crédits extrabudgétaires.

II. METHODES D'ETABLISSEMENT DES ESTIMATIONS TECHNIQUES

4. On rappellera que le budget à croissance réelle zéro a pour objet de maintenir le pouvoir d'achat en termes réels au même niveau que celui du budget 2002-2003. Le présent document montre l'augmentation qui est nécessaire pour pouvoir atteindre cet objectif en 2004-2005. Le Directeur général rappelle aux Etats membres que cette augmentation nominale du budget permettra seulement à l'Organisation de maintenir un même niveau d'activité, sans augmentation de volume, mais n'apportera pas de ressources nouvelles. Par contre, le budget à croissance réelle zéro protège l'Organisation contre toute réduction du volume des activités, qui aurait lieu avec un budget à croissance nominale zéro, c'est-à-dire un budget maintenu dans sa valeur absolue.

5. Pour établir les estimations techniques du Programme et budget pour 2004-2005 dans le cadre d'une **croissance réelle zéro** par rapport au budget approuvé pour 2002-2003, la méthode utilisée pour calculer l'augmentation des coûts imputable à des facteurs statutaires et autres en 2002-2003 est résumée ci-après en deux étapes, conformément aux techniques approuvées par la Conférence générale dans sa résolution 31 C/68 :

- (i) **les augmentations statutaires et autres enregistrées au cours de l'exercice 2002-2003** sont calculées par poste de dépense après une analyse approfondie des augmentations qui sont déjà intervenues et sur la base des informations les plus précises dont on dispose concernant l'évolution des indices des salaires et des prix à la consommation pour la période non écoulée de l'exercice, en vue d'estimer la base budgétaire pour 2004-2005 ;
- (ii) à partir de cette base budgétaire pour 2004-2005, des "**Augmentations prévisibles des coûts**" en 2004-2005 sont projetées conformément aux meilleures informations dont dispose le Secrétariat concernant les indices des salaires et les prix à la consommation et à l'impact de ces facteurs sur les différents éléments des crédits proposés. Ces estimations figureront au **Titre IV** du budget, dont l'utilisation est subordonnée à l'approbation du Conseil exécutif.

III. CALCUL DES ESTIMATIONS TECHNIQUES POUR LES TITRES I A III

6. En vue de fournir au Conseil à sa présente session une estimation technique préliminaire du Projet de programme et de budget 2004-2005, les augmentations de coûts statutaires et autres qui auront lieu en 2002-2003 et en 2004-2005 ont été calculées sur la base de la structure actuelle du budget, en tenant compte des données et informations dont dispose le Secrétariat, à savoir :

Dépenses de personnel :

- (i) le dernier barème des traitements de base (mars 2002 pour les fonctionnaires du cadre organique et de rang supérieur, et janvier 2002 pour le personnel du cadre de service et de bureau) ;
- (ii) le dernier barème des rémunérations considérées aux fins de la pension (novembre 2001 pour les fonctionnaires du cadre organique et de rang supérieur, et janvier 2002 pour le personnel du cadre de service et de bureau) en vue d'estimer la contribution de l'Organisation à la Caisse des pensions ;
- (iii) les cotisations de l'Organisation à la Caisse d'assurance-maladie aux taux actuellement en vigueur ;

- (iv) le classement du Siège et des lieux d'affectation hors Siège en vue du calcul de l'ajustement pour affectation versé au personnel du cadre organique et de rang supérieur d'après les indices les plus récents ;
- (v) les diverses allocations : allocation pour charges de famille, allocation pour frais d'études, prime d'affectation, indemnité de logement, indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, versements au titre de la cessation de service, frais de voyage, protection du domicile, etc., sur la base des dépenses moyennes des sept premiers mois de 2002 pour chaque catégorie de personnel, ainsi que de l'évolution de la structure des dépenses des exercices précédents ;
- (vi) toute autre information fiable sur les revalorisations qui doivent entrer en vigueur avant la fin de l'exercice en cours et qui concernent le barème des traitements de base, les indices de l'ajustement pour affectation, le barème des rémunérations considérées aux fins de la pension et les autres allocations versées au personnel ;

Biens et services :

- (vii) les indicateurs économiques relatifs à l'évolution des prix, tels que "Bulletin mensuel de statistique" (INSEE, France), "Statistiques financières internationales" (FMI), "Perspectives économiques" (OCDE), etc. ;
- (viii) les informations les plus précises dont le Secrétariat dispose concernant l'évolution des prix et l'augmentation des coûts qui ont exercé ou devraient effectivement exercer un impact sur l'Organisation.

7. S'agissant du budget à croissance réelle zéro, le calcul de la nouvelle base budgétaire pour l'exercice 2004-2005 prend en compte les éléments suivants :

31 C/5 approuvé	544.367.250 dollars
Montant à absorber pendant l'exécution du Programme en 2002-2003 conformément à la Résolution portant ouverture de crédits (31 C/5 approuvé)	11.034.300 dollars
	<hr/>
Budget total approuvé pour 2002-2003 avant déduction du montant à absorber	555.401.550 dollars
Montant supplémentaire requis pour réévaluer le budget total approuvé pour 2002-2003 compte tenu des prix à fin décembre 2003 en vue du calcul de la nouvelle base budgétaire pour 2004-2005	17.806.750 dollars
	<hr/>
Nouvelle base budgétaire pour 2004-2005 au niveau des prix à fin décembre 2003	573.208.300 dollars

8. A la lumière de ce qui précède, les ressources nécessaires pour maintenir le pouvoir d'achat du budget total approuvé 2002-2003 dans l'optique d'un budget à **croissance réelle zéro** s'établissent comme suit :

Estimation de la base budgétaire pour 2004-2005 (32 C/5)

Poste de dépenses	31 C/5 approuvé 2002-2003 (niveau de prix au 31/12/2001)	Besoins pour une base budgétaire à croissance réelle zéro	Base budgétaire pour 2004-2005 (32 C/5) (niveau de prix au 31/12/2003)
	\$	\$	\$
Titres I - III			
(a) Traitements et indemnités du personnel			
Traitement de base	192.374.000	13.721.300	206.095.300
Ajustement pour affectation	36.961.700	(487.600)	36.474.100
Rémunération nette	229.335.700	13.233.700	242.569.400
Cotisations à la Caisse des pensions	46.704.300	4.364.800	51.069.100
Cotisations à la CAM	8.145.900	458.500	8.604.400
Allocations pour charges de famille	7.352.100	232.200	7.584.300
Indemnités de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, versements au titre de la cessation de service, primes d'affectation, allocations pour frais d'études, primes de connaissances linguistiques, etc., frais de voyage et de transport	28.002.700	2.387.000	30.389.700
Réserve pour les reclassements	1.500.000	88.300	1.588.300
Total partiel, Dépenses de personnel	321.040.700	20.764.500	341.805.200
(b) Biens et services			
Services de personnel autres que ceux du personnel des postes établis	18.584.300	893.400	19.477.700
Voyages officiels et IJS	15.481.700	1.521.900	17.003.600
Services contractuels	47.670.600	1.634.600	49.305.200
Dépenses générales de fonctionnement	19.409.500	744.600	20.154.100
Fournitures diverses	5.243.400	330.200	5.573.600
Acquisition de mobilier et de matériel	6.324.600	411.300	6.735.900
Allocations financières	29.918.400	1.025.900	30.944.300
Contrats avec les ONG (accords-cadres)	6.405.400	219.700	6.625.100
Autres contributions	17.775.800	609.500	18.385.300
Coûts indirects	13.667.700	468.600	14.136.300
Rénovation des bâtiments du Siège	6.292.500	215.800	6.508.300
Autres dépenses	11.896.100	1.903.200	13.799.300
Total partiel, Biens et services	198.670.000	9.978.700	208.648.700
(c) Programme de participation	22.000.000	754.400	22.754.400
Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts)	13.690.850	(13.690.850)	-
TOTAL	555.401.550	17.806.750	573.208.300

IV. AUGMENTATIONS PREVISIBLES DES COÛTS (TITRE IV)

9. L'estimation préliminaire de la base budgétaire (Titres I à III) indiquée ci-dessus repose sur les prévisions de prix à fin 31 décembre 2003, obtenues grâce à une analyse approfondie des augmentations déjà intervenues et à l'exploitation des meilleures informations disponibles sur l'évolution des indices des salaires et des prix à la consommation pour la période restant à courir de l'exercice 2002-2003. Les augmentations de coûts imputables à des facteurs statutaires et autres qui devraient intervenir au cours de l'exécution du programme **en 2004-2005** n'ont pas été prises en compte dans les estimations de la base budgétaire incluant les Titres I à III. Conformément aux techniques budgétaires approuvées, ces augmentations seront présentées séparément au **Titre IV** du budget, dont l'utilisation est subordonnée à l'approbation du Conseil exécutif en fonction des augmentations de coûts effectivement intervenues pendant l'exercice biennal.

10. Ce **Titre IV** est estimé à **24.077.300 dollars** et tient également compte d'un montant de 9.709.600 dollars correspondant à une augmentation globale de 5,7 % du barème des traitements de base en 2004-2005. L'augmentation du barème des traitements de base fait actuellement l'objet d'un examen par la CFPI (Commission de la fonction publique internationale) et pourrait entrer en vigueur en janvier 2004. **Ce montant de 24.077.300 dollars inscrit au Titre IV ajouté à la base budgétaire de 573.208.300 dollars donne une estimation préliminaire du budget total de 597.285.600 dollars (Titres I à IV) pour 2004-2005, dans le cadre d'une croissance réelle zéro.**

11. Le tableau suivant récapitule les estimations relatives aux "Augmentations prévisibles des coûts" (Titre IV) :

TITRE IV (Augmentations prévisibles des coûts)

Poste de dépenses	Base budgétaire proposée pour 2004-2005 (32 C/5) (Titres I-III) (prix au 31/12/2003)	Augmentations prévisibles des coûts en 2004-2005		
		Siège	Hors Siège	Total
(a) Traitements et indemnités du personnel	\$	\$	\$	\$
Rémunération nette	242.569.400	8.027.800	2.556.600	10.584.400
Cotisations à la Caisse des pensions	51.069.100	2.708.500	856.600	3.565.100
Cotisations à la CAM	8.604.400	525.000	174.100	699.100
Allocations pour charges de famille	7.584.300	167.400	14.200	181.600
Indemnités de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail	3.880.600	0	408.300	408.300
Versements au titre de la cessation de service, primes d'affectation, allocations pour frais d'études, primes de connaissances linguistiques, etc.	21.099.100	905.800	333.600	1.239.400
Frais de voyage et de transport	5.410.000	79.800	84.600	164.400
Réserve pour les reclassements	1.588.300	69.800	-	69.800
Total partiel, Dépenses de personnel	341.805.200	12.484.100	4.428.000	16.912.100
(b) Biens et services				
Services de personnel hors postes établis	19.477.700	540.400	47.800	588.200
Voyages officiels	17.003.600	761.900	482.000	1.243.900
Services contractuels	49.305.200	669.800	594.600	1.264.400
Dépenses générales de fonctionnement	20.154.100	544.100	34.000	578.100
Fournitures diverses	5.573.600	234.800	27.100	261.900
Acquisition de mobilier et de matériel	6.735.900	264.400	62.400	326.800
Allocations financières	30.944.300	674.200	119.400	793.600
Contrats avec les ONG (accords-cadres)	6.625.100	150.200	19.700	169.900
Autres contributions	18.385.300	242.600	228.900	471.500
Coûts indirects	14.136.300	41.400	321.100	362.500
Rénovation des bâtiments du Siège	6.508.300	166.900	-	166.900
Dépenses diverses	13.799.300	350.800	3.100	353.900
Total partiel, Biens et services	208.648.700	4.641.500	1.940.100	6.581.600
(c) Programme de participation	22.754.400	-	583.600	583.600
TOTAL	573.208.300	17.125.600	6.951.700	24.077.300

V. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE FONDÉE SUR UNE CROISSANCE REELLE ZÉRO

12. En résumé, l'estimation budgétaire donnée ci-dessus pour 2004-2005 (32 C/5) obtenue en appliquant le principe d'une croissance réelle zéro, à savoir **597.285.600 dollars**, représente une augmentation nominale de 52.918.350 dollars par rapport au montant figurant dans le 31 C/5 approuvé de 544.367.250 dollars. Toutefois, par rapport au budget de 555.401.550 dollars avant absorption, cette même estimation budgétaire de 597.285.600 dollars représente une augmentation de 41.884.050 dollars, soit 7,5 %.

VI. PROPOSITION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

13. Le Directeur général tient à attirer l'attention des Etats membres sur le fait que l'augmentation susmentionnée représente l'estimation du montant nécessaire pour permettre à l'UNESCO de fonctionner en conservant le même niveau d'activité qu'en 2002-2003 avant qu'il ait été fait obligation d'absorber environ 11 millions de dollars. **Cependant, conscient que, du fait de leurs propres difficultés financières, de nombreux Etats membres auraient du mal à faire face à cette augmentation nominale, le Directeur général serait prêt à envisager un plafond budgétaire de 576 millions de dollars pour 2004-2005 (32 C/5).** Ce plafond représenterait une augmentation nominale de près de 31,6 millions de dollars, soit 5,8 % par rapport au 31 C/5 approuvé. (*Réf. : document 165 EX/5 Partie II, section IV.*)

14. Si les Etats membres décident d'adopter ce plafond budgétaire révisé de **576 millions de dollars**, cela signifie que l'Organisation devra absorber un montant d'environ 21,3 millions de dollars au cours de l'exercice 2004-2005. **Le Directeur général s'efforcera d'absorber ce montant essentiellement au titre des dépenses de personnel.** L'absorption de 21,3 millions de dollars représente une réduction de ressources équivalant à environ 120-140 postes établis. Il convient de rappeler qu'un budget à croissance nominale zéro (544,4 millions de dollars) représenterait une absorption de 52,9 millions de dollars, soit une réduction de ressources équivalant à 320-340 postes établis. Un tel résultat suite à une croissance nominale zéro ne manquerait pas de mettre l'Organisation dans une situation critique et, comme précédemment mentionné, la conduirait à gérer des crises au lieu de mener un processus de réforme.